

INTERNATIONAL
ASSOCIATIONS 4



ASSOCIATIONS
INTERNATIONALES

INTERNATIONAL ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

The purpose of International Associations is to present significant contributions to understanding about the structure and functioning of the complex network of international organizations. The main concern is to focus attention on the roles and problems of the wide variety of transnational associations (NGOs: international nongovernmental, nonprofit organizations) in the international community. In this sense International Associations is the periodical of transnational associations and those interested in them. It therefore includes news, views, studies, statistics, activity and meeting information, as well as articles. The articles range from descriptions of individual organizations to academic investigation of groups of organizations and their problems. The focus of the selected articles is less on the substantive world problems on which they may act (which are extensively examined in other periodicals) and more on the present methods of international action and future alternatives which can usefully be envisaged and discussed. Related themes regularly treated are: relationship of NGOs to intergovernmental organizations, techniques of meeting organization, international information systems, multinational enterprises.

The readership therefore includes: international association executives, intergovernmental organization executives, scholars of the sociology of international action, organizers of international meetings, commercial organizations offering services to international bodies, and others interested in the activities of the whole range of international organizations.

International Associations is the organ of the nonprofit Union of International Associations, although the views expressed are not necessarily those of the UIA. The periodical is self-financed through subscriptions and sale of advertising.

La raison principale d'« Associations Internationales » est d'apporter sa contribution à la vie et au développement du réseau complexe des associations, dans ses structures comme dans son fonctionnement.

Le premier souci d'« Associations Internationales » est de fixer l'attention sur les tâches et les problèmes d'un large éventail d'associations transnationales sans but lucratif — les organisations dites non-gouvernementales dans la terminologie des Nations Unies. En ce sens « Associations Internationales » est la Tribune des associations internationales et de tous ceux qui s'y intéressent.

Cette revue mensuelle contient des nouvelles, des études, des statistiques, des informations spécifiques sur les activités des associations, leurs congrès, leurs réunions. Aussi des articles, des chroniques ayant trait aux problèmes et aux intérêts communs aux associations.

Le sujet des articles choisis s'attache surtout à la méthode de l'organisation internationale considérée notamment dans ses rapports avec le secteur privé des associations et dans la perspective des adaptations nécessaires aux temps nouveaux, plutôt qu'au fond des problèmes, qui sont le propre de chaque groupement et traités ailleurs dans des revues générales ou spécialisées.

Nos thèmes habituels sont les relations des ONG avec les organisations intergouvernementales, les techniques de l'organisation internationale, les systèmes d'information internationale, outre les entreprises multinationales.

« Associations Internationales » est l'organe de l'UAI, association sans but lucratif, bien que les opinions qu'il exprime ne soient pas nécessairement celles de cet Institut. La revue est financée exclusivement par ses abonnements et sa publicité.

INTERNATIONAL ASSOCIATIONS : 27th year, 1974

Illustrated monthly magazine, 10 issues per year, containing articles and studies on international organization, statistics, monthly columns, change of address for organizations, and the monthly supplements to the Annual International Congress Calendar.

The subscription rate is: BF 600,— FF 80,— FS 50,— £ 7.00 US \$ 19.00 per year (10 issues).

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : 27^e année, 1974

Revue illustrée, 10 numéros par an contenant des articles et études sur l'organisation internationale, des chroniques, des statistiques, les changements d'adresse des organisations internationales et le supplément au Calendrier annuel des réunions internationales.

Le prix de l'abonnement est de : BF 600,—, FF 80,—, FS 50,—, £ 7.00, \$ 19.00 par an (10 numéros).

Method of payment :

Bruxelles : Compte-chèque postal n° 000-0034699-70 ou Compte n°210-0451651-71 à la Société Générale de Banque, 48 rue de Namur, 1000 Bruxelles.
London : Crossed cheque to Union of International Associations. Acc. n° 04562334, National Westminster Bank (Overseas Branch), 53, Threadneedle Street, London EC 2. or to Mr. K. Archer, 91 Fitzjohn's Ave., London NW3 6NX

Mode de paiement à utiliser :

Genève : Compte courant n° 472.043.30 Q à l'Union des Banques Suisses.

Paris : Par virement compte n° 585675/12 à la Banque de l'Union Parisienne, Boulevard Haussmann, 6-8 (C.C.P. de la Banque n° 170.09).

THE MAIN PUBLICATIONS OF THE UAI

- YEARBOOK OF INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
15th edition 1974
- ANNUAL INTERNATIONAL CONGRESS CALENDAR :
(Calendrier des Réunions Internationales) 15^e édition 1975

The complete list of publications of the UAI can be obtained from the secretariat : 1, rue aux Laines, 1000 Brussels, Belgium. Tel. 511.83.96-512.54.42.

LES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE L'UAI

- ANNUAIRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
15^e édition 1974
- ANNUAL INTERNATIONAL CONGRES CALENDAR :
(Calendrier des Réunions Internationales) 15^e édition 1975

The complete list of UAI publications can be obtained from the secretariat: 1 rue aux Laines, 1000 Brussels, Belgium. Tel. 511.83.96-512.54.42.

INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

1975 - n° 4

27th year

27e année

UNION DES ASSOCIATIONS
INTERNATIONALES
UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS
COMITE DE DIRECTION
EXECUTIVE COUNCIL

Président : President :
FA. CASADIO. Directeur. Societa Italiana
per l'Organizzazione Internazionale (Italie)

Vice-Présidents : Vice-Presidents :
Mohamed Aly RIFAAT (R.A.U.)
Former Secretary-General of the Afro-Asian
Organisation for Economic Cooperation.
S.K. SAXENA (India)
Director of the International Cooperative
Alliance.

Trésorier Général : Treasurer General :
Paul E. HIERNAX (Belgique)

Chambres de Commerce et d'Industrie de ta

Members : Members :

F.W.G. BAKER (U.K.)
Executive Secretary, International Council
of Scientific Unions;
Th. CAVALCANTI (Bresil)
Président de l'Institut de Droit Public de la
Fondation Getulio Vargas.
Johan GALTUNG (Norvège)
Director, International Peace Research In-
stitute, Oslo.
Nicola A. KOVALSKY (URSS)
Directeur adjoint de l'Institut du Mouvement
Ouvrier International de l'Académie des
sciences de l'URSS.
Marcel MERLE (France)
Professeur à la Faculté de Droit de l'Univer-
sité de Paris 1.

Aly RANGOONWALA (Pakistan)
Chairman of the Pakistan National Com-
mittee of the International Chamber of
Commerce.

Andrew E. RICE (U.S.A.)
Executive Secretary of the Society for Inter-
Louis VERNIERS (Belgique)
Secrétaire Général honoraire du Ministère
belge de l'Education et de la Culture.

Secrétaire Général : Secretary-General :
Robert FENAU (Belgique)
Ambassadeur honoraire.

« ASSOCIATIONS INTERNATIONALES »
« INTERNATIONAL ASSOCIATIONS »

Comité de Rédaction/Editorial Committee:

Robert FENAU
Georges Patrick SPEECKAERT
Geneviève DE VILLE
Anthony J.N. JUDGE
Ghislaine de CONINCK

Editer/Rédacteur :

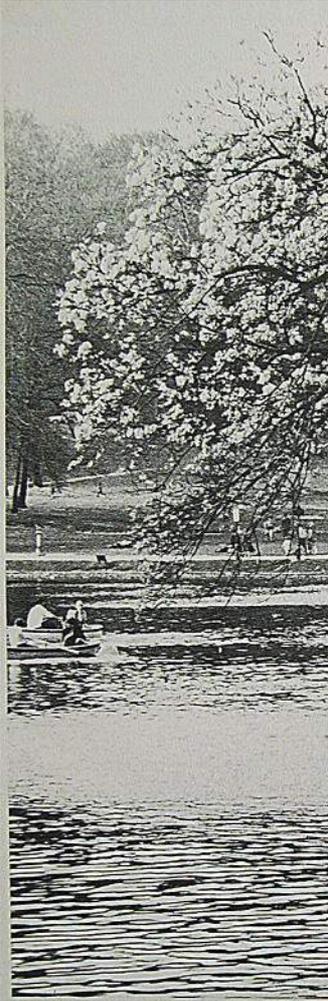
avril
april



Editorial	199
Sociologie des relations internationales, par Marcel Merle	201
Le Conseil de l'Europe et les ONG	208
Une enquête de l'UAI/UAI enquiry : De la consultation (consentie) à la participation (instituée) From consultation (agreed) to participation (established)	212
Un événement de valeur exemplaire	220
Le bureau du coordonnâtes des Nations Unies	222
NGO field-level relations with the UN	225
L'Irlande	231
6th international congress on congress organization... Newsletter no. 5/Bulletin no. 5	233
4th Supplement to the 15th edition of the Yearbook of International Organizations (changes of name /address) - 4ème supplément à la 15e. édition de l'Annuaire des Organisations Internationales (changement d'adresse/ nom)	234
Bibliographie/bibliography	238
Congressalia	240
IAPCO News	242
Calendar	245

Published MONTHLY by
Union of International Associations (founded 1910)
Editor, Administration: 1, rue aux Laines, 1000 Brussels (Belgium)
Tel. (02)511.83.96.
UK representative : Kenneth Archer, 91 Fitzjohn's Avenue London
NW3 6NX, UK. Tel. : 01-135-5490.
Advertising : Roger Ranson, Advertising Manager, 9, av. de Lattre de
Tassigny, 92210 St. Cloud France. Tel. 602.5283.
International Associations, rue aux Laines 1, Bruxelles 1000 Belgium
Tel. (02)511.63.96 — 512.54.42.
BENELUX : Media 4, av. du Pais de Senteur, 33
B-1020 Brussels, Belgium. Tel. (02)268.04.18
Switzerland : u. Gandur, Villa A pic, CH-1882 Gryon.
United Kingdom : Kenneth Archer, 91 Fitzjohn's Avenue, London NW3
6NX. Tel. 01-435-5490.

MENSUEL publié par
Union des Associations Internationales - UAI (fondée en 1910)
Rédaction, Administrat : 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles (Belgique)
Tel. (02)511.83.96.
Publicité : Roger Ranson, Délégué-Directeur de Publicité, 9, av. de Lattre
de Tassigny, 92210 St. Cloud, France. Tél. 602.5383.
Associations Internationales, rue aux Laines 1, Bruxelles 1000 Belgique.
Tél. (02) 511.83.96 — 512.54.42.
BENELUX : Média 4, av. du Pois de Senteur 33
B-1020 Bruxelles. Tél. (02) 268.04.18
Grande-Bretagne : Kenneth Archer, 91 Fitzjohn's Avenue.
London NW3 CNX. Tél. 01-435-5490
Suisse : M. Gandur, Villa A pic, CH-1882 Gryon.



198 ASSOCIATIONS INTERNATIONALES. 1975

Photo INBEL

Editorial



« Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association ».

Art. 20 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

LES FORCES VIVES DE LA SOCIÉTÉ

Les forces vives de la société. Cette expression parfaitement appropriée au réseau des associations internationales est de M. Georg Kahn-Ackerman, le nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe dont nous publions d'autre part — et saluons — la déclaration d'intention à l'égard des organisations non gouvernementales présentes à Strasbourg.

Un heureux concours de circonstances nous permet de grouper dans ce numéro de notre Revue un ensemble d'informations qui se conjuguent et se complètent à propos du mouvement transnational des ONG considéré sous différents aspects d'actualité immédiate ; le phénomène sociologique des associations dans le contexte mondial de la nouvelle société globale ; la crise du « statut consultatif » dans le système universel des Nations-Unies ; l'enquête que nous avons ouverte à ce sujet auprès de toutes les ONG consultantes de l'ECOSOC et de l'Unesco, en proposant formellement la création d'un Comité mixte d'études qui aurait à tâche de « repenser » les relations entre les deux secteurs de l'organisation internationale, le public et le privé.

La société globale

Un important ouvrage vient de paraître à point pour situer et définir les organisations non gouvernementales dans la société des Etats et des peuples : « Sociologie des relations internationales ». Son auteur, M. Marcel Merle, Professeur à l'Université de Paris 1, est le premier, croyons-nous, à s'attaquer à ce sujet neuf, dans un effort très français de synthèse des données actuelles de la vie internationale.

Nos lecteurs trouveront dans les pages suivantes un schéma des matières du livre publié chez Dalloz, mais surtout

le texte intégral du chapitre sur les ONG que nous reproduisons avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'éditeur.

Dans la mesure où le désordre international actuel résulte largement d'une grande ignorance des faits, on dit aujourd'hui d'un manque d'information, le livre de M. Merle mérite une ample diffusion pour faire connaître les associations aux Etats, mais aussi pour les aider à se découvrir elles-mêmes dans le contexte des relations internationales.

La liberté et l'indépendance

Au commencement était la liberté d'association, qui est toujours fondamentale. Un trait spécifique du phénomène d'initiative privée né de cette liberté est la diversité de structure et d'organisation des associations. « Les ONG sont plus ou moins intégrées. Certaines recrutent directement des adhérents individuels dans plusieurs pays ; d'autres ne sont que des fédérations et associations nationales qui conservent une autonomie beaucoup plus grande par rapport à la direction de l'ONG, que ne peuvent le faire des individualités isolées. » (Merle). Qu'est-ce à dire par rapport au problème du jour, les relations avec l'organisation intergouvernementale ? C'est que les ONG sont des associations indépendantes des Etats, tenues par leurs statuts propres et qu'il est dès lors illégitime de vouloir leur imposer des décisions politiques sous peine de sanction, au lieu de se borner à des recommandations librement acceptables. Nous savons des associations que l'Unesco a fort embarrassées parce que leurs dirigeants internationaux n'ont aucune prise sur leurs membres locaux, par exemple de l'Afrique australe ou de Formose. Il faut instruire les

Etats ignorants de cette situation de droit et de fait. Il faut surtout leur dire autre chose et clairement : c'est qu'à force de gêner ou d'indisposer les ONG, beaucoup d'entre elles pourraient tirer leur révérence aux organisations intergouvernementales. Pour la raison suffisante que les ONG ont beaucoup moins besoin des Etats que ceux-ci n'ont besoin des « forces vives de la société ». C'est le lieu de répéter que tous les programmes de l'organisation internationale seraient frappés d'impuissance sans l'aide et les ressources des forces transnationales.

Le piège

L'étonnant, c'est que tant d'ONG ne se soient pas rendu compte plus tôt du risque de servitude qu'elles couraient en quête de la caution des Etats et des OIG, en sollicitant la permission d'être consultées à diverses conditions. M. Merle remarque avec pertinence : « En jouant systématiquement la carte du « statut consultatif » les ONG sont tombées dans une sorte de piège dont il leur est de plus en plus difficile de sortir. Pour avoir cherché systématiquement l'appui des Etats et OIG, elles se sont laissées entraîner sur la voie d'une coopération qui était faussée au départ. Loin de représenter un point de vue opposé à celui des Etats, les ONG qui ont sollicité et obtenu le statut consultatif ont fini, dans la plupart des cas, par se plier au jeu imposé par les Etats à travers les OIG dont ils contrôlent le fonctionnement. Par là, l'initiative privée en est venue, paradoxalement, à consolider un système de relations et d'orientations dont elle avait voulu se démarquer au départ ». L'individualisme et la dispersion des associations expliquent cette situation, paradoxale qui, à la limite, pourrait

conduire à une intégration des forces privées au système des Nations Unies. M. Merle cite la résolution de l'Ecosoc qui renforce les pouvoirs du Conseil des Nations Unies à l'égard des ONG, notamment en ce qui concerne l'origine de leurs fonds, et prévoit que le statut consultatif pourra leur être retiré dans deux cas. Dans un premier cas « s'il existe des éléments établissant de façon concluante qu'un gouvernement fait secrètement pression sur une organisation par des moyens financiers pour l'inviter à se livrer à des actes contraires aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ». Dans le second cas où - une organisation abuse manifestement de son statut consultatif pour se livrer systématiquement contre les Etats membres de l'ONU à des actes injustifiés ou inspirés par des motifs politiques en violation des principes de la Charte ou en contradiction avec ces principes (1) ».

En toute équité

Cette prétention abusive de mettre les associations sous contrôle à son explication dans un moment de l'Histoire où les problèmes de la décolonisation et du développement priment les autres jusqu'à les étouffer. Car, en toute objectivité, on est tout de même en droit de s'étonner qu'il ne se soit pas trouvé de majorité à l'Ecosoc pour s'aviser équitablement qu'il y a d'autres moyens de pression que financiers, ni pour se demander si « la liberté de réunion et d'association pacifique », reconnue à toute personne par l'art. 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, était permise et si, inversement, nul n'était contraint, ici ou là, » de faire partie d'une association ».

L'enquête de l'UAI

Nous arrivons ici à la crise des relations entre les OIG et les OING dans le système des Nations Unies, qui a déterminé notre Institut à honorer sa raison sociale et à assumer sa fonction de consultant, tant à l'Ecosoc qu'à l'Unesco, d'abord en posant le principe de la liberté d'association et de l'indépendance des ONG, puis en ouvrant une enquête auprès des ONG à statut consultatif pour connaître leur sentiment, en particulier quant à notre proposition de réunir un Comité mixte ayant à tâche de remettre sur le métier les diverses formes possibles de consultation et de participation des associations à l'action internationale. Notre initiative nous a valu un courrier bien intéressant à la suite de la lettre dont nous publions le texte, avec les premières réponses qui nous sont venues d'importants groupements appartenant à diverses disciplines, politiques, syndicales, professionnelles, religieuses ou culturelles. Ces avis, les uns franchement signés, les autres plus prudemment anonymes, accusent un état d'esprit et de malaise auquel l'organisation et la fonction internationales

feront bien de réfléchir pour toute les raisons que nous avons dites. Nos correspondants retiennent notre proposition de Comité mixte d'études qui a d'autre part reçu un accueil favorable de l'administration internationale. D'autres lettres autorisées et perspicaces nous demandent la confiance pour différentes raisons tantôt personnelles, tantôt statutaires, en attendant parfois des décisions hiérarchiques. Cette discrétion se comprend, mais il serait tout de même regrettable de la pousser trop loin. Qui veut la fin — le respect des associations, la valorisation de la consultation — doit vouloir les moyens - la formulation et le recensement des griefs.

Ainsi certains de nos correspondants, soucieux de la politisation de la coopération internationale et transnationale, nous disent en substance à propos des décisions de l'Unesco qui mettent en question l'indépendance des associations ; Depuis plusieurs années la Conférence générale adopte des résolutions, à des majorités assorties de beaucoup d'absentions, pour dénoncer des actes ou des faits qui relèvent de la souveraineté des organisations non gouvernementales. Sans doute des critères sont-ils posés à l'admission d'OING à la coopération avec le système des Nations Unies, mais on doit déplorer la méconnaissance de la liberté d'association et du fonctionnement démocratique, qui est la règle de nos associations. Dès lors que, de l'extérieur, une assemblée exige par exemple l'exclusion de certains membres ou l'interdiction d'activité en certains pays. Aussi bien, certains de nos correspondants en viennent-ils à se demander où est le point de rencontre entre l'indépendance inaliénable des associations et leur loyalisme librement consenti à l'égard du système des Nations Unies, un loyalisme dû surtout au respect des Droits de l'Homme dont les OING sont en définitive les meilleurs gardiens, jusque dans les pays qui pratiquent la discrimination ou la ségrégation raciales.

La conférence des ONG de l'Unesco

S'agissant de l'Unesco, la Conférence des ONG et son Comité permanent ont montré leur souci de difficultés résultant de ce qu'il faut bien appeler la politisation de l'institution et, par voie de conséquence, de la consultation. Lors du premier incident de l'Afrique australe, il y a quatre ans, la réaction de la conférence avait été d'une fâcheuse timidité au sens précis du mot : manque d'audace et de vigueur dans la pensée et dans l'action. Le loyalisme était de la considération respectueuse, que les Etats ont volontiers pris pour une gémulation. Avec le deuxième incident de Formose, la Conférence s'est émue sous la pression d'un grand nombre d'associations. Sur l'initiative de sa présidente, Mme Trois-

gros une étude a été entreprise sur - l'acceptation du concept des ONG par les Etats membres • avec le prudent souci de ménager le loyalisme et l'autonomie, les égards dus à l'Institution et les impératifs des associations. Des juristes ont été consultés et un plan de travail arrêté en vue d'élaborer un document qui sera soumis à la quinzième Conférence des ONG en novembre prochain, - un document tenant compte des aspirations de toutes les ONG et des faits juridiques ..

L'avis de Mme Bastid

L'avis de Mme Suzanne Bastid, professeur à l'Université de Paris, juriste éminent en la matière, a été particulièrement écouté. Il part d'une analyse précise de la base des relations entre l'Unesco et les ONG pour aboutir à la conclusion que la condition juridique des ONG possédant le statut consultatif est le résultat d'une combinaison très particulière du droit des contrats. Cette condition juridique comprend - un statut consultatif défini par le droit international de l'Unesco; la personnalité juridique de l'ONG reposant sur le droit étatique dans le cadre du droit international sur la liberté d'association; un lien contractuel entre l'ONG et l'Unesco incorporant les droits et obligations prévus par le statut consultatif; à titre complémentaire, les principes généraux du droit des contrats pour régler les rapports entre l'ONG et l'Unesco.

Conclusion

On suivra attentivement un débat de portée mondiale aux frontières du droit, de la politique et de la sociologie des relations internationales. Notre enquête y apporte sa contribution. Aux associations internationales d'y répondre en sachant que leur destin dépend de leur indépendance et de leur solidarité. Aux Etats et aux organisations intergouvernementales de comprendre pour leur part que le fait de l'univers des OING en plein développement est plus respectable que n'importe quelle assemblée générale du système des Nations-Unies. Il y a quelques années, lors du premier colloque organisé par le Centre d'études européennes de l'Université de Louvain, sur *Les droits de l'homme et les personnes morales*, M. H. Golsong, Directeur des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, avait fait un remarquable exposé introductif ayant pour objet d'examiner dans quelle mesure la Convention européenne des Droits de l'Homme tenait compte du phénomène nouveau de notre vie sociale actuelle qui porte de plus en plus les individus à se grouper en associations. On souhaiterait que ce phénomène des « forces vives de la société » fut aussi bien compris au plan universel qu'il ne l'est exemplairement au plan régional de l'Europe.

Robert FENAUX

(1) Résolution du 23 mai 1968 art. 36.

La société globale SOCIOLOGIE DES RELATIONS INTERNATIONALES

par Marcel Merle

Professeur à l'Université de Paris !
et à l'Institut d'études politiques de Paris



Le professeur Marcel Merle vient de publier aux éditions Dalloz, dans la collection d'études politiques, économiques et sociales, un important ouvrage, à notre connaissance le premier du genre issu d'une université européenne: «**Sociologie des relations internationales**».

Nous reproduisons volontiers ci-après un avis de l'éditeur qui définit parfaitement l'ouvrage et en situe les quatre parties composantes :

1°) les *différentes conceptions des relations internationales* (la conception classique, la conception marxiste, les conceptions sociologiques d'inspiration anglo-saxonne); 2°) *le milieu international* (le rôle des facteurs naturel, démographique, technique, économique et idéologique); *les acteurs* (les Etats, les Organisations intergouvernementales, les Organisations non-gouvernementales, les firmes multinationales, l'opinion publique internationale); *le système international* (caractères spécifiques; le jeu diplomatico-stratégique; le fonctionnement du système).

Au chapitre des « forces transnationales », un titre approprié qu'il avait déjà utilisé dans un livre précédent " La vie internationale », l'auteur traite successivement des *forces organisées* du réseau privé des Associations non-gouvernementales sans but lucratif et des entreprises multinationales de profit, d'une part, et, de l'autre, des forces - spontanées » et inorganisées de l'opinion publique internationale. Nous reviendrons dans cette Revue à la matière d'un livre qui rend un son neuf dans beaucoup de ses réflexions. Aujourd'hui nous croyons utile de reproduire, avec la permission de l'éditeur, les quelques pages ayant trait aux ONG.

Le Professeur Merle appuie son étude sur les références de notre Annuaire des Organisations Internationales notamment sur une suite de tableaux statistiques concernant la croissance du nombre des ONG, l'implantation de leurs sièges, la participation nationale aux ONG selon les continents, leur répartition par secteur d'activité, la répartition des congrès et la participation à leurs travaux. Aussi les relations de consultation, "M. Merle a publiquement porté témoignage, à l'instar de ses collègues étrangers, que les études sociologiques sur les relations internationales trouvent une source essentielle dans les travaux de référence de l'UAI. Cette contribution de notre Institut sera accrue par la publication, cette année encore, de nos derniers travaux destinés à l'édition d'un premier « Yearbook of World Problems ».

Pourquoi une « sociologie » des relations internationales, alors qu'il existe déjà de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire diplomatique, au droit international ou aux institutions internationales ?

C'est précisément parce que les différentes approches, chronologiques ou sectorielles, ne donnent accès qu'à des fragments de la réalité internationale. Celle-ci constitue, surtout à notre époque, un ensemble dont on ne peut dissocier les éléments sans risquer de perdre la signification du tout. Entre la démarche du juriste, de l'économiste ou de l'historien, et le flot incessant des événements qui marquent l'actualité, il y a place pour une réflexion systématique sur la nature et sur la spécificité du phénomène international. L'éclairage de la sociologie permet tout d'abord d'introduire plus de rigueur dans une investigation qui reste trop souvent dominée par les passions, les préjugés et les idéologies. C'est pourquoi la première partie de l'ouvrage est consacrée à l'exposé critique des différentes constructions intellectuelles et des diverses méthodes habituellement utilisées, en Europe ou aux Etats-Unis, chez les penseurs libéraux comme chez les marxistes, pour le traitement des relations internationales.

Mais la sociologie procure aussi des catégories d'analyse qui conduisent à renouveler la problématique du sujet. La notion d'environnement, les concepts d'acteur et de rôle, le recours au modèle systémique, permettent de classer et d'assembler les morceaux de ce puzzle gigantesque que constitue la société internationale dans laquelle nous vivons. Dans cette perspective, les constantes et, surtout, les changements qui caractérisent le monde contemporain, par rapport aux étapes antérieures de son évolution, apparaissent en pleine lumière : un monde - fini » dont les ressources s'épuisent alors qu'il est menacé d'« encombrement », un monde clos sur lui-même dont les contradictions se recourent et s'accroissent à tous les niveaux de l'activité sociale, un monde interdépendant qui peut avancer vers plus d'unité mais qui peut aussi, en sombrant dans la violence, basculer sous la domination d'un seul ou s'anéantir dans la destruction.

Si l'issue de ce grand débat demeure inconnue, l'étude de la dynamique du système international permet au moins de saisir les ressorts, souvent cachés, de l'évolution. Ce n'est plus seulement au niveau de l'activité des gouvernants que

se déroule le jeu international. Il existe une correspondance de plus en plus étroite entre la crise du système mondial et les perturbations qui ébranlent le système étatique. Les affrontements entre groupes sociaux et la remise en cause des valeurs qui fondaient la cohésion nationale sont des facteurs aussi bien que des enjeux d'une compétition planétaire, dans laquelle les frontières s'estompent de plus en plus entre le « national » et « l'international » entre le « privé » et le « public », entre la « politique » et l'« économique ». Autant dire que si l'investissement sociologique éclaire d'un jour nouveau les phénomènes internationaux, la prise en considération de la dimension internationale devrait conduire à réviser les présupposés d'une sociologie et d'une science politique, qui se confinent trop souvent dans une sorte de « provincialisme ».

Tel quel, l'ouvrage s'adresse d'abord à tous ceux, historiens, juristes ou économistes, qui s'intéressent aux problèmes

Internationaux. Il complétera utilement, pour les étudiants du premier cycle qui sont invités à étudier les « relations internationales », le cours de sociologie politique, et pourra servir de point d'appui à ceux des étudiants du second cycle qui veulent se spécialiser dans les matières internationales. Mais il s'adresse aussi aux sociologues et aux politologues qui ne pourront plus continuer longtemps à négliger la dimension internationale de leurs problèmes. Il s'adresse enfin à tout esprit soucieux de son temps, s'il est vrai, comme le disait déjà Bossuet, qu'il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain ».

Un volume broché, 15 x 22, 1ère édition 1971, 436 pages. En vente chez votre librairie ou au DALLOZ 11, rue Soufflet - 75240 PARIS CEDEX 05 - Tél. 033.50.80

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Définition des ONG

Par ONG on entendra tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs. Ce phénomène qui a des origines illustres et fort anciennes religieuses, sociétés de pensée, ligues ou guildes de marchands), semble connaître un développement particulièrement rapide dans la période récente, comme en témoignent les chiffres publiés par l'Union des Associations internationales :

1. CROISSANCE DU NOMBRE DES ONG	
1909	176
1945	500
1951	832
1954	1 008
1956	985
1958	1073
1960	1268
1962	1552
1964	1718
1966	934
1968	2188
1970	2 296
1972	2 470

14e édition, 1973.
(*) Edition française de l'Annuaire de 1974 est

Cette vitalité tient évidemment à l'accroissement rapide des échanges et des communications au plan international, mais elle témoigne aussi en faveur de l'existence de besoins que ni les gouvernements, ni les Etats, ni même les OIG ne sont en mesure de satisfaire. C'est dans cette perspective que doivent être considérées avec attention les caractéristiques du phénomène que constituent les ONG, avant que l'accent ne soit mis sur la diversité des ONG et sur le rôle qu'elles sont susceptibles de jouer sur la scène internationale.

Les traits spécifiques du phénomène

Si l'on reprend les éléments de la définition ci-dessus, les traits originaux qui caractérisent les ONG sont l'initiative privée et la solidarité internationale.

1) L'initiative privée est une preuve de la spontanéité qui se manifeste au plan international, à l'insu ou en dehors de toute directive gouvernementale ou intergouvernementale. Certes, il existe des exceptions à cette règle : plusieurs ONG ont été instituées à la suite d'une incitation émanant de telle ou telle OIG. Tel est le cas des Associations scientifiques dont la création a été suscitée par l'UNESCO. Mais l'origine de l'initiative demeure, même dans ce cas, partagée puisque les incitations émanant des OIG n'auraient eu aucune chance d'aboutir si elles n'avaient pas trouvé d'écho chez un certain nombre d'individus ou de groupes privés. Plus trouble est indiscutablement le cas des ONG dont la création a été suscitée et dont l'activité est entretenue par certains gouvernements. La crise qui a éclaté au sein du Conseil Economique et Social des Nations Unies au sujet de la « représentativité » et du financement de plusieurs ONG montre qu'il ne s'agit pas d'une hypothèse d'école. Mais ce ne sont là, malgré tout, que des exceptions. En règle générale, une ONG regroupe des particuliers qui n'ont à prendre leurs consignes auprès d'aucune autorité gouvernementale ou intergouvernementale.

2) La spontanéité est d'autant plus intéressante à étudier qu'elle se combine, dans le cas des ONG, avec la solidarité entre des particuliers appartenant à plusieurs pays. Ici encore, il convient de nuancer le tableau : certains groupes privés qui restent purement nationaux, tant par leur composition que par leur financement, n'en ont pas moins une vocation internationale qui peut leur valoir reconnaissance et consécration par les OIG. C'est ainsi que 15 Organisations privées nationales bénéficient actuellement du statut consultatif auprès du Conseil Economique et social. Mais dans l'immense majorité des cas, les ONG sont constituées par le regroupement d'individus ou de mouvements en provenance de plusieurs Etats (3 au minimum selon le critère de sélection retenu par l'Union des Associations internationales pour la confection de son Annuaire). Quand un tel phénomène se répète à des milliers d'exemplaires et concerne des dizaines sinon des centaines de millions de personnes, cela prouve que les Etats-nations ne sont pas en mesure de satisfaire à eux seuls toutes les aspirations de leurs ressortissants.

(3) La combinaison de la spontanéité et de la solidarité dans le cadre d'une organisation durable (mouvement ou association) permet aux particuliers de participer à la dynamique de la société internationale. Le réseau des relations et d'échanges qui s'établit à travers le monde, grâce à l'action des ONG, crée progressivement un tissu social qui amortit parfois le choc des contestations entre gouvernements et qui facilite, en cas de rupture, la reconstitution des liens entre les pays. Mais cette dynamique ne va pas forcément dans le sens de l'harmonisation des politiques nationales; elle peut aussi s'exercer, dans certains cas, à rencontre de la solidarité nationale et se trouver ainsi génératrice de tensions qui affectent aussi bien la cohésion des Etats que les rapports entre Etats. Pour le comprendre, il faut maintenant pénétrer à l'intérieur du phénomène pour en apprécier la diversité et pour en mesurer, autant que faire se peut, l'impact sur les autres composantes du système.

La diversité du phénomène

Dernière le sigle des ONG, il existe des réalités très diverses. La variété provient de l'implantation, de la dimension, de la structure et de l'organisation, enfin des objectifs de multiples groupes recensés sous cette étiquette.

Diversité dans l'implantation géographique. Les statistiques globales sont, comme toujours, trompeuses. Comme pour la démographie, les volumes et les densités ne peuvent être appréciés qu'en relation avec l'espace. Il faut donc considérer la géopolitique des ONG. Or celle-ci fait immédiatement ressortir une inégalité dans la distribution des ONG par continents. Quel que soit le critère adopté, l'Europe paraît en situation privilégiée. Si l'on prend en considération le nombre de sections nationales rattachées aux ONG, la répartition par continent était la suivante, en 1966 :

2. PARTICIPATION NATIONALE AUX ONG SELON LES CONTINENTS

Afrique	4 230
Amérique du Nord	1 546
Amérique du Sud et Centrale	6 116
Asie	5 222
Pacifique	1 063
Europe	18 217
Total	36 414

Source : Yearbook of International Organizations. 14e édition, 1973.

C'est donc en Europe que les ONG trouvent la moitié de leurs « branches » ou sections nationales. Si l'on relie, comme autres indicateurs, le critère de l'implantation des sièges ou celui de la topographie des Congrès tenus par les ONG (figures 3 et 4), les contrastes sont encore plus accentués et ne font que mieux ressortir les écarts entre le poids démographique des régions du monde et leur représentation dans le réseau des institutions privées.

Ces chiffres demandent cependant à être interprétés. Si l'Europe est indiscutablement privilégiée, elle est relativement moins bien représentée, par rapport à sa masse démographique et à son niveau de développement, que le continent africain. C'est l'Asie qui se trouve, de ce point de vue, nettement désavantagée. Il n'empêche que les ONG sont et demeurent un phénomène essentiellement européen et, accessoirement, américain. Certes, le mécanisme des ONG a permis d'élargir le cercle des bénéficiaires de la coopération privée : grâce à elles, des passerelles ont pu être jetées par-dessus les frontières idéologiques, par exemple entre l'Ouest et l'Est qui commence à manifester un réel intérêt pour ce genre d'initiatives. C'est également sous l'impulsion des ONG d'origine ou

d'inspiration européenne que l'Afrique a pu être partiellement soustraite à son isolement. Il n'en reste pas moins que l'Europe reste le foyer privilégié de la coopération entre particuliers sur le plan international, et que la prolifération des ONG reflète plus souvent l'existence de solidarités préétablies que la création de solidarités nouvelles.

Si l'on prend en considération la participation effective aux travaux des ONG, des distorsions sont encore plus frappantes (cf. la figure 5).

3. TABLEAU RECAPITULATIF DE L'IMPLANTATION DES SIÈGES DES ONG		EN 1972
I. — Répartition par continents		
Sièges principaux		Sièges secondaires
Afrique	87	95
Amérique	451	211
Asie	ne	110
Europe	2 523	362
Australasie	10	18
II. — Classement par pays		
1960		1972
1. France	434	645
2. Belgique	206	583
3. Grande-Bretagne	273	442
4. Etats-Unis	266	351
5. Suisse	260	346
6. Pays-Bas	104	183
7. Allemagne (de l'Ouest)	49	172
8. Italie	75	134
9. Suède	28	66
10. Danemark		55
Source : Associations Internationales, Bruxelles, févr. 1973.		1973.

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES CONGRÈS TENUS PAR LES ONG EN 1971

I. — Répartition par continents

Afrique	72
Amérique	260
Asie	89
Europe	1 073
Australasie (Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie)	23
	1 517

II. — Classement par pays

1. France	147
2. Suisse	136
3. Etats-Unis	117
4. Grande-Bretagne	117
5. Allemagne de l'Ouest	89
6. Belgique	86
7. Italie	74
8. Pays-Bas	64
9. Autriche	54
10. U.R.S.S.	34
etc...	

Source : Associations Internationales, Bruxelles, janv. 1973.

Il faut donc se garder de confondre, surtout en ce domaine, « international » avec universel », et admettre que les masses du continent asiatique sont tout peu intégrées à ce réseau d'inter-actions qui sert à la fois de volant régulateur et de contrepois aux rapports interétatiques.

5. — PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES ONG

Origine « géographique » des participants au IXe Congrès mondial de l'Association internationale de science politique. Montréal, 1973.
(1.044 congressistes représentant 60 pays).

Pays développés	89 %
dont :	
Amérique du Nord	58,3 %
Europe occidentale	29 %
Australie	0,4 %
Japon	1,3 %
Pays sous-développés	8,6 %
dont :	
Asie (moins Japon)	3,5 %
Amérique Latine	3 %
Afrique	2,1 %
Pays socialistes	2,4 %

Diversité dans la dimension

Sur quelque deux milliers d'ONG en activité, il existe des unités de tailles très différentes. Comme pour les Etats, on est obligé de distinguer entre les « géants » et les « nains ». Du côté des premiers, on trouve les Organisations syndicales internationales, telle la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) qui revendique 155 millions d'adhérents dans 53 pays, la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), qui groupe 48 millions d'adhérents répartis dans 91 pays, la Confédération Mondiale du Travail (CMT), représentée dans 75 pays, ou des Organisations de masse comme la Fédération mondiale des Anciens Combattants (20 millions de membres dans 49 pays). En face, il existe des ONG qui ne groupent que quelques centaines ou quelques dizaines de membres. Cela ne veut pas dire que l'influence soit directement proportionnelle à l'importance numérique. Il existe des groupes minuscules, presque confidentiels, "mais très influents (comme celui de Pugwash, qui réunissait chaque année des savants de l'Est et de l'Ouest et qui a beaucoup contribué au désarmement nucléaire), tandis que d'autres organismes ne sont que des façades sans efficacité réelle.

Diversité de structure et d'organisation

Les ONG sont plus ou moins « intégrées ». Certaines recrutent directement des adhérents individuels dans plusieurs pays; d'autres ne sont que des fédérations d'associations nationales qui conservent une autonomie beaucoup plus grande, par rapport à la direction de l'ONG, que ne peuvent le faire des individualités isolées. Ces contrastes se trouvent renforcés ou atténués par les modalités d'organisation. Certains groupes ou mouvements connaissent un type d'administration rigide et centralisé; d'autres, les plus nombreux, admettent une large décentralisation. En fait peu, d'ONG parviennent à échapper aux tensions provoquées par les rivalités entre les groupes culturels, linguistiques, idéologiques et même nationaux que les constituent. Le phénomène se vérifie même dans les Associations à caractère scientifique ou humanitaire — lorsqu'il s'agit d'élire les membres des organes de direction ou de

fixer le siège de telle activité, ou de déterminer les questions qui seront traitées dans le cadre d'un Congrès, etc... A plus forte raison, les « internationales » politiques ou syndicales sont-elles tiraillées par des conflits de tendance qui vont parfois jusqu'à provoquer des scissions (rupture au sein de la FSM après 1945) ou des retraits (le puissant syndicat américain FL-CIO s'est retiré de la CISL qu'il avait pourtant contribué à fonder), mais qui peuvent aussi aboutir à paralyser le fonctionnement d'une institution (ainsi en va-t-il de l'Internationale socialiste qui n'a jamais pu accorder tous ses membres, que ce soit sur la décolonisation, sur la construction européenne, sur l'alliance Atlantique ou sur le conflit du Moyen-Orient...).

Les Internationales religieuses que sont les Eglises à vocation universelle ne sont pas, elles non plus, à l'abri des tensions internes. « La seule organisation internationale qui existe pleinement sur notre terre est l'Eglise catholique... disait récemment Wladimir d'Ormesson, Ancien Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, en accueillant sous la coupole de l'Académie française le cardinal Daniélou (23.nov. 1973). Cette appréciation témoigne d'un bel optimisme, au moins en ce qui concerne l'état présent et futur de l'Eglise. Elle est fondée sur la perfection théorique d'un organigramme, qui part du Vatican pour atteindre la plus lointaine paroisse, et sur l'expérience acquise, au sommet de l'institution, par une bureaucratie de premier ordre. Mais elle sous-estime l'importance des tensions qui affectent, même sur le plan de la foi et, à plus forte raison, dans l'ordre de l'engagement temporel, les communautés chrétiennes. Les débats politiques ou idéologiques qui se manifestent au sein du peuple chrétien trouvent leur écho jusque dans les aménagements institutionnels, puisque l'absolutisme pontifical se trouve désormais tempéré par les consultations synodales ou s'exprime, publiquement et périodiquement, la diversité des points de vue représentés par les Eglises nationales. Même si l'on fait abstraction des conflits qui surgissent au niveau de la base, entre militants, comment ne pas constater que l'unité du message se trouve mise à rude épreuve par la diversité des situations concrètes dans lesquelles se trouvent plongées les communautés chrétiennes: le même discours, sur les droits de l'homme ou sur les rapports avec les pouvoirs publics, peut-il avoir le même sens pour un évêque, selon qu'il est polonais, zairois, français ou brésilien ? Qu'une puissance aussi fortement enracinée dans l'histoire et dans les mentalités soit obligée de laisser place en fait et en droit, à une certaine forme de polycentrisme, et que son avenir en tant qu'institution temporelle dépende autant des actions de la base que des directives du centre, montre bien la difficulté de toute entreprise qui veut assurer, dans le contexte actuel, la cohésion d'une action au plan international. Ces dissensions et querelles d'influence évoquent curieusement les tensions qui se manifestent, dans les rapports entre les Etats, au sein des organismes fédéraux ou des Organisations intergouvernementales. La solidarité internationale ne prévaut pas aisément, même quand elle s'appuie sur l'initiative privée.

Diversité d'objectifs

La prolifération des ONG intéresse à peu près tous les secteurs de l'activité sociale et témoigne en faveur de l'internationalisation des problèmes. La classification à la page suivante à partir de l'Annuaire des Organisations internationales, en fait foi.

Cependant, ces activités ne correspondent pas au même type d'objectif. Beaucoup d'associations n'ont d'autre ambition que d'assurer la protection des intérêts de leurs membres, ou se contentent d'activités purement internes; d'autres ont des objectifs caritatifs ou humanitaires, dont la réalisation ne risque pas de mettre en question l'ordre établi; d'autres, au contraire, sont plus nettement engagées dans une transformation du monde, parce qu'elles sont porteuses d'idéologies à défendre ou à répandre : ce sont les ONG politiques, confessionnelles et syndicales, qui ne peuvent guère exister sans entretenir une certaine dose de militantisme et de messianisme.

entre ces deux catégories d'ONG, les différences sont si grandes que le rôles joués dans des rapports avec les autres catégories d'acteurs seront forcément peu comparables.

6. — Répartition des ONG par secteurs d'activité

Bibliographie, presse, documentation	63
Religion, morale	109
Sciences sociales	95
Relations internationales	127
Politique	22
Droit administration	54
Bien être social	95
Organisations professionnelles (employeurs)	112
Syndicats	70
Economie, finances	45
Commerce, Industrie	239
Agriculture	83
Transports, Voyages	82
Technologie	113
Science	174
Santé, Médecine	225
Education, jeunesse	106
Arts, littérature, radiodiffusion	80
Sports, distractions	99
Groupes professionnels et milieux d'affaires représentés auprès du Marché commun de l'A.E.L.E.	268
Total	2 281

Le rôle joué par les ONG

Malgré leur extrême diversité, les ONG sont traitées de manière à peu près identique par les interlocuteurs avec lesquels elles sont obligées d'entrer en relations ; les Etats et les OIG.

Dans les rapports avec les Etats

La situation des ONG vis-à-vis des Etats est tout à fait inconfortable. Cela provient du fait que la collectivité des Etats, seule habilitée à émettre des règles de droit nouvelles, n'a jamais accepté de conférer aux ONG un statut juridique approprié à leur structure et à leurs fonctions. A défaut d'un accord international qui leur vaudrait reconnaissance et liberté d'action sur le territoire de tous les Etats signataires, les ONG sont donc obligées de se placer sous l'empire de la législation du pays où elles ont décidé d'implanter leur siège. Or cette législation, conçue pour des groupes nationaux (par exemple, la loi française de 1901 sur les Associations) est inadaptée, par définition, aux besoins d'organismes dont les activités s'étendent au-delà des frontières. Même dans le cas de la Belgique, qui a établi, depuis 1919, une législation spéciale destinée à faciliter l'implantation et le fonctionnement des ONG sur son territoire, la situation des ONG qui ont obtenu le bénéfice de ce régime de faveur reste inadaptée puisque la loi belge ne peut créer aucun droit susceptible d'être invoquée en dehors du territoire belge devient une autorité étrangère. A plus forte raison les ONG se trouvent-elles handicapées quand elles sont soumises au régime du droit commun sinon, comme c'est le cas en France pour certaines Associations réputées « étrangères », à un régime discriminatoire qui renforce les pouvoirs de contrôle de l'autorité administrative. En dépit de l'absence d'un statut international approprié et malgré l'inadaptation des différents droits nationaux, les rapports entre les ONG et les Etats sont généralement bons. L'absence d'un statut juridique est un inconvénient plus théorique que réel. Qui dit « statut » dit forcément réglementation et contrôle; le risque d'une immixtion des autorités dans

les affaires des ONG serait peut-être plus grand, en définitive, s'il existait un régime taillé à leur mesure. En fait, la plupart des Associations bénéficient, au moins dans les pays occidentaux de tradition libérale, d'une large tolérance qui compense les inconvénients de l'absence de statut. Il n'en va différemment que si les activités de telle ou telle ONG sont considérées comme suspectes parce qu'elles porteraient atteinte à la sécurité ou au moral de la nation. L'hypothèse ne peut être exclue, surtout quand il s'agit de l'activité des « Internationales » militantes. A ce niveau, le conflit entre la solidarité nationale et la solidarité internationale est toujours possible, comme le prouvent les mesures restrictives adoptées dans la plupart des pays contre les activités qui ont la réputation d'être inspirées de l'étranger.

Dans les rapports avec les OIG

Une innovation très importante a été introduite par l'article 71 de la Charte des Nations Unies. Ce texte prévoit que :

« Le Conseil Economique et Social peut prendre toutes dispositions pour consulter les Organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du membre intéressé de l'Organisation ».

Des dispositions similaires ont été adoptées par la plupart des Institutions spécialisées (OIT, PAO, UNESCO, OACI, OMS, OMM, UIT, AIEA, ONUDI) ainsi que par certains organes rattachés à l'ONU (CNUCED, UNICEF) et par deux Organisations régionales (le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Etats américains). Au total, quelque 600 ONG bénéficient, sous des formes diverses, de ce qu'il est convenu d'appeler le « statut consultatif ». Le terme « Statut » est utilisé de manière abusive: il ne s'agit en fait que de règles décidées et appliquées par chacune des OIG pour organiser la consultation avec certaines organisations non gouvernementales. L'octroi ou le retrait du statut consultatif ainsi que les modalités de la consultation sont réglés unilatéralement et discrétionnairement par les OIG; par ailleurs, le bénéfice du statut consultatif n'entraîne aucune reconnaissance de personnalité morale ni aucune attribution de capacité juridique en dehors du mécanisme de la consultation.

Malgré cette nouvelle défaillance des institutions, le système du statut consultatif a permis d'aménager une coopération utile entre les OIG, qui incarnent les intérêts des Etats, et des ONG qui incarnent des intérêts ou des idéaux spécifiques. Cette coopération repose sur un circuit de communication et d'information; elle débouche sur une contribution souvent féconde des ONG aux travaux des OIG, que ce soit sous la forme de la participation aux débats ou, sous la forme d'une association des ONG aux tâches concrètes qui sont entreprises sur le terrain par certaines OIG. Ainsi les programmes d'assistance et de développement lancés par des Institutions spécialisées comme l'UNESCO ou la FAO sont-ils financés et appliqués en collaboration étroite avec les ONG intéressées. Si l'on s'en tient à cet aspect du problème, on peut avoir l'impression d'une harmonie très heureuse entre l'activité du secteur privé et celle du secteur public au plan international. Cependant, les relations entre les deux secteurs ne sont pas si simples ni si harmonieuses qu'il paraît au premier abord. En premier lieu, le « statut consultatif » traverse depuis quelques années une crise qui manifeste la perte de confiance des OIG dans un nombre d'ONG. Pour lutter contre l'influence occulte que certains Etats tenteraient d'exercer à travers des ONG trop dociles, le Conseil Economique et Social des Nations Unies a adopté le 23 mai 1968 de nouvelles dispositions réglant la consultation avec les ONG. Ce texte renforce les pouvoirs de contrôle du Conseil Economique et Social, notamment en ce qui concerne l'origine des fonds dont disposent les ONG, et prévoit que le statut consultatif pourra être retiré, notamment dans les cas suivants :

a) s'il existe des éléments établissant de façon concluante qu'un gouvernement fait secrètement pression sur une organisation par des moyens financiers pour l'inciter à se livrer à des actes contraires aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

b) si une organisation abuse manifestement de son statut consultatif pour se livrer systématiquement, contre les Etats membres de l'ONU, à des actes injustifiés ou inspirés par des motifs politiques en violation des principes de la Charte ou en contradiction avec les principes.

Le moins qu'on puisse dire est que ces dispositions témoignent d'une certaine méfiance envers les ONG dont la liberté d'action est maintenant étroitement surveillée.

A l'UNESCO, c'est une Résolution adoptée le 7 novembre 1970 qui a prescrit une enquête sur celles des ONG suspectées d'entretenir des relations avec les pays pratiquant officiellement la ségrégation raciale (République Sud-Africaine, Rhodésie, Territoires africains sous domination portugaise). Cette enquête a abouti à la suspension d'une quarantaine d'ONG qui ont perdu, au moins momentanément, le statut consultatif auprès de l'UNESCO.

Ces deux incidents sont significatifs de la tendance qui prévaut, actuellement, au sein des OIG et qui consiste à traiter les ONG comme les auxiliaires de l'action intergouvernementale. Si cette tendance devait se confirmer, la collaboration égalitaire ne serait plus qu'un mythe et les ONG se trouveraient progressivement intégrées au système des Etats-nations, dont les OIG ne sont qu'un des éléments.

Cette remarque rejoint la seconde observation, en jouant systématiquement la carte du «statut consultatif», les ONG sont tombées dans une sorte de piège dont il leur est de plus en plus difficile de sortir. Pour avoir cherché systématiquement l'appui des Etats et des OIG, elles se sont laissées entraîner sur la voie d'une coopération qui était faussée au départ. Loin de représenter un point de vue opposé à celui des Etats, les ONG qui ont sollicité et obtenu le statut consultatif ont fini, dans la plupart des cas, par se plier au peu imposé par les Etats à travers les OIG dont il contrôlent le fonctionnement. Par là, l'initiative privée en est venue, paradoxalement, à consolider un système de relations et des orientations dont elle avait voulu se démarquer au départ.

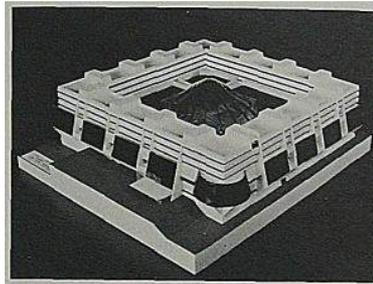
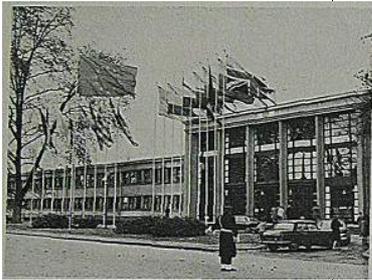
El ne faut donc pas se laisser abuser par tes apparences. Pour l'instant, la grande famille des ONG est hors d'état de concurrencer sérieusement les Etats en tant qu'acteurs principaux des relations internationales. Cette faiblesse provient de la dispersion des centres d'intérêt et de l'incapacité où toutes les bonnes volontés se trouvent d'unifier leur action pour imposer leurs vues à leurs interlocuteurs; elle résulte aussi des divisions qui affectent trop souvent encore l'action internationale de chacun de ces groupes privés; mais elle tient aussi à la tactique qui a conduit la plupart des ONG à rechercher la caution des Etats et le patronage des OIG. Certes, ce n'est pas un résultat négligeable que d'avoir associé l'initiative privée à l'action des Pouvoirs publics sur le plan international, et il faut sans doute se féliciter de ce que la multiplication des relations privées ait pu aider les gouvernements, dans certaines circonstances, à résoudre leurs problèmes et à surmonter leurs antagonismes : sans l'action résolue des militants du Mouvement européen, les institutions de Bruxelles auraient-elles jamais vu le jour ?

Mais il ne s'agit là, malgré tout, que d'un rôle d'appoint. L'initiative privée est encore trop confuse et trop diffuse pour opposer un front commun aux initiatives des Etats et, à plus forte raison, pour proposer un modèle de rechange à la société internationale. Le défi des firmes multinationales est autrement plus sérieux et c'est peut-être par son intermédiaire que les ONG les plus ambitieuses pourraient retrouver le goût de l'innovation.



Photo CNRS

- Une décision politique a nécessairement pour fondement une pression de l'opinion publique et des forces vives de la société qui seules peuvent promouvoir et mettre en œuvre une véritable coopération affectant l'existence quotidienne du citoyen ».
Georg Kahn-Ackermann
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe



Nous avons déjà dit à cette tribune, à différentes reprises, la part de collaboration que le Conseil de l'Europe faisait aux organisations non-gouvernementales sur un plan typiquement régional. Nous nous référons à ce propos à l'excellent article que nous avons publié en septembre 1973 sous la signature de M. Yves Rodrigues. On en aura notamment retenu, exemples à l'appui, qu'au-delà de l'information et de la consultation du secteur privé, le Conseil de l'Europe s'était engagé, de manière exemplaire à notre avis, dans la voie d'une véritable participation active des ONG, voire d'une co-gestion, d'une participation aux mécanismes de décision, d'un partage de responsabilités. Ainsi dans le cas des activités de jeunesse. Une collaboration s'est établie depuis plusieurs années déjà entre, le Conseil de l'Europe et notre Institut et nous avons rapporté ici même la féconde journée de travail, organisée l'an dernier à Strasbourg avec le concours de fonctionnaires de différents départements sous la présidence du Comte Storza, à l'occasion de notre visite au Conseil. Or voici que le nouveau Secrétaire Général du Conseil M. Georg Kahn-Ackermann, a eu l'heureuse inspiration de s'adresser aux ONG pour leur dire sa considération et les convoquer à une réunion de contacts.

M. Georg Kahn-Ackermann a bien voulu nous autoriser à publier sa lettre du 18 décembre aux présidents d'associations internationales. Les ONG apprécieront sans nul doute cette remarquable déclaration d'intention qui intervient opportunément au moment où il apparaît d'autre part, dans le système universel des Nations-Unies, que la pratique de la consultation et plus généralement le mécanisme des rapports entre les Etats et les Associations, les OIG et les OING, ne sont pas ce qu'ils devraient être c'est le moins qu'on puisse dire — témoin l'enquête que nous avons ouverte à ce sujet.

Les ONG ont répondu en foule à la convocation du Secrétaire Général et l'intérêt de leurs interventions s'est fixé sur la proposition de constituer une conférence permanente de leurs représentants auprès du Conseil de l'Europe. L'intervention de M. Wattier, Secrétaire Général du Comité international de coordination pour l'initiation à la science et le développement des activités scientifiques extra-scolaires, a été particulièrement remarquée dans ce sens et il nous est agréable de pouvoir la publier également.

L'occasion nous a paru bonne de reproduire le règlement du statut consultatif établi à Strasbourg.

On apprendra avec intérêt que le Secrétariat du Conseil de l'Europe a désigné son nouveau directeur des relations extérieures M. Victor de Pange comme interlocuteur des ONG. A signaler enfin l'ouverture à Bruxelles d'un bureau de liaison avec la Commission des Communautés : un « outil de travail » nous dit-on, destiné pour l'instant à amplifier les contacts opérationnels entre les deux institutions sœurs. Un communiqué de presse nous informe que ce bureau répondra aux questions concernant tes événements à venir du Conseil de l'Europe : session de l'Assemblée parlementaire, Comité des ministres des affaires étrangères, autres conférences ministérielles, Cour et commissions des Droits de l'Homme, aussi les travaux spécialisés concernant par exemple les concentrations de presse, les travailleurs migrants, l'aménagement du territoire, les problèmes de la santé publique, de l'éducation, de la jeunesse, les problèmes juridiques, la prévention criminelle, etc... La diversité même de cette énumération suggère et impose une politique de collaboration avec le secteur privé du réseau des associations selon l'excellente déclaration d'intention de M. Georg Kahn-Ackermann.

R.F.

Lettre du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe aux Présidents des ONG

ayant le statut consultatif



Strasbourg, le 18 décembre 1974

Monsieur le Président,

En prenant mes fonctions comme Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, j'attache beaucoup d'importance à l'établissement d'un contact direct avec votre Organisation afin de rechercher avec vous les moyens de renforcer notre collaboration dans le cadre du Statut Consultatif.

Les possibilités de rayonnement du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa vocation pourraient, à mon avis, être considérablement augmentées si son action se prolongeait grâce à une coopération plus efficace avec celles des Organisations non-gouvernementales qui œuvrent en Europe pour des buts similaires notamment dans les secteurs intéressant notre programme de travail intergouvernemental.

Je suis profondément convaincu que tout ce qui se fait d'important dans notre continent doit être réalisé avec l'appui et le concours actif d'initiatives privées dont les Organisations non-gouvernementales sont l'expression la plus vivante. Une décision politique a nécessairement pour fondement une pression de l'opinion publique et des forces vives de la société qui seules peuvent promouvoir et mettre en œuvre une véritable coopération affectant l'existence quotidienne du citoyen.

Pour donner une forme concrète à cette politique, je vous propose les trois modalités suivantes d'action :

1. Une action de caractère général dont l'objet serait d'associer plus étroitement votre Organisation aux travaux du Conseil de l'Europe. A cet effet, en plus des envois réguliers de documents et des convocations que vous recevez déjà pour les séances de l'Assemblée Parlementaire, je me propose de vous inviter régulièrement à des réunions spécifiques d'information sur des thèmes précis, dans le domaine qui vous concerne, et auxquelles seront invités les dirigeants d'autres organisations qui œuvrent aux mêmes fins que la vôtre. Cette connaissance réciproque de nos programmes vous permettra de mieux diffuser nos initiatives et nos réalisations dans vos sphères d'influence respectives, tout en faisant valoir ici vos propres expériences.

2. Je voudrais également (aire appel à vous chaque fois qu'il me paraîtra utile et possible de vous associer plus étroitement à une action d'une certaine envergure qui soit susceptible d'avoir un impact sur l'opinion publique (telle la proclamation d'une « Année » pour une fin spécifique). Ces occasions sont naturellement limitées, mais elles constituent un stimulant qui est de nature à unir nos forces.

3. Il me serait enfin particulièrement agréable de pouvoir vous parler de vive voix de ces problèmes et à cette fin j'ai plaisir à vous proposer de participer le mercredi 22 janvier 1975 à 9 h. 45 à une réunion à Strasbourg où nous pourrions échanger nos vues. Afin que votre visite au Conseil de l'Europe puisse vous profiter pleinement, l'après-midi du mercredi 22 janvier sera consacrée à différentes activités dont vous trouverez, ci-joint, le programme.

En espérant pouvoir ainsi renforcer notre coopération pour nos objectifs communs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Georg Kahn-Ackermann

L'EUROPE DES PEUPLES

le rôle des ONG

dans la dynamique européenne

« Le réel est étroit,
Le possible est immense »

Un vent favorable a soufflé dans le sens d'une vitalisation intense des relations de travail, de compréhension et d'amitié entre les responsables du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe et les porte-parole des organisations internationales non gouvernementales, représentants physiques et spirituels de millions d'Européens dans toutes les dimensions (sociale, culturelle, économique, politique, scientifique, philosophique...) de la vie de l'Europe. Où et quand s'est produit ce précieux élan vers l'idéal européen ? A qui revient l'initiative de ce dialogue aussi prometteur de moissons riches et

abondantes ? Justice méritée doit être rendue à Monsieur Georg Kahn-Ackermann, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Quelques mois à peine après sa prise de fonctions, il invitait les ONG à « parler de vive voix » des problèmes de l'Europe. Ce dialogue direct avec le Secrétaire Général entouré de ses principaux collaborateurs, a eu lieu les 22 et 23 janvier 1975, à Strasbourg. Nous étions nombreux à avoir effectué le déplacement en Alsace avec la volonté de servir au mieux la noble cause de la coopération européenne.

Le texte chaleureux de la lettre d'invitation a été confirmé et enrichi encore par le discours d'ouverture de Monsieur Kahn-Ackermann. Ses remarques



par Francis L. Wattier

Secrétaire général
du CIC
(*)

introduitives ne pouvaient laisser indifférents ou passifs les quelques 150 ou 200 représentants d'ONG européennes et internationales. Jugez plutôt : « ... je suis profondément convaincu que tout ce qui se fait d'important dans notre continent doit être réalisé avec l'appui et le concours actif d'initiatives privées dont les Organisations non gouvernementales sont l'expression la plus vivante... ».

La volonté de dialogue intense et honnête a imprégné cette réunion enthousiasmante des 22 et 23 janvier 1975, sur le thème des - collaborations de l'Organisation avec les ONG, dans le cadre du Statut consultatif ».

Un dictionnaire (sérieux) de la langue française attribue au mot « consultatif » la signification suivante : - que l'on consulte; qui est continué pour donner des avis mais non pour décider ».

Cette définition reçoit notre plein agrément, d'autant plus que cette consultation organisée doit inévitablement conduire à une association plus étroite des ONG à la conception et à la réalisation des programmes à court, moyen ou long terme. Un aspect fondamental de ce type de concertation est l'intéresser et d'associer des millions d'Européens au programme intergouvernemental du Conseil de l'Europe, grâce au réseau des ONG au sein desquelles ils sont groupés.

A Strasbourg, nous avons eu l'honneur d'exposer les raisons de notre souci pressant de donner forme concrète à cette nécessité officiellement reconnue d'établir des relations régulières et ouvertes entre le Conseil de l'Europe et les ONG.

Quelle est la substance de cette proposition que de nombreuses ONG ont immédiatement soutenue ? Pour qu'un dialogue permanent, et non plus occasionnel, se développe harmonieusement entre les responsables strasbourgeois de l'action européenne et les représentants des ONG, nous avons suggéré la mise en place d'une Conférence Permanente des ONG qui travaillent dans le cadre du statut consultatif du Conseil de l'Europe. Cette Conférence, qui pourrait se tenir une fois l'an par exemple, porterait à son ordre du jour des questions relatives au devenir des programmes européens, mais elle serait également amenée à donner ses avis quant au succès ou à l'insuccès des programmes en cours de réalisation ou en voie d'achèvement.

Les membres de cette Conférence pourraient aussi décider souverainement de déléguer certains pouvoirs de représentation à quelques-uns d'entre-eux ; ainsi serait constitué le Bureau Permanent des ONG auprès du Conseil de l'Europe. Ce Bureau devrait être composé de façon à ce que tous les horizons des grandes préoccupations de la société européenne y soient représentés, qu'il s'agisse du

social, du politique, de l'économique, du culturel, de l'éducatif, du scientifique...

Ce Bureau serait le porte-parole permanent de toutes les ONG auprès des différentes institutions en place à Strasbourg : le Conseil des Ministres, l'Assemblée Parlementaire, le Secrétariat Général; il pourrait se réunir 2 ou 3 fois l'an, et préparer entre autres les sessions de la Conférence annuelle des ONG.

Mais il est également souhaitable de grouper les ONG en fonction de leurs compétences spécifiques et de leurs affinités propres : la Conférence des ONG pourrait dès lors créer des groupes de travail dont l'action pourrait être plus ou moins limitée dans le temps, en fonction des thèmes abordés, (exemples : l'Année internationale de la Femme, l'Année européenne du Patrimoine architectural...) Notre proposition ne cache aucun dessein inavouable. Le but recherché n'est pas de réclamer pour les ONG des droits nouveaux, des pouvoirs abusifs. Les décisions prises à Strasbourg le sort par les gouvernements, et il ne s'agit en aucune manière d'exprimer un symptôme d'« ivresse du pouvoir » de la part des ONG. N'avons-nous d'ailleurs pas rappelé ici même notre connaissance des nuances contenues dans la situation « consultative » qu'occupent les ONG ?

Cette esquisse de programme structuré vise essentiellement à rapprocher la véritable Europe des Peuples de l'Europe instrumentale des Gouvernements; il y est essentiellement question de rapprocher davantage des millions de citoyens européens des actions entreprises dans le cadre du programme intergouvernemental.

Nous partageons pleinement en cette matière les avis lucides exprimés à plusieurs reprises et avec toujours plus de clarté et de précision, par l'Ambassadeur Robert Fénaux, Secrétaire Général de l'Union des Associations Internationales. Récemment encore, dans les colonnes d'un important quotidien belge (**), il plaiderait la cause de l'Europe. Son analyse des faits récents l'amène notamment à relever les signes encourageants de la reconnaissance et de l'appréciation par les gouvernements et les organisations intergouvernementales du rôle croissant de l'univers transnational des organisations non gouvernementales ». Voilà la véritable dimension de notre propos : le stade de la « concertation » doit évoluer progressivement vers une « participation » réelle des ONG au programme intergouvernemental du Conseil de l'Europe. C'est une démarche qui s'inscrit dans le sens normal de l'histoire contemporaine. Les pouvoirs en place ont parfaitement compris combien il est important d'associer le plus grand nombre possible de citoyens au choix des options qui influent sur le devenir des communautés humaines.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a écrit dans la lettre qu'il adressait aux ONG, les invitant à venir dialoguer avec lui et avec ses collaborateurs, à Strasbourg les 22 et 23 janvier : « ... une décision politique a nécessairement pour fondement une pression de l'opinion publique et des forces vives de la société qui seules peuvent promouvoir et mettre en œuvre une véritable coopération affectant l'existence quotidienne du citoyen... Les ONG se rangent parmi ces » forces vives de la société ». Nous avons décelé des appréciations positives dans le discours de clôture de Monsieur KAHN-ACKERMANN, lorsqu'il a commenté la proposition de structuration des relations entre le Conseil de l'Europe et les ONG. Nous savons donc que les dispositions proposées dans les paragraphes précédents ont déjà été entendues avec intérêt par les responsables du Secrétariat Général, et nous avons bonne raison d'espérer que leur formulation précisée retiendra l'attention des autorités de Strasbourg. Et les ONG, sont-elles restées inactives depuis la fin janvier ? Pas le moins du monde. Un groupe de travail a déjà été constitué à Paris; il se propose d'étudier les modalités d'amplification du rôle des ONG dans la dynamique européenne. Et bientôt, les ONG ayant leur siège social à Bruxelles agiront dans le même sens.

Notre inspiration mondialiste nous amène à conclure par une réflexion qui imprègne la philosophie et anime l'activité d'un nombre toujours grandissant d'ONG. Celles-ci travaillent avec ardeur à rétablissement d'échanges de plus en plus nombreux, réalistes et concrets, entre tous les pays du continent européen. Certes, ces préoccupations sont évidemment aussi celles des gouvernements; les politiques de détente proposées et appliquées au cours de ces dernières années ont d'ailleurs connu des résultats appréciables dans cette direction. A ces efforts louables et encourageants, pour l'avenir, viennent s'ajouter les expériences quotidiennes menées par de nombreuses ONG : leur caractère « non gouvernemental » est un atout d'importance qui catalyse des rapprochements très fréquents et très directs entre les idées, donc entre les hommes de toute l'Europe.

Dès lors, la « véritable Europe des peuples et des personnes » : un rêve plus ou moins éloigné dans le temps ? Non, une réalité nécessaire. Difficile peut-être. Mais qui mérite que l'on y consacre d'inébranlables énergies. _

(*) CIC : Comité international de coordination des activités scientifiques extra-scolaires-ONG, statut consultatif du UNESCO at du Conseil de l'Europe.
Rue de Vieswyde 125, 1070 Bruxelles.

(**) Journal « Le Soir », du mardi 18 février 1975 - 1ère page, rubrique « Faits et opinions ».

Le Règlement de Statut Consultatif

1. Le Conseil de l'Europe peut établir des relations de travail avec des organisations internationales non-gouvernementales sous la forme du régime du statut consultatif.

2. Le Conseil de l'Europe dresse à cette fin la liste des organisations internationales non-gouvernementales particulièrement représentatives dans le domaine de leur compétence et qui, par leurs activités dans un secteur déterminé, sont susceptibles de contribuer à la réalisation de l'union plus étroite que les Etats membres du Conseil de l'Europe se sont assignée comme but dans l'article 1er du Statut.

3. Les organisations intéressées s'engagent :

(a) à donner le maximum de publicité aux initiatives ou réalisations du Conseil de l'Europe dans les domaines de leur compétence;

(b) à informer le Secrétariat Général de leurs activités susceptibles d'intéresser le Conseil de l'Europe;

(c) à fournir les informations, la documentation et les avis que le Secrétaire Général peut être amené à leur demander dans le domaine de leur compétence;

(d) à informer périodiquement le Secrétaire Général des mesures prises en exécution de l'engagement mentionné au point (a) ci-dessus;

(e) à faire connaître au Secrétaire Général le calendrier de leurs réunions et à admettre à celles-ci un observateur du Secrétariat Général lorsque le Secrétaire Général en exprime le désir.

4. Les commissions de l'Assemblée, les comités d'experts gouvernementaux et autres organes subsidiaires du Comité des Ministres, et le Secrétaire Général peuvent consulter les organisations sur des questions d'intérêt mutuel.

5. Les organisations :

(a) peuvent soumettre des mémoires au Secrétaire Général qui les communique, s'il le juge approprié, à une commission de l'Assemblée Consultative ou à un comité d'experts gouvernementaux;

(b) peuvent être invitées par des commissions de l'Assemblée à exposer oralement ou par écrit leurs vues sur des questions inscrites à l'ordre du jour de ces commissions;

(c) reçoivent l'ordre du jour et les documents publics de l'Assemblée et sont invitées à envoyer des observateurs — sans droit de parole — aux séances publiques de l'Assemblée.

6. Le Secrétaire Général tient la liste des organisations bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

7. Toute organisation désirant être inscrite sur cette liste adresse au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sa demande, accompagnée de trente exemplaires d'un dossier établi en langue française ou anglaise, contenant ses statuts, un relevé de ses organisations membres, un rapport sur ses activités récentes et une déclaration selon laquelle l'organisation accepte les principes exposés dans le préambule et l'article 1er du Statut du Conseil de l'Europe. (1)

8. Une organisation inscrite sur la liste peut en être rayée par le Secrétaire Général si, à son avis, celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations découlant pour elle des règles énoncées aux paragraphes 2, 3 et 7 ci-dessus ou si, en adhérant à un organisme plus vaste figurant lui-même sur la liste, elle se trouve ainsi doublement représentée. Toutefois, le Secrétaire Général informe au préalable l'organisation en cause de son intention de radiation pour lui donner la possibilité de présenter ses observations à ce sujet.

9. Le Secrétaire Général informe tous les six mois le Comité des Ministres et l'Assemblée Consultative du nom des organisations qu'il envisage d'ajouter à la liste ou d'en rayer, accompagné des éléments de leur dossier indispensables à l'appréciation de leur cas et des raisons qui, de l'avis du Secrétaire Général, motivent leur inscription ou leur suppression de la liste, compte tenu des règles énoncées aux paragraphes 2, 3 et 7 ci-dessus; en ce qui concerne toute organisation dont il envisage la suppression de la liste, la note d'information du

Secrétaire Général comprend en outre les observations éventuellement présentées par l'organisation en cause au sujet de l'intention du Secrétaire Général. Sauf opposition dans les conditions décrites au paragraphe 10 ci-dessous, les noms ainsi communiqués sont, selon le cas, ajoutés à la liste ou rayés de celle-ci six mois plus tard.

10. Durant ce délai de six mois, un membre du Comité des Ministres ou trois membres de l'Assemblée d'au moins deux nationalités différentes peuvent demander l'examen du dossier de chaque organisation dont le nom a été communiqué. Dans le premier cas, l'examen est effectué et la décision d'inscription sur la liste ou de suppression de celle-ci est prise par le Comité des Ministres. Dans le second cas, l'Assemblée sur rapport de sa commission compétente, adresse une recommandation au Comité des Ministres qui se prononce à titre définitif. Si l'examen du dossier d'une organisation est demandé à la fois par un membre du Comité des Ministres et trois membres de l'Assemblée d'au moins deux nationalités, le Comité des Ministres ne prend sa décision qu'après avoir reçu la recommandation de l'Assemblée.

11. La procédure décrite ci-dessus ne limite pas le droit du Comité des Ministres et de l'Assemblée de prendre une initiative concernant d'autres organisations non gouvernementales conformément à leurs règlements respectifs.

12. Une organisation dont l'inscription sur la liste a été refusée ou qui a été supprimée de la liste ne peut présenter de nouvelle demande d'inscription avant un délai de trois ans à partir de la décision prise à son sujet.

13. Les organisations dotées, à la date d'entrée en vigueur des présentes règles, du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe sont inscrites sur la nouvelle liste des bénéficiaires du statut consultatif visée au paragraphe 2 ci-dessus, mais pourront en être rayées par la suite en application du présent règlement.

(1) Préambule et article 1er du Statu du Conseil de l'Europe :

« Les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume de Danemark, de la République française, de la République irlandaise, de la République italienne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume de Norvège, du Royaume de Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Persuadés que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation.

de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde une démocratie véritable;
Convaincus qu'il faut de sauvegarder et de faire triompher progressivement cet idéal et de favoriser le progrès social et économique, une union plus étroite s'impose entre les pays européens qu'animent les mêmes sentiments.

Considérant qu'il importe dès maintenant, en vue de répondre à cette

organisation groupant les Etats européens dans une association plus étroite. Ont en conséquence décidé de constituer un Conseil de l'Europe comprenant un comité de représentants des Gouvernements et une Assemblée

Consultative, et, à cette fin, ont adopté le présent Statut.

Chapitre 1er - But du Conseil de l'Europe

Article 1er

(a) Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les

(b) Ce but sera poursuivi au moyen des organes du Conseil, par l'examen des questions d'intérêt commun, par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action commune dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif, ainsi que par la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
(c) La participation des membres aux travaux du Conseil de l'Europe ne doit pas altérer leur contribution à l'œuvre des Nations Unies et des autres organisations ou unions internationales auxquelles ils sont rattachés.
(d) Les questions relatives à la Défense Nationale ne sont pas de la compétence

Une enquête de
l'UAI auprès des ONG
Les Etats et les
Associations

DE LA CONSULTATION (CONSENTIE)
A LA PARTICIPATION (INSTITUEE)

Consultation : action de prendre ou de donner
avis

Participation : lien entre les êtres et les choses.
Part prise à une action

(Les dictionnaires)

Proposition formelle de l'UAI à l'Ecosoc par le canal du Comité des ONG et par la voie du Secrétariat :
« La constitution d'un groupe mixte d'experts (représentants de gouvernements; fonctionnaires des Nations-Unies et des Institutions spécialisées; représentants responsables d'ONG) qui aurait mandat de repenser la consultation dans son ensemble ».

Le Secrétaire Général de l'UAI a adressé la lettre ci-après aux OING ayant un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco. On trouvera le commentaire de cette démarche en editorial de la Revue. De nombreuses ONG de disciplines diverses ont déjà fait connaître leur avis, dont nous commençons aujourd'hui la publication.

Lettre aux secrétaires généraux d'ONG à statut consultatif auprès de l'ECOSOC et de l'UNESCO

J'ai l'honneur de requérir votre attention à propos des problèmes de la consultation des ONG, qui font actuellement l'objet d'une réflexion générale dans le champ des études et de l'action internationales.

Il apparaît à l'évidence que les relations entre nos deux univers, le monde des Etats et la société des associations, ne cadrent plus avec les besoins de notre temps de solidarités. Beaucoup d'Etats, parmi les nouveaux venus surtout, n'ont pas encore une perception exacte de l'entité des associations, de leur indépendance statutaire, ni de leur rôle essentiel comme forces transnationales d'opinions, d'idées et d'intérêts, comme cadres sociaux, scientifiques et culturels, aussi comme sources de financement pour les programmes de développement. Les incidents répétés de l'Unesco témoignent de ce grave malentendu. Un gros effort d'information doit donc être fait pour éclairer les gouvernements sur ce point. La fonction internationale, de par son expérience quotidienne, se rend mieux compte de l'inadaptation de la consultation, mais, respectueuse ou craintive en face des Etats, elle s'est bornée jusqu'ici à suggérer timidement des correctifs de faible portée.

Les ONG, de leur côté, ont en général fait preuve d'une étrange inertie, une inertie qui ne peut s'expliquer, chez les uns que par un sentiment erroné d'une position internationale invulnérable, chez d'autres par le sentiment tout aussi erroné d'une condition d'humilité, chez d'autres encore par de l'indifférence à ce qui dépasse l'horizon de leurs activités et chez toutes par un grave défaut de solidarité dans la sauvegarde de leurs intérêts communs.

Notre Institut, qui a dans sa mission essentielle de traiter de la méthode des relations internationales et qui remplit à ce titre sa fonction de consultant auprès de diverses institutions intergouvernementales, a déjà appelé l'attention des autorités internationales sur la réforme nécessaire de la consultation dans le sens d'une véritable participation.

A cette fin, nous avons proposé formellement à l'Ecosoc, par le canal de son Comité des ONG et par la voie du Secrétariat, la constitution d'un groupe mixte d'experts (représentants de gouvernements, fonctionnaires du système des Nations Unies et des Institutions spécialisées et représentants responsables d'ONG) qui aurait mandat de repenser la consultation dans son ensemble.

Nous avons rappelé notre proposition cette année avec plus d'insistance encore, du fait que l'Ecosoc a entrepris une enquête sur les entreprises multinationales et qu'il nous semblerait paradoxal que la résolution déjà adoptée aboutit à un « mécanisme » qui aurait pour effet de privilégier en quelque sorte les relations de l'appareil intergouvernemental des Nations Unies avec le réseau économique des entreprises de profil, par rapport au réseau social des associations bénévoles. L'idée de ce comité fait son chemin et plusieurs avis favorables nous sont déjà parvenus. Elle a même été évoquée à la dernière réunion de juillet du comité des ONG de l'Ecosoc à Genève.

Les échos de cette réunion, qui a entendu des exposés critiques de la pratique actuelle de la consultation, apparaissent dans le numéro d'octobre de notre Revue que vous avez dû recevoir et qui complète notre dossier sur la consultation. Vous y trouverez notamment à la page 468 le texte de notre réponse au Directeur Général de l'Unesco, à propos des relations des ONG avec Formose.

Ayant conscience que nous rendons ici « service » à toutes les ONG, nous nous permettons de solliciter l'avis de votre association et de vous offrir notre tribune pour la publication de votre point de vue, soit sous forme d'article, soit sous forme de courrier de lecteurs. Ces publications seront signées ou anonymes, selon les convenances de chacun. Votre appui nous serait infiniment précieux dans l'accomplissement de nos tâches, de nos études, de nos démarches, qui vont toutes dans le sens de notre bien commun...

**UAI enquiry
concerning NGOs
States and Associations
FROM CONSULTATION (AGREED)
TO PARTICIPATION (ESTABLISHED)**

Associations

Consultation : act of consulting, conferring, or giving advice or services in a field of special knowledge or competence

Participation : act of taking part, partaking, associating with others or a relationship with specific rights and obligations

(The dictionaries)

The formal UAI proposal to ECOSOC made through the NGO Committee and through the Secretariat : « The establishment of a mixed group of experts (government representatives : officials of the United Nations and the specialised agencies; NGO representatives) for the purpose of reconsidering the question of consultation as a whole ».

The Secretary General of the UAI addressed the following letter to INGO in consultative status with the United Nations and UNESCO. A commentary on this initiative can be found in the Editorial of this magazine. Numerous NGOs of various categories have already given their opinions, the first of which we are publishing now. -

**Letter to the secretary generals
of INGO in consultative status with ECOSOC and UNESCO**

I would like to call your attention to the problems of NGO consultation, which are currently under review both in the academic sphere and with a view to international action.

Relations between the two sectors, governmental and association, no longer meet the present need for cooperation.

Many States, especially the new ones, do not yet have a clear perception of the significance of the associations, of their statutory independence, nor of their vital role as transnational forces of opinions, ideas and interests, whether social, scientific or cultural, nor their role as sources of finance for development programmes. Repeated incidents at UNESCO bear witness to this serious misunderstanding. A wide diffusion of information is necessary to clarify the situation.

Intergovernmental organization, through daily experience, is becoming more aware of the shortcomings of consultation, but, overawed or too timid to undertake a confrontation with governments, until now it has only tentatively suggested mild improvements.

The NGOs for their part have shown an extraordinary general inertia, an inertia which can only be explained in some cases by an erroneous belief in the invulnerability of their international standing, in others by an indifference to subjects going beyond their special interests, and in all cases by a serious lack of unity and will to safeguard their common interests.

Our Institute, whose essential aims include the examination of the methods of international relations, and which fulfils this role in a consultative function with various intergovernmental institutions, has already alerted the attention of international authorities to the need for reform in consultative procedure in order to create real participation on either side. For this purpose we formerly made a proposal to ECOSOC,

through the NGO Committee and through the Secretariat, for the establishment of a mixed group of experts (governmental representatives, UN and specialised agency officials and NGO representatives) which would have the task of reconsidering the entire subject of consultation.

We renewed our proposal this year with greater insistence, as ECOSOC had undertaken an enquiry on multinational corporations, seemingly paradoxical, since the resolution which was adopted aimed to create a « mechanism » whereby relations between the UN system and the economic network of profit-making organizations would be privileged over and above relations with the social network of non-profit-making associations.

The idea of this expert group is under consideration and many favourable opinions have filtered back to us. It was even mentioned at the last ECOSOC NGO Committee meeting in Geneva in July.

Echos of this meeting, where criticisms of the current practices of consultation were aired, appeared in the October issue of our Magazine which you should have received by now, and which forms part of the dossier which we have opened on consultation. On page 468, you will find the text of our response to the Director General of UNESCO concerning NGO relations with Formosa.

With this magazine we feel that we provide a « service » to all NGOs, and we would like to elicit the views of your association by offering you our « forum » for their publication, either in article or in letter form. These could be signed or anonymous at your convenience.

Your support will be highly valued for the accomplishment of our tasks, studies and projects which are undertaken in the common interest of NGOs...

Une réflexion critique urgente

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre lettre du 29 octobre ainsi que le dernier numéro de votre Revue.

Je partage entièrement votre opinion selon laquelle, compte tenu de l'évolution actuelle, il conviendrait de réexaminer les relations entre le monde des Etats et celui des ONG et les mécanismes qui régissent ces relations. Cet examen devrait, je crois, se placer dans le cadre d'une réflexion critique très générale sur certaines méthodes de coopération internationale, réflexion que la situation rend de plus en plus urgente et indispensable.

Il semble, en effet, que les différents milieux touchés par les problèmes mondiaux et qui devraient contribuer conjointement à leur solution continuent à se comporter comme des clubs fermés et à penser et agir en ordre dispersé. Un mécanisme de consultation efficace devrait, par conséquent, prévoir que dans certains cas un véritable dialogue puisse être organisé sur un problème particulier entre les responsables gouvernementaux et les représentants des diverses catégories intéressées.

C'est une expérience que nous avons nous-même tenté avec un certain succès sur le plan (de nos activités) et que nous allons essayer de poursuivre.

Bien que la position assez particulière de notre Association ne me permette pas de participer de façon active aux activités et aux rencontres des ONG, je tiens à vous apporter mon adhésion à vos thèses...

*(Extrait d'une lettre d'une Association
à Statut consultatif A auprès de l'Ecosoc)*

Alliance Coopérative Internationale

May I briefly react to your letter and say that we are indeed concerned about the present status of consultative arrangements between NGOs and the United Nations and its special agencies and would agree with the suggestion you make on the top of page 2 of your letter for the establishment of a mixed group of experts which would have the task of reconsidering the entire subject of consultation. Even if I note the great diversity of NGOs, there is no reason why a common effort should not be made in order to arrive at arrangements which would be mutually fruitful to the NGOs and the United Nations.

Dr. S.K. SAXENA
Director

International Federation of Agricultural Producers

Your initiative is highly appreciated and will receive the support of IFAP as requested.

It is totally unacceptable for governments to pull people's organizations into their own political arena, more especially with respect to countries which are out of favour in UN circles. The reasons for which favour is lost may or may not be valid; breaking off the dialogue is certainly not a solution. In any event, independent, non-political bodies must refuse to have government opinion foisted upon them.

That being said, any organization necessarily contains some political elements and the general political atmosphere, be it created by UN resolutions, demagoguery, ignorance, or deeply-felt feelings, cannot simply be ignored. This must not be forgotten in your approaches to the problems you raise. With respect to the consultative function, certainly there is a need for reviewing it. As far as IFAR is concerned, we have no sense of humility whatsoever vis-à-vis our governmental counterparts. We believe that, like many other « non-governmental » organizations, we bring far more to the government bodies we collaborate with than we derive from our consultative status. This should be honestly recognized by the IGOs.

There seems to be no doubt that the attitude of governments, especially (as you point out) those of newly-independent countries, is most important in this regard and a good deal of « education » in the French sense is required here. I feel, however, that international civil servants often have an inflated idea of their own infallibility, notwithstanding the fact that most of them are essentially desk-bound bureaucrats. The « education process » in this case may well be more difficult.

In both cases, however, one can but have some sympathy with certain of these attitudes. One needs only the peruse your Yearbook to see that it is extremely difficult to distinguish the truly representative organizations from the others. Doubtless all international bodies are sincerely pursuing the aims for which they were created and supported (and with which one may, of course, disagree). But the vast majority are representative of little more than the small group of people directly concerned, though this does not necessarily stop them having valid points to stress or contributions to make to the international debate.

In view of the above, I am convinced that the categorization of international bodies (transnational associations, as you now call us) must be firmly adhered to with respect to consultative status. This means that the groups which resent such distinctions (chiefly because they are in a lower category than they think they should be in) must stop doing their utmost to have the categories abolished. Only in this way can we hope to help governments to see clearly in the forest of NGOs. As a corollary to the above, the abusive use of the term « international » or « would » and the like must be stopped. This applies more especially to the U.S.A. where even state-level bodies sometimes pretend to international status just because they themselves have used that definition in their title. Your yearbook, which bears considerable authority could contribute to such a distinction by only accepting inscriptions of truly international associations.

As for the granting of status to our bodies, ECOSOC tends to judge the value of an organization according to the weight of paper (in the shape of declarations and » prises de position ») which are sent for distribution to governments. This criterion must be changed.

Finally, I strongly feel that we must not be defined negatively with respect to governments (i.e. as « non-governmental » bodies). I could go along with « transnational associations », presumably abbreviated to TNA/ATN but feel there may be better. There again, you must lead the way by banning « NGO » from your vocabulary...
M.P. CRACKNELL
Secretary General

Federation Syndicale Mondiale

« Les questions que vous avez soulevées constituent aussi des préoccupations majeures pour la FSM... »

Etant donné qu'existent des centaines d'ONG à caractère extrêmement hétérogène, les actions communes de toutes ces ONG ont été jusqu'à présent impossibles. C'est pour cette raison que la FSM a avancé l'idée de créer des groupes ONG plus homogènes et tout particulièrement un groupe englobant les Internationales syndicales à savoir notamment la FSM, la C1SL et la CMT. Cette proposition a été acceptée en définitive, et un développement intéressant est survenu au cours des deux dernières années :

— à la FAO, chaque année, depuis 1972, ont lieu des rencontres consultatives. La troisième consacrée à l'alimentation et à la malnutrition s'est tenue à Rome, avec la participation des trois Internationales syndicales.

— à l'UNESCO, la 2ème rencontre tenue à Paris a porté sur l'éducation des adultes.

— tout récemment, le Secrétariat de l'ONU nous a confirmé le principe des réunions annuelles périodiques ONU-Organisations Syndicales Internationales. La première a eu lieu à Genève, en juillet dernier, et portait sur les sociétés multinationales.

Ceci dit, la FSM n'exclut pas la possibilité d'autres formes et moyens pour l'action concertée des ONG au niveau du système des Nations Unies. Tout en continuant et en approfondissant notre action dans le cadre des rencontres avec les autres Internationales syndicales, nous sommes, en principe, d'accord avec l'idée que vous avez avancée dans votre lettre, à savoir, la constitution d'un groupe mixte d'experts qui serait mandaté à réfléchir la consultation des ONG au sein des Nations Unies, étant entendu que le mouvement syndical y serait représenté ».

La FSM se réfère d'autre part à l'aide-mémoire qu'elle a adressé à M. Kurt Waldheim sur « la coopération FSM-ONU et sur la contribution de la FSM à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Au chapitre des suggestions, on peut lire :
« Malgré les facilités qui nous sont offertes et que nous essayons d'utiliser pleinement, il existe certaines difficultés qui, à notre avis, pourraient être surmontées ou au moins réduites par l'action de l'ONU.

Il faut bien considérer qu'à l'exception de l'OIT, les actions des travailleurs et des syndicats sont pratiquement limitées à l'action des ONG internationales qui jouissent de leur Statut consultatif en tant qu'observateurs. Je voudrais soumettre quelques suggestions pour améliorer la contribution des ONG et tout particulièrement des organisations syndicales ». L'aide-mémoire demande que les syndicats nationaux aient plus de possibilité de participer à la consultation, comme le prévoit la disposition de l'art. 71 de la Charte sur les organisations nationales qui est « loin d'être appliquée ». La coopération des syndicats nationaux est essentielle pour que les Nations Unies puissent agir en tenant compte des intérêts des larges masses de la population. La FSM est satisfaite des informations données par le Secrétariat de l'ONU quant à ses instructions de solliciter cette coopération dans la réalisation de certains programmes d'assistance technique sur le terrain.

Les nombreux documents de l'ONU reflètent trop souvent les données et informations fournies par les gouvernements alors que ces informations sont assez souvent loin des appréciations de syndicats dans les matières qui les concernent. Les gouvernements pourraient être invités à consulter les syndicats. Dans les délégations nationales les représentants des syndicats sont rarement inclus.

Autre question importante : au sein de la conférence des ONG, des comités spéciaux existent sur les Droits de l'Homme, sur le désarmement et sur la deuxième Décennie du Développement. Cette spécialisation par sujet constitue déjà une contribution valable pour rendre le travail des ONG plus concret et plus efficace ». La FSM voudrait qu'on aille plus loin, du fait même de l'hétérogénéité des ONG, en créant d'autres comités ou groupes de travail ad hoc, par exemple d'organisations syndicales lors de l'examen des sujets et des questions relevant de leur compétence. Cette pratique instituée à la FAO s'est révélée très utile et efficace.

La FSM dit sa satisfaction d'une contribution spécifique des Nations Unies aux actions syndicales unitaires sous le patronage de l'Organisation.

*Extraits d'une lettre (et annexes) signée par
Pierre GENSOUS
Secrétaire Général*

International Catholic Child Bureau

There are, according to me, causes on both sides (governments and IGOs on the one hand, NGOs and INGOs on the other hand) which explain the present difficult relationship between both worlds.

1. From State and IGO side

- a. The governments and accordingly the IGOs claiming to be neutral are afraid of what they call the « ideological » influence of the NGOs and INGOs, whereas they should normally consider these so-called ideological aspects as normal essential aspects of the peoples' community.
- b. The majority rule at the UN has as a consequence that there is no proportion between the number of States adopting some attitudes and the number of people they represent. As an extreme example, one could in theory think of a minority at the UN composed of the U.S., U.S.S.R., India, China and Indonesia, i.e., 5 states against a majority of 138 states, but these 5 states represent on their own more than 50% of the world population. So majority votes at the UN don't necessarily reflect the majority of the human beings represented and are often far from being representative.
- c. NGO and INGO circles are very often afraid of governmental attitudes which are supposed to reflect the opinion of their people when everybody knows that there are all too often very strong minorities which are ignored; one does not think only of the Blacks in South Africa (who are a majority), but also of the minorities in countries such as U.S.S.R., Iraq, Sudan, Ethiopia and — why not ? — U.S.A. and U.K.
- d. The lack of cooperation of INGOs with the UN also comes very often because of no selectivity at the UN on choosing items about which they consult the INGOs. The field of activities in which INGOs act separately is necessarily much narrower than that of governments. Nine times out of ten INGOs have to answer that they are not involved in the submitted item or they just don't give any reply because they are not involved. This of course gives the impression that they don't really cooperate with the UN.

2. From NGO and INGO side

- a. NGOs and INGOs are very often too weak to be able to cooperate with the UN in a valuable way. They should draw a realistic conclusion from that fact and achieve more fusions or organic cooperation.
- b. Due to the consideration mentioned under a. many NGOs are so involved, in their daily problems and even in pure survival problems that they have not the capacity to devote enough time to international problems.
- c. Some really strong NGOs — and there are such organisations — go to the other extreme, thinking that because they are strong they can afford to manage alone without cooperating with other bodies. Some of them, even though they have really the means to be well informed about international life, are astonishingly badly informed because of their lack of interest.
- d. Finally, the attempts to overcome the difficulties and the weaknesses of the NGOs and INGOs are too often vanished by the multiplication and the unavoidable overlapping of the bodies claiming to coordinate the activities of the NGOs and INGOs or to operate services at their disposal.

I don't claim that I give herewith an exhaustive list of the causes but I think that they are all more or less interfering in the present situation...

*J. MOERMAN
Secretary Général*

Une Association professionnelle mondiale

Vous pouvez évidemment compter sur mon appui le plus complet pour les positions de bon sens que vous avez prises, à mon sens comme représentant des associations internationales dans cette question fort importante. J'ai eu l'occasion

d'exprimer ce même point de vue aux responsables des relations avec les ONG au sein du Secrétariat des Nations Unies. Notre Association professionnelle a la charge de la représentation d'une activité socio-économique à l'échelle du Monde. Notre argumentation sur le point que vous soulevez en est légèrement modifiée, mais le fond est commun. Notre activité n'étant pas liée aux domaines d'action de l'UNESCO, nous n'avons pas eu à prendre en compte la « décision à laquelle fait référence votre lettre du 19 août 1974, qui n'a pas été portée à notre connaissance. Nous adhérons toutefois bien évidemment à votre argumentation que nul pouvoir extérieur ne peut aller à l'encontre des règles statutaires que nous avons en tant que Secrétaires Généraux le devoir de faire respecter, et que nos adhérents doivent pouvoir se donner librement.

Dans le cas des associations professionnelles cette obligation est encore plus stricte que pour les ONG humanitaires ou idéalistes, car la nature de notre action est une activité humaine économique et nulle autorité ne peut édicter des règles qui privent certains individus des droits que constate la Charte des Droits de l'Homme, droit d'exercer une activité, et droit d'association.

Il ne peut donc être question pour nous de reporter sur des individus qui participent à nos travaux dans l'exercice de ces Droits imprescriptibles les interdits qui peuvent être formulés pour des raisons que nous n'avons pas à connaître. Il est bien certain que la consultation internationale qui devrait passer par les ONG ne fonctionne pas de façon satisfaisante dans la plupart des domaines. C'est tout particulièrement vrai pour les activités économiques transnationales. La structure des organisations internationales, par essence intergouvernementale, n'apporte pas la possibilité de traiter les problèmes des vastes secteurs d'activité. Et par là les organisations internationales ne répondent pas à l'espoir qui avait été mis en elles d'un ordre international, qui puisse combler le vide qui existe dans certains cas, lorsque les problèmes dépassent les Etats, et qu'ils ne souhaitent donc pas qu'il soient posés, ou ne peuvent pratiquement proposer des solutions unifiées.

H me semble donc que le groupe mixte d'experts que vous avez proposé à l'ECOSOC étant la seule solution pour une nouvelle étude de ce problème de la consultation internationale des éléments représentant les faits économiques réels, une partie de l'étude devrait porter sur les phénomènes supranationaux des secteurs économiques dont l'activité est par essence internationale.

Dans ce sens, je voudrais marquer quelque distance avec votre vue de la question qui paraît faire du monde des ONG uniquement un réseau social des associations bénévoles, et fait la différence avec l'étude des sociétés multinationales qui mettrait en place un réseau économique des entreprises de profit. Je crains qu'il n'y ait là une simplification excessive qui porte en germe de nouveaux mécomptes. En effet, la consultation privilégiée des entreprises multinationales ne résoudra nullement la question des activités économiques multinationales, et au contraire créera une situation encore plus délicate, du moins si la consultation des ONG représentant les intérêts des entreprises individuelles des secteurs internationaux n'est pas également organisée, car alors l'intérêt collectif sera absent, et seuls les intérêts étatiques et les intérêts des entreprises multinationales seront représentés. (1)

Le Comité d'Experts que vous proposez doit donc inscrire à son ordre du jour, non seulement la consultation des ONG sur les faits étudiés par l'ONU et ses organisations, mais aussi le recours aux ONG pour l'analyse des questions qui échappent à l'activité stricte des Etats, et relèvent des activités de la Communauté internationale indépendamment des découpages politiques.

Ce qui expose à repenser le problème de la consultation dans son ensemble, et rejoint ainsi l'objectif que vous proposez pour l'organisme dont la création est suggérée.

Il semble en effet que le double système auquel arrive actuellement l'ECOSOC, avec d'une part des ONG Inorganisées et mal consultées, et d'autre part un comité spécial aux multinationales ne peut satisfaire les besoins réels de la coopération mondiale, car un important secteur, celui des entreprises et activités nationales qui fonctionnent seulement dans un cadre de relations transnationales est oublié...

(1) NDLR. Telle n'est pas notre vue. Nous avons simplement voulu marquer que les initiatives prises à l'ECOSOC dans le cas des entreprises multinationales appellent une réexamen des relations de l'organisation internationale avec les ONG si on ne veut pas finalement privilégier un secteur économique de profit par rapport à un secteur social sans but lucratif, sachant d'ailleurs fort bien que la frontière n'est pas absolument tranchée entre les deux secteurs.

Notre correspondant a bien voulu se ranger à notre mise au point. Dans une seconde lettre, il tait cette remarque intéressante :

« Mon point de vue est seulement que au sein du réseau social des ONG bénévoles, il y a des ONG à but moins social, et peut-être moins désintéressées comme les nôtres, qui se trouvent doublement négligées par les deux systèmes proposés, car elles sont laissées dans un vide intermédiaire. Du côté ONG bénévoles, que nous sommes quand même, comme les ONG sociales, mais aussi du côté des multinationales, qui sont une partie, mais une partie seulement des activités économiques dont nous avons la charge de représenter les intérêts.

Pour nous il y a non seulement nécessité de parallélisme, comme vous le marquez, mais de plus nécessité que les privilèges donnés au nouvel acteur entreprises multinationales ne puissent permettre de fournir à certains éléments de nos industries une représentativité que n'auraient pas les autres éléments de la même activité. Autrement dit, nous croyons que l'idée « entreprises multinationales » doit elle-même être aménagée pour que les acteurs - entreprises nationales soient associés aux programmes étudiés par ce nouvel acteur.

Je suis donc bien d'accord avec vous sur la nécessité de revoir les relations de la fonction internationale avec les ONG, mais souhaite de plus que pour certaines activités au moins une intervention des ONG techniques dans l'activité « entreprises multinationales » soit prévue, car c'est la condition de maintien d'une unité de considération dans l'étude de certains secteurs où les multinationales représentent un facteur important de l'activité, et d'une égalité de traitement de toutes les entreprises qui agissent sur un marché unique.

Disons en termes mathématiques modernes qu'il y a intersection de l'espace ONG technique à la fois avec l'espace ONG et avec l'espace « multinationales »...

L'Union Culturelle et Technique de Langue Française

Madame Jaudoin-Prom, la présidente de ce groupement international d'associations de langue et de culture françaises placée sous la présidence d'honneur de M. Leopold Sédar Senghor, après avoir rappelé les raisons pour lesquelles son association avait pris congé des réunions d'ONG à statut consultatif auprès de l'Unesco, nous écrit :

« Je suis en plein accord avec votre lettre... Elle nous ouvre pour la première fois des horizons insoupçonnés...

Les premières lignes du troisième paragraphe de votre lettre reflètent très exactement ce que nous pensons. C'est pourquoi, lorsqu'il y a vingt et un ans, après que j'eus fondé l'Union Culturelle Française devenue par la suite l'Union Culturelle et Technique de Langue Française, il me fut demandé par l'UNESCO de faire partie de la Conférence des ONG. C'est

avec un plaisir évident que j'engageais mon Comité à accepter cette proposition. Quant à la suite, vous la connaissez. »

Notre correspondante souligne d'autre part : ... la discrimination à faire entre les ONG ayant un rayon d'action nationale et internationale intéressante et celles dont la conception de basse est peut-être fort utile, mais dont les réalisations pratiques et concrètes sont inexistantes. »

La Fédération mondiale des villes jumelées-cités

Le Secrétaire général de la FMVJ nous envoie la réponse ci-dessous que cette association des villes jumelées a adressée au Directeur général de l'Unesco à la suite de « l'inraisonnable mise en demeure à propos de Formose » en indiquant qu'il partage notre souci au point de craindre que notre proposition de création d'un comité d'études ne puisse par remédier de si tôt à l'état de choses existant.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 novembre 1973 (DG/7/12/A-127) concernant la représentation législative de la Chine à l'UNESCO.

En réponse à votre enquête et aux questions du Conseil Exécutif, je vous confirme que la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ) n'exerce aucune activité dans les territoires qui demeurent sous l'autorité de M. Tchang Kai Chek.

Toutefois vous me permettez d'exprimer notre étonnement devant l'emploi de certains termes de la décision du Conseil Exécutif (93/Ex/Décision/69) qui témoignent d'une violence d'opinion que rien dans un passé récent ne pouvait laisser prévoir, eu égard aux difficultés qui ont précédé l'admission, si légitime et pourtant si longtemps retardée, de la République Populaire de Chine par l'UNESCO. En particulier la lettre et l'annexe DG/7/12/A-127 parlent de la « clique de Tchang Kai Chek » pour qualifier le gouvernement de Taïpeh, qui a été le seul reconnu jusqu'à une date très récente par l'UNESCO.

La conscience que nous avons du rôle de cette grande Institution internationale nous incite à souhaiter qu'elle fasse toujours « preuve d'autorité morale », selon les termes employés par M. Pierre Emmanuel dans une circonstance récente. Cette autorité ne saurait en effet donner lieu à des doutes quant au rayonnement de l'Organisation dans les domaines de la justice et du droit des peuples.

C'est pourquoi on peut regretter que le Directeur Général n'ait pas usé de sa grande influence sur le Conseil Exécutif pour orienter la rédaction d'une telle décision dans un sens éducatif et humain.

Je vous autorise bien volontiers à inclure le texte intégral de cette lettre dans le rapport que vous devez présenter au Conseil Exécutif lors de sa session de printemps 1974.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments de parfaite considération.

Pour la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ), Lauréat du « Prix Habib Bourguiba, Prix Mondial de la Coopération » :

Le Délégué Général,
Jean Marie BRESSAND

Une OING de Jeunesse

Tout d'abord, je voudrais souligner que bien que nous soyons toujours intéressés à la coopération d'organisations internationales nongouvernementales (OING) et à leurs relations avec les autorités intergouvernementales, notre intérêt primordial se situe au niveau des OING de jeunesse (OINGJ).

Nous constatons à cet égard que les différentes instances des Nations Unies (Secrétariat Général, ECOSOC, UNESCO etc.) jusqu'à présent n'ont pas fait face à leurs responsabilités. Des « experts » et des « groupes ad hoc » sélectionnés par les institutions sans l'avis des organisations concernées c'est-à-dire des OING et notamment des OINGJ ont émis des propositions parfois fort éloignées des réalités objectives dans lesquelles opèrent les OING.

Basée sur une expérience concrète et positive au niveau du Conseil de l'Europe, notre position est la suivante :

- 1) Il est dans l'intérêt des Nations Unies que des contacts étroits s'établissent avec les OINGJ. Ceci implique que les prises de position de celles-ci aient un impact sur la politique de l'ONU.
- 2) Il appartient aux OINGJ et à elles seules de désigner leurs représentants sans aucune ingérence d'autrui.
- 3) Les OINGJ sont des organisations qui regroupent des jeunes ou des organisations de jeunesse et seuls les jeunes ont le pouvoir de gérer leur organisation.
- 4) Vu l'importance de l'opinion des OINGJ pour le développement futur des N.U. ces dernières doivent prévoir des fonds et des moyens de travail appropriés pour les OIGJ.
- 5) Ces fonds seront gérés par les OINGJ.
- 6) Les OINGJ auront le droit d'initiative dans toutes les matières qu'elles considèrent susceptibles de concerner la jeunesse.
- 7) Les N.U. doivent encourager l'établissement de structures de coordination d'organisations de jeunesse sur le plan régional ou continental et aider au développement des structures de ce genre qui existent déjà.
- 8) Les différentes réunions périodiques des OINGJ à Genève et à New York doivent être ouvertes à toutes les OINGJ ayant le statut consultatif auprès des N.U. ou de leurs agences spécialisées. Les fonds nécessaires pour permettre une participation équitable de OINGJ du Tiers Monde sont à prévoir...

(Extraits d'une lettre de M. Otto KAUER, Secrétaire Général du Conseil européen des Comités nationaux de jeunesse)

Universal Esperanto Association

President Humphrey Tonkin has sent us the following letter which was sent to the Director General of UNESCO on 31 January last :

Dear Mr. Director-General,

We are in receipt of your letter DG/7/12/A.310, dated 9 January 1975, and beg to inform you that our Association - a strictly non-governmental and non-political organization - does not at present have an affiliate in the territory referred to in Resolution 6.51.

At the same time we must point out that the resolution in question seems based on a fundamental misunderstanding of the structure and function of international non-governmental organizations. In this connection we would refer you to the letter of 19 August 1974 sent to your predecessor by the Union of International Associations (Brussels)...



LES JUMELAGES DE VILLES

Une motion de la FMVJ

Nous reproduisons volontiers, dans l'esprit de notre enquête, la motion qui a été adoptée à une réunion du bureau permanent de la Fédération mondiale des villes jumelées-cités unies (FMVJ) qui s'est tenue à Liège cet hiver.

Doctrine

Le Bureau Permanent de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ), préoccupé par les atteintes répétées dans le monde aux libertés fondamentales, notamment à la liberté d'expression et à la liberté de circulation, — cette dernière, en particulier, étant une condition essentielle à la communication et à la connaissance mutuelle, ainsi que le soulignait le Pape Jean XXIII dans l'Encyclique « Pacem in Terris », réaffirme :

— que les jumelages de villes peuvent constituer un facteur appréciable de détente et de coopération, dans la mesure où ils permettent une libre circulation des personnes, des idées et de l'information.

— Jumeler des villes, ce n'est pas additionner des Conseils municipaux; ce n'est pas se borner à organiser périodiquement des voyages d'agrément et des palabres rituelles, réservés aux seules délégations officielles ou à des troupes artistiques patentées.

Jumeler n'a de sens que si le jumelage marque vraiment la fin de l'isolement des hommes, la fin de l'ankylose culturelle, la fin de l'emprisonnement idéologique, un plus grand respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

« Jumeler », c'est faire vivre ensemble, sans discrimination d'aucune sorte, et cela n'est possible, pour les villes comme pour les individus, que dans la plus complète liberté.

— Tous les peuples, et particulièrement ceux qui souffrent, attendent que nous restions inflexibles sur ces principes fondamentaux qui, seuls, justifient l'existence d'une Fédération Mondiale des Villes Jumelées, et distinguent son action de tout autre.

— Le cadre offert par la Fédération aux jumelages est extrêmement sérieux, car il les met à l'abri des manifestations ouvertes ou occultes des Partis, des Groupes de pression, des États qui voudraient les utiliser à des fins de propagande politique.

— La Fédération Mondiale n'est au service d'aucune paix orientée : sa raison d'être est de maintenir, envers et contre tout, quoique sans naïveté et sans illusions, des contacts avec des hommes et des femmes vivant sous tous les régimes. Elle estime, en effet, que la confrontation, en son sein, des expériences réalisées dans des communes rattachées à des systèmes politiques différents, est un des éléments de la construction de la paix.

Jumelages-Coopération

La Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ) encourage, en priorité, la conclusion de jumelages entre villes des pays industrialisés et communes de pays sous-équipés, appelés « jumelage-coopération ». Tels qu'ils ont été déjà réalisés, quoiqu'en trop petit nombre, dans un esprit non d'assistance, mais d'échange entre partenaires égaux, les jumelages-coopération peuvent devenir le moteur du développement. Ils constituent pour chaque participant, et

quelle que soit l'inégalité des apports, une source d'enrichissement mutuel, et l'occasion privilégiée où doit s'exercer dans la dignité, le respect réciproque du partenaire et la voie propre à chaque pays, la règle du « Donner et du Recevoir ».

— La Coopération ne se sauvera qu'en devenant l'affaire des peuples travaillant directement ensemble par dessus toutes les frontières politiques et idéologiques, dans le cadre le plus approprié : La commune.

C'est à cette double condition de coopération démocratique à la base, notamment au moyen de jumelages populaires, et de priorité aux communes les plus défavorisées, que les Cités Unies serviront les grandes causes universelles de l'Homme et de la Paix.

— La Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ) appelle les grandes villes des pays industrialisés, les capitales nationales et régionales de l'Europe tout particulièrement, à ne point céder aux facilités de l'égoïsme, mais à suivre la voie ouverte par quelques communes modestes d'Europe et d'Afrique, dans l'esprit d'une Nouvelle Coopération.

Elle adresse ses vifs remerciements à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe pour avoir voté, à l'unanimité de ses membres, en faveur de l'octroi du Statut Consultatif à la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ), — statut qui complète celui dont elle dispose déjà à l'ONU et à l'UNESCO; elle assure la Direction et le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe des Communes, ouverte sur le monde, fraternelle à toutes les populations, particulièrement aux populations d'Afrique et du Tiers Monde,

Le Bureau Permanent

Présidence :

M.M. Azzedine ABBASSI, président du Conseil municipal de Tunis (Tunisie).
Amadou CISSE DIA député - maire de Kaolack, président de l'Assemblée Nationale du Sénégal
Vassili KAZAKOV, maire de Leningrad (URSS).
Giorgio LA PIRA, ancien maire de Florence (Italie) professeur à l'Université.
Philippe MALAUD, ancien ministre, maire de Dompière-Les-Ormes, (France), président du Conseil Général de Saône et Loire.
Marcel ROBIDAS, maire de Longueuil, Québec, (Canada).
Setsuo YAMADA, maire d'Hiroshima (Japon), président de « Japan Municipal League for International Friendship ».

Membres désignés par le Conseil Exécutif :

MM. Charles BAILLY, bourgmestre de Liège (Belgique).
Capitaine Sékou LY, administrateur délégué du District de BAMAKO (Mali), président du Comité National de Jumelage du Mali.
René MONROY, sénateur-maire de Loudun (France) conseiller général de la Vienne.
Gerhard SCHILL, maire de Dresde (RDA).

Direction Générale :

Délégué Général :

M. Jean-Marie BRESSAND

Délégués Généraux-Adjoints :

Mme Charlotte BORGA, directrice du Centre Mondial d'Information sur l'Éducation Bilingue (CMIEB).
MM André CHAUDIERES, urbaniste, président d'Honneur et membre du

Jean-Maurice CHEVALLIER, professeur agrégé de l'Université, Saint-Maur, (France), président du « Monde Bilingue ».
Giulio DOLCHI, président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste (Italie).

Quand la FAIB célèbre son 25ème anniversaire

Bruxelles centre mondial d'ONG

La Fédération des Associations Internationales établies en Belgique (la FAIB) a célébré son vingt-cinquième anniversaire sous la présidence du Ministre d'Etat Albert Lilar, président du Comité Maritime International.

Cet événement nous paraît tout à la fois de portée mondiale et de valeur exemplaire, puisque plus de cinq cents associations et parmi les plus considérables (deux des trois confédérations syndicales) ont leur siège à Bruxelles et qu'il n'y a d'autre groupement interassociation de ce genre qu'à Genève où la Fédération des Institutions Internationales semi-foccielles et privées (FIIG) a été la première à s'instituer. L'idée est en germe d'une fédération des associations établies en France qui se trouve être le lieu de la plus grande concentration des ONG. Mais pourquoi ne se répandrait-elle pas en Angleterre, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne, en Italie, au Japon, ailleurs encore où se développent des centres d'associations internationales ?

Les plus hautes autorités de l'Etat-hôte ont apporté leur témoignage de considération à la FAIB. Ainsi le représentant du Roi et le président du Sénat, M. Pierre Harmel, ministre d'Etat, et les représentants des Ministres des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, MM Jean-Paul Van Bellinghen et M. Schollaert. Le Nonce, doyen du corps diplomatique, et l'ambassadeur de Suisse, le représentant des Communautés européennes illustrent l'hommage de la Jonction diplomatique et internationale à la fonction transnationale privée. Un grand public enfin, où on reconnaissait de nombreuses autorités responsables des associations internationales, marquait l'ampleur de l'événement et l'audience accordée maintenant à la voix des ONG.

Le programme de la soirée comporta une allocution du président Lilar, un hommage du gouvernement belge, une partie musicale de haute qualité avec le concours du violoniste Marcel Debot accompagné par la pianiste Marie-Louise Merz-Pierre et une évocation de l'événement par le Secrétaire Général de l'UAI.

On trouvera ci-après le texte du discours du Ministre du Commerce extérieur.



L'hommage de l'état-hôte

par Michel Toussaint

Ministre du Commerce extérieur (*)

J'apporte volontiers l'hommage du gouvernement belge à la Fédération des associations internationales établies en Belgique à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

Cet événement mérite une grande considération et une large diffusion.

La Belgique s'honore d'une vieille tradition libérale d'esprit international qui remonte au principe même de son indépendance, quand on ne parlait pas encore de coopération entre Etats ni d'organisation de leurs relations. Elle tire fierté d'une haute lignée d'artisans de la paix qui, agissant d'initiative privée, ont été les premiers à pressentir l'importance et l'avenir de l'action internationale.

Dès avant la première guerre mondiale déjà, Auguste Beernaert réunissait à Bruxelles le premier congrès mondial des associations dont allait naître l'Union des Associations Internationales, en 1910.

Cette institution universelle, qui est à l'origine et au cœur du mouvement des associations non-gouvernementales, a trouvé en sol belge un site propice à leur éclosion et à leur développement.

Une législation accueillante a attiré dans ce pays un essaim de groupements internationaux de toutes natures.

Votre Fédération est l'illustration de cette manifestation de solidarité.

Un de nos hommes d'Etat y a le premier attaché son nom, Paul van Zeeland, ayant à ses côtés un collaborateur qui a voué sa foi et son enthousiasme à la cause des associations internationales, M. Georges-Patrick Speackaert.

Et voici que vous-même, M. le Président Lilar vous culminez une longue carrière internationale consacrée spécialement au domaine du droit maritime, où notre pays, grâce à vous, a acquis de l'autorité.

En accomplissant cet hommage de l'Etat-hôte aux centaines d'associations internationales qui ont élu leur siège en Belgique, à Bruxelles en particulier, je suis heureux de les assurer de notre sollicitude persistante, en formant les vœux les plus chaleureux pour la prospérité de leur Fédération,

sé, son discours a été lu par le directeur de son cabinet, M. Schollaert.



Le président Lilar congratule le violoniste Marcel Delot.

**Les secours en cas
de catastrophes
L'UNDRO
trois ans après**

**LE BUREAU
DU COORDONNATEUR
DES NATIONS UNIES**

Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes (l'UNDRO) a bien voulu nous faire spécialement la communication suivante :

On se souviendra qu'à deux reprises déjà, « Associations Internationales » avait publié un article sur le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, (1) dans lesquels avaient été décrits le mandat de ce Bureau, la manière dont il entendait s'acquitter de sa tâche, les moyens propres dont il disposait à cette fin et les rapports que l'on devait souhaiter voir s'établir avec des différentes organisations de l'Union des Associations Internationales.

A l'époque cela faisait tout juste un an que le Coordonnateur avait assumé ses fonctions et à peine plus de six mois que sa petite équipe avait été constituée au complet. Aujourd'hui, trois ans après la création du Bureau, il semble utile de faire le point de ses activités et du rôle joué par le secteur non-gouvernemental dans le domaine des catastrophes. On trouvera dans ce qui suit un bref exposé des activités du Bureau à ce jour et de certains « événements » qui ont marqué sa brève existence, suivi d'une analyse des perspectives nouvelles qui s'ouvrent à lui à la suite en particulier du débat qui s'est tenu lors de la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU en novembre 1974, et enfin d'un examen de la manière dont les forces non-gouvernementales (opinion publique, cadres sociaux, cadres scientifiques, éventuellement entreprises multinationales, ressources financières du secteur privé, etc.) ont influé et peuvent influencer sur les activités dans ce secteur de la

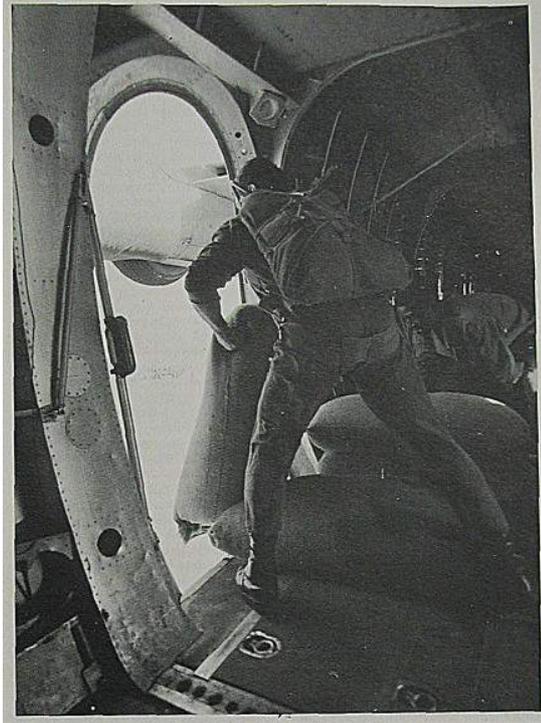
communauté internationale en général et du Coordonnateur en particulier. La période 1972-1975 a été marquée par un nombre impressionnant de catastrophes, puisque aussi bien le Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe a dû à ce jour (février 1975) intervenir dans 55 situations sérieuses, dont environ 25 catastrophes très graves (pour nous limiter aux catastrophes - soudaises) les plus marquantes ne citons que les inondations des Philippines en juillet 1972, le tremblement de terre de Managua, au Nicaragua, en décembre de la même année, les inondations du Pakistan de septembre 1973 et le cyclone du Honduras de septembre 1974). Mais plus encore que par le nombre impressionnant de catastrophes qui se sont produites, cette période a été marquée par une double prise de conscience de la part de la communauté internationale, opinions publiques en tête : d'une part, les grandes catastrophes soudaises, mentionnées plus haut, et davantage encore les famines qui ont éclaté dans plusieurs points du globe, dans les pays du Sahel, en Ethiopie, en Inde, au Bangladesh, (lesquelles ont fait l'objet de très nombreux articles de presse, de reportages à la télévision, de documentaires, de campagnes en faveur des victimes) et ont été ressenties comme un affront à la dignité de chacun, ont fait prendre conscience à l'ensemble de la communauté internationale de la nécessité urgente de s'organiser efficacement pour faire face aux catastrophes et acheminer rapidement les secours nécessaires; d'autre part — on ne serait tenté de dire « surtout » — la communauté internationale a clairement pris conscience après plus de deux années d'efforts ininterrompus de la part du Bureau du Coordonnateur de ce que

1) les catastrophes constituent un problème de développement majeur pour la plupart des pays pauvres qui y sont sujets; 2) la prévention des catastrophes est une possibilité bien réelle; et 3) les mesures préventives les plus fondamentales sont également les moins chères (2). Dès la vingt-septième session de l'Assemblée Générale, en 1972, le Bureau avait lancé sur cette base l'idée d'une stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, car ce problème de développement économique que constituent les catastrophes, il fallait l'attaquer de manière systématique comme tout autre problème de développement clairement identifié. Tandis que le Coordonnateur s'attachait, avec les faibles moyens dont il disposait, à commencer à déterminer ce que devrait être une telle stratégie, l'idée mûrissait et faisait lentement son chemin. A la vingt-neuvième session de l'Assemblée Générale, en novembre 1974, c'était soudain l'unanimité sur la nécessité non seulement de s'orienter résolument dans la voie préconisée par le Bureau de Coordonnateur mais encore de renforcer sérieusement les moyens mis à la disposition de celui-ci tant dans le domaine des secours que dans celui de la prévention et de la planification en prévision des catastrophes, ceci essentiellement par une augmentation sensible de ses effectifs au moyen de contributions volontaires des Etat Membres. Avant de prendre cette décision fondamentale, l'Assemblée Générale - et c'est là une mesure extrêmement significative - avait fait passer l'examen des activités du Bureau du Coordonnateur de sa Troisième Commission, qui s'occupe des questions sociales et humanitaires, à sa Deuxième Commission, laquelle est chargée de l'examen des questions

à caractère économique. Cette évolution a amené à la fois une confirmation éclatante du rôle central de « catalyseur » du Bureau dans les questions liées aux catastrophes et un renforcement sensible des moyens mis à sa disposition pour s'acquitter de ce rôle. Il est actuellement procédé à la mise en place de ces moyens accrus, mais on peut dire d'ores et déjà que de par ce renforcement même, l'année 1975 sera pour le Bureau du Coordonnateur une année charnière.

Pourquoi une année charnière ? Eh bien, tout simplement, parce que le Bureau se trouvera pour la première fois en mesure d'entreprendre d'une manière réaliste toutes les tâches qui lui incombent aux termes de la résolution qui l'a créé (résolution 2816 de la vingt-sixième session de l'Assemblée Générale).

Dans le domaine de secours en cas de catastrophe, tout d'abord, le Bureau va être doté d'effectifs et de moyens techniques (moyens de communications notamment) suffisants non seulement pour assurer une coordination et une mobilisation plus efficaces des secours internationaux de toutes origines, mais aussi pour faire face au rôle accru qui lui est dévolu au fil des mois du fait qu'un nombre croissant de pays donateurs choisissent d'acheminer leur aide par le truchement du Coordonnateur (c'est ainsi que dans la période allant de juillet 1974 à février 1975, le Bureau a reçu d'un certain nombre de gouvernements quelques 21 millions de dollars en espèces pour venir en aide à des pays frappés par des catastrophes, ceci sans que la petite équipe à la disposition du Coordonnateur n'ait reçu le moindre renfort). Dans le domaine de la prévention et de la planification en prévision des catastrophes, le renforcement des effectifs permettra d'accélérer la formulation puis la mise en œuvre de la stratégie internationale mentionnée plus haut — il s'agit ici essentiellement d'accélérer certaines études en cours visant à faire le point des connaissances en matière de prévention et à établir des statistiques précises sur le coût véritable, direct et indirect, des catastrophes; d'entreprendre un certain nombre de projets pour combler certaines des lacunes révélées par les études précédentes; d'étudier dans le même temps les possibilités d'améliorer les opérations de secours (télécommunications, abris d'urgence, accords ou conventions internationales sur le statut des équipes de secours ou la libre entrée des fournitures de secours), ainsi que certaines questions particulières telles que l'assurance contre les risques de catastrophes ou l'utilisation des politiques hypothécaires à des fins préventives; et enfin de développer le program-



WFP/FAO/F. Botts

me de coopération technique du Bureau. Dans tous ces domaines les premiers pas ont été faits. Dans d'autres, par exemple « le rassemblement et la diffusion d'informations concernant l'évolution de la technique » (résolution 2816), l'accroissement des ressources mises à la disposition du Coordonnateur lui permettra enfin d'entreprendre certaines activités qui jusque là n'avaient pu l'être, notamment la diffusion d'une publication trimestrielle. Une lacune subsiste encore à ce stade en ce qui concerne le programme de coopération technique, dans la mesure où en dehors du renforcement des effectifs du Bureau proprement dit, l'insuffisance des ressources pour le financement de projets sur le terrain, dans les pays qui en font la demande,

se fait encore sentir. Des progrès sensibles ont toutefois déjà été réalisés; c'est ainsi que le Bureau a déjà fourni une assistance à une douzaine de pays et qu'il est sur le point d'entreprendre l'exécution d'un projet régional intéressant sept pays et portant sur la prévention des catastrophes, la formation de personnel dans les divers domaines liés aux catastrophes et la promotion d'accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe, et étudié des projets analogues dans plusieurs sous-régions du monde. Il est à prévoir que la prise de conscience mentionnée plus haut permettra de dégager les ressources nécessaires pour financer de nouveaux projets et surtout des projets plus ambitieux et plus approfondis que ceux qui ont pu être réalisés jusqu'ici.

Les perspectives qui s'ouvrent ainsi au Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe au début de l'année 1975 se caractérisent en fait par un certain réalisme : on est passé enfin de l'utopie d'un Bureau chargé d'une tâche gigantesque mais privé de moyens adéquats à l'idée d'un Bureau désormais muni des ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer d'une manière rationnelle l'essentiel des responsabilités qui lui incombent. Il convient sans doute de noter ici que, bien que les deux aspects soient étroitement liés, le problème est sensiblement différent selon qu'il s'agit de la mobilisation et de la coordination des secours ou de la prévention des catastrophes. Dans le premier cas, on peut dire que l'on connaît sensiblement l'ampleur des problèmes à résoudre : il est produit tous les ans en moyenne environ une vingtaine de catastrophes dont peut-être sept ou huit de grande envergure ; il convient donc de se préparer à faire face aux besoins qui peuvent en résulter et il est relativement aisé de traduire cela en besoins de personnel. La prévention des catastrophes, par contre, constitue en tant que problème de développement économique un domaine entièrement nouveau, où tout est à faire y compris définir les bases théoriques de l'action internationale future (la stratégie internationale mentionnée plus haut). Dans la mesure où il en est ainsi, la somme d'efforts consacrés à ce problème particulier ne peut être que le résultat d'un choix politique. Les décisions prises à ce stade (concernant notamment le renforcement du Bureau) permettent de commencer à mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 2816, sans plus. C'est là moins qu'un « départ idéal » mais un grand progrès par rapport à la situation antérieure. Il semble en fait que sur le plan international la prise de conscience soit telle que l'on peut prévoir que le mouvement amorcé se poursuivra et qu'il se traduira notamment par un accroissement et une systématisation de la coopération technique pour permettre aux pays en voie de développement sujet aux catastrophes non seulement de prévenir celles-ci dans la mesure du possible mais aussi de s'organiser pour faire face à celles qui pendant longtemps encore ne pourront être évitées. Il y va de l'intérêt aussi bien des pays donateurs que des pays exposés aux catastrophes !

En quoi les forces non-gouvernementales ont-elles contribué à créer la présente situation et peuvent-elles continuer à influencer l'évolution de la politique internationale dans le domaine des catastrophes ? On a déjà trouvé un élément de réponse dans ce qui précède puisque, aussi bien, l'opinion publique mondiale,

émeu par ces spectacles affligeants d'enfants et de mères mourant de faim dans une bande sub-tropicale s'étendant de l'Afrique à l'Asie, par des images de villes et villages détruits par des cataclysmes naturels ou autres, a fait pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent soit individuellement, soit collectivement pour tenter de soulager toutes ces souffrances. La presse, écrite, parlée et télévisée de tous les pays a joué un rôle moteur important en rendant impossible l'ignorance et l'indifférence, par ses reportages accablants, sinon toujours parfaitement objectifs parce que parfois — c'est inévitable dans ce genre de situations — quelque peu émotifs, donc subjectifs. Les nombreuses institutions bénévoles qui s'occupent de fournir une assistance aux victimes de catastrophes ont pour leur part joué un rôle primordial, autant en attirant l'attention des gouvernements et des gouvernés sur l'ampleur des tragédies qui se déroulaient dans de nombreuses régions du monde, qu'en apportant une aide directe concrète aux victimes. Certains groupes privés, soit par le truchement de ces institutions bénévoles, soit par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales, ont directement, ont apporté une aide financière et matérielle non négligeable aux pays touchés pour les aider à faire face aussi bien aux situations immédiates provoquées par les catastrophes, qu'aux crises prolongées qui ont résulté de certaines d'entre elles, lorsque l'économie de ces pays était particulièrement durement atteinte. Partout des chercheurs — scientifiques, sociologues, économistes, etc. — se sont attachés à l'étude de certains aspects des problèmes que posent les catastrophes et ont d'ores et déjà contribué à certaines solutions partielles. Que l'on songe, par exemple, à tout ce qui se fait en matière d'agronomie des terres arides, de recherche sur les tremblements de terre ou les cyclones tropicaux, de mise au point d'abris d'urgence ou d'appareils de sauvetage, notamment pour détecter les victimes prises sous les décombres, etc. Ce que l'on peut déplorer dans tout ce déluge de bonne volonté, d'actions spontanées, cette floraison dans tous les pays d'organismes divers ayant pour but de porter secours aux victimes de catastrophes c'est le manque d'organisation, la dispersion des efforts, le gaspillage et l'inefficacité qui en résultent. Quelquefois, une action fondamentalement juste, telle que la dénonciation du sort réservé à certaines minorités oubliées en période de catastrophe, peut — parce que trop fracassante et inopportune — gêner, en créant des difficultés politiques insurmontables, l'action des organisations (internationales ou non, intergouvernementales ou non) qui dans l'ombre s'attachaient à résoudre le problème. La réserve, l'organisation, l'absence de jugements hâtifs, par dessus tout la

concertation et la coopération entre organismes intéressés semblent être la clé de ce problème. C'est ici que l'Union des Associations Internationales peut sans doute jouer un rôle primordial en permettant à toutes ces organisations qui détiennent une parcelle de vérité ou une partie des moyens disponibles pour intervenir dans une situation donnée, de se concerter, de s'organiser de manière à renforcer leur action mutuelle, à éviter les faux pas, à « maximiser » les résultats. L'efficacité de leurs actions individuelles et conjointes est à ce prix. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, pour sa part, est disposé, comme il le fait depuis sa création, à coopérer de la manière la plus active et la plus constructive qui soit avec PUI et ses membres. Il est mû en cela à la fois par un souci d'efficacité et par le sentiment que toutes ces organisations et associations œuvrent avec lui pour le bien de l'humanité tout entière. Il est persuadé que l'action de chacun y gagnera. Il est persuadé aussi que l'appui encore plus marqué à l'égard de l'action du Bureau, qui pourra résulter d'une telle coopération, lui permettra de mieux remplir encore ce rôle de centre international pour les questions liées aux catastrophes que l'Assemblée générale de l'ONU, expression de la volonté des pays membres, a voulu lui confier. D

(1) N° 2 de février 1973 et n° 4 d'avril 1973.

(2) Nous pensons ici en particulier à toutes les mesures qui ont trait à l'utilisation des sols (aménagement du territoire, zoning, etc.). En effet, les phénomènes naturels susceptibles de caractéristique que si dans l'état actuel des — quand ils vont se produire, on peut par élevé où ils risquent de se produire (Plaines d'inondation, zones de failles, couloirs d'avalanches, etc.) Même dans le cas de phénomènes aussi « erratiques » que les cyclones tropicaux (ouragans, cyclones, typhons), on sait que 90 % à 95 % des victimes et des dégâts sont celui de l'eau. Les conséquences pratiques de son histoire passée. Cela paraît être du simple dangereux et un emplacement moins dangereux. Pour que ce choix s'effectue, il suffit essentiellement d'inclure dans tout projet de développement une analyse de vulnérabilité, dont les résultats seront traduits en une législation appropriée sur l'utilisation des sols dans la zone étudiée, que si elle est respectée permettra d'éviter la plupart des catastrophes. Les dépenses qu'implique une telle analyse de vulnérabilité sont négligeables, mais « l'effet multiplicateur » — tant en termes de débris et de pertes de production évitées que de secours devenus humaines elles aussi évitées — est énorme.

NGO FIELD-LEVEL RELATIONS WITH THE UN STRENGTHENING FIELD LEVEL COLLABORATION OF UNDP WITH NGOS

Studying the situation

Over the past eighteen months, the UNDP has been exploring potentials for enhancing collaboration at the field-level with Non-Governmental Organizations. The Economic and Social Council recalling its Resolution 1580 (L) of 1971, which asked for a greater participation by non-governmental organizations in the implementation of the Strategy for the Second Development Decade, invited in its Resolution 1737 (LIV) the UNDP to report on its exploration of field-level cooperation with NGOs, commending « to Governments the desirability of taking into account the practical contributions as well as the experience of their national non-governmental organizations when drawing up their programmes for economic and social development and their project proposals for the United Nations system assistance.

A DAC survey conducted in 1973 estimated the external technical assistance provided by NGOs in that year at over \$ 1,025,000,000. With these funds, NGOs are recruiting and placing thousands of professional and technical staff in low-income countries, and providing substantial consultative services, equipment and supplies. Over and above their technical assistance activities and their contribution to emergency relief and rehabilitation, NGOs also serve in many instances as moulders of public opinion on policy matters related to

development planning and as strong supporters of national development efforts.

Many NGOs have approached the UNDP in this past year to explore the potential for closer collaboration with the UN system, particularly because a number of them are moving toward longer-term technical assistance efforts in addition to their charitable and relief assistance. They are also seeking to integrate their own efforts more closely with national development goals and priorities, and to involve the recipients of their assistance more directly in decision-making, as well as implementation, so as to meet local needs more closely.

The NGO community is a varied one. Each individual organization independent from the others, represents specific concerns and is engaged in its own programming methods for achieving its formulated goals. In general, however, NGOs can be classified under several headings :

(a) national organizations such as youth, labour or women's groups. Some, such as YMCA's or Women's Federations may be affiliated with an international body; others have no ties with international associations;

(b) technical assistance organizations, headquartered in the industrialized world, that support and execute development projects. Examples here would include OXFAM, Catholic Relief Services, Christian Aid, etc;

(c) international associations comprised of national organizations which are often involved in information and technical assistance activities. Such international NGOs, such as the League of Red Cross Societies, the International Council on Social Welfare, and the International Cooperative alliance, often provide supporting services for their national units in the form of training workshops, experts, financial assistance, etc.

Three roles are clearly identified for NGOs in connexion with their collaboration at the field level :

(a) as innovators of change, and initiators of new approaches and project activities at community and grass roots levels;

(b) as sources of funds and their own expertise for economic and social development in the LDCs;

(c) as promoters of public support for development activities and as interpreters of change to local peoples. These in turn indicate three specific functions which NGOs might fulfill in collaboration with UNDP field offices :

(a) bringing to the attention of our field offices information on indigenous efforts to meet local community needs and concerns;

(b) providing supplementary support to UNDP-assisted projects, or being contracted directly by the Executing Agencies or the Governments to fill specific project-related functions;

(c) disseminating information on and promoting support for national development efforts.

Complementary roles our field offices might play include ;

(a) bringing to NGO attention Government development priorities and information on current on-going projects in economic and social development.

(b) providing occasional technical help, or information on where it might, be procured; providing opportunities for the NGO community to participate in training and planning sessions;

(c) helping government agencies and bilateral agencies identify and use the potential NGOs have to offer in economic and social advancement. The Administrator has expressed his strong support for greater collaboration between UNDP and NGOs, pointing out that this « would provide welcome supplementary assistance to projects supported by the UN system, and more importantly, (it) would help enlist the fuller participation of nationals at all levels in the development efforts of their countries ». It is recognized that while Headquarters contacts are most valuable in terms of information activities, effective coordination of technical assistance activities can only be achieved at the field level. It is recognized that there are wide differences in the prevalence and variety of NGO activity in any given country, the size of the Resident Representative's office and hence his ability to devote staff time to the activities mentioned below, and the policies of Governments related to the role of NGOs. As a result, within the broad authorisation to increase collaboration with NGOs engaged in varying aspects of development support activities, Resident Representatives are free to make the best arrangements for working with NGOs singly or as a

group, maintaining flexibility in approaches. In all these activities the views of the Governments of the countries concerned must be respected.

Suggested practices for facilitating collaboration between UNDP field offices and NGOs

1) Draw up a list or inventory of NGOs engaged in development assistance work. A staff member should be assigned to establish and maintain contact with those NGOs engaged in significant technical assistance and development support activities. This might be done through occasional informal meetings with them, or through the periodic circulation of « notes ».

2) When data exists, take account of the external assistance provided by non-governmental organizations in your planning. Where applicable, include this information in country programming documentation.

3) Keep NGOs informed of the Country Programme and forthcoming UNDP supported project activities so that NGOs might tailor their own activities appropriately. Provide advice and counsel to NGOs on their project activities which supplement or relate to the Country Programme, or might be so oriented. Make available to NGOs de-restricted information that might assist them in their project work.

4) Advise NGOs of forthcoming training opportunities, workshops, and similar sessions in order that they may submit applications through their government.

5) Call to the attention of government officials, when assisting in drawing up or reviewing Country Programmes, those major development projects which non-governmental organizations are executing, as well as their overall actual contribution to development. When feasible, explore with governments and with NGOs potential inputs which NGOs might be able to apply to the country's overall development effort at research, planning, implementation and evaluation stages.

6) Keep Project Directors and staff apprised of NGOs that are supporting similar efforts and activities as their own. When possible, facilitate direct contacts between professional operative NGOs and appropriate system project staff.

7) Encourage UN system agencies to keep you informed of their collaboration and contacts with non-governmental organizations; facilitate exchanges when opportune.

8) Take advantage of major NGO meetings and conferences to both acquaint those present of UNDP supported activities, including WFP projects, and to search out potentials for NGO inputs of ideas and resources.

9) Ascertain the types and kind of informational materials that NGOs will find most useful for their development informational materials that NGOs will keep UNDP Headquarters advised of these needs.

10) Consult with the UN Information Centre on ways to increase communication with NGOs for the purposes of informing them of UN system development activities and of opportunities for their participation.

D

national development effort in closer collaboration with their government and the United Nations system.

This guide has been compiled following extensive consultations with international and national non-governmental organizations, as well as with staff members of the United Nations and its family of agencies.

The attached document from the NGO Sub-committee on Field Level Relations, Conference of Non-Governmental Organizations in Consultative Status with Ecosoc offers basic suggestions to Headquarters of non-governmental organizations for use by their national affiliates, Societies and Branches in the low-income countries, which will help them to strengthen their development programmes and or the

A GUIDE FOR NGOS FOR FURTHERING FIELD LEVEL COLLABORATION WITH THE UN SYSTEM

Introduction

The recommendations that follow have been prepared to enhance collaboration between national NGOs and the United Nations and its family of agencies on matters of economic and social development in the low-income countries.

Numerous United Nations resolutions have called for the participation of non-governmental organizations in the development effort, but practical means for involvement have seldom been identified. However, the United Nations system is beginning to recognize the effectiveness of development programmes being carried out by NGOs at international and national levels.

And, they are exploring patterns for establishing links of communication and cooperation at the field level with NGOs directly engaged in development assistance activities. National voluntary organizations are also acknowledging the possibilities of advancing their own objectives for development by working in cooperation with each other as well as the developmental efforts of govern-

ments aided by the United Nations system.

Regional and country representatives of the United Nations system, in an effort to bring about mutually fruitful cooperation, are being encouraged to develop closer relationships with national NGOs — both those substantively operational and those primarily involved in public information activities. The United Nations Development Programme and UNICEF, for example, have taken a forward thrust — the first in the form of a Memorandum to the Field, directed to its Resident Representatives — and UNICEF in its policy document « UNICEF Relations with Non-governmental Organizations » (E/ICEF/MISC. 187).

Other useful documents are the several United Nations Resolutions calling upon the NGOs to strengthen their efforts for maximum effectiveness and impact in dealing with world-wide social and economic problems (# 1580 (L) and 1739 (LIV).

In this renewed climate of cooperation, NGOs at international and national levels should attempt to communicate actively with other NGOs working in the same field of interest and, when feasible, establish informal structures for exchange of information.

The following list defines roughly the different types and roles of NGOs as identified by the United Nations system:

- a) NGOs providing public information and public support.
- b) NGOs playing an advisory role to governments on unmet needs that should be given higher priority.
- c) National NGOs involved in group action for the social and economic advancement of their countries. For example, church groups, national social welfare organizations, teachers' associations, etc.
- d) National and international NGOs engaged directly in technical assistance and development work.

While some NGOs may only relate to one category as listed above, others may be active in all four. Many governments have formulated National Development Plans, clearly defining areas of governmental concern and priorities for meeting economic and social development needs. Within these National Plans, « country programmes » identify where UNDP, UNICEF and other United Nations development agencies, will apply their inputs. In some instances, national agencies and organizations have been consulted during planning processes, and later called back to take part in the re-appraisal of the national development effort. Noted should be taken of the NGO/UNICEF/UNDP Workshop on « country programming » which took place at United Nations Headquarters, 27 April 1973 and the report on that workshop, « Companions in Country

Programming », E/ICEF/NGO/155 and UNDP/OER/NGO/1.

Voluntary organizations have much to gain from closer cooperation with the United Nations system in their field level work :

- a) it is a means for NGOs to become informed of national development programming, thus being able to focus their own activities for more positive, long-lasting and effective results.
- b) It avoids duplication of effort, and allows NGOs to take advantage of available independent studies, feasibility reports and information on the failures and successes of new programmes, new approaches.
- c) It provides more opportunities for NGOs to contribute directly to the planning, implementation and evaluation stages, since United Nations and government officials in the field become channels for conveying NGO thinking.
- d) It becomes a means for making more widely known the efforts of NGOs and identifies the value of this effort to development progress.
- e) It provides an opportunity for initiating innovative approaches which can reinforce — and evolve into — efforts to meet national on-going priority needs, and which can be a basis for government policy and extension of governmental programmes.
- f) It offers NGOs the opportunity to be in touch with the newest development techniques through contacts with experts of the United Nations system and staff members of such agencies as the United Nations Development Programme (UNDP), the Food and Agriculture Organization (FAO), the World Food Programme (WFP), UNICEF, UNESCO, the World Health Organization (WHO), the International Labour Organization (ILO), the United Nations Environment Programme (UNEP), UNITAR, and the UN Regional Economic Commissions, etc.
- g) It gives national NGOs a greater opportunity to stimulate better understanding and involvement of people in the development, efforts of their own countries.

Only a few special budgets of the United Nations system provide for financial assistance to NGOs — an example being the UN Fund for Population Activities which has supported jointly-sponsored conferences, and workshops. By and large the United Nations system normally does not make cash grants, but channels its assistance through governments in the form of salaries for experts, contracts for development work, purchase of needed equipment and scholarship and training grants for nationals of the country. Thus, financial assistance (or

Indigenous NGO projects would only be available as that project is incorporated in a developing nation's country programme, or, in the case of UNICEF, is part of a larger government project assisted by UNICEF. In some cases, United Nations agencies will contract qualified NGOs to execute parts of development projects.

There are many varied examples of UN/NGO partnerships — too many to mention here — and the number is growing. Information, technical help, supplies, instruction and support are often — although not officially or regularly — forthcoming. Possibilities for collaboration vary with each country. What is important is that NGOs and United Nations system officials should explore potentials together. While recognizing that lack of staff and time is an obstacle common to both the NGO field effort and the United Nations system field offices, the following specific suggestions for advancing cooperation are given, based on the comparable guidelines which have been formulated by the UNDP for its Resident Representatives and by UNICEF and other agencies of the United Nations system for their field personnel.

Guidelines for field level collaboration

These suggestions are submitted to headquarters of international NGOs with the request they be communicated to national affiliates. As each country differs in its NGO strength, it is further asked that affiliates take the initiative, in working with other national indigenous NGO groups, to pass on this information, as will the field staff of the United Nations system.

Preparing for initial contacts :

National Development Plans and Priorities

- i) NGOs, if they have not already done so, should familiarize themselves with the National Development Plan. This may be acquired from government sources, from the UNDP Resident Representative or the United Nations Information Center. The Plan should be studied to determine where mutual programming or interests lie.
- ii) NGOs should identify government contacts, and review previous relationships with government ministries and agencies.
- iii) Documentation on United Nations system projects should be studied. These again are available from UN Information Centres, from the UNDP office, from UNICEF field offices and, in

some cases, from various United Nations agency experts. Appropriate addresses of the United Nations system field offices can be secured from Government development planning offices, or from international NGO headquarters. United Nations Information Centres and UNDP Resident Representatives offices are usually located in the capitals of the low-income countries; other agencies in the United Nations system usually have regional or area offices which cover several countries.

Voluntary organization's appropriate documentation :

- i) NGOs should prepare a brief, concise report of their past activities and their current projects, indicating the sectors in which they are active, where these activities are being undertaken, and the special expertise and qualifications which they have to contribute to the development effort.
- ii) A brief brochure describing the origin, goals and membership of an NGO would also be a useful complementary piece to serve as introductory material to government and United Nations agency offices.
- iii) NGOs having affiliation with an international NGO should contact it to become informed on how counterpart organizations in other countries are collaborating with the United Nations system. This will provide some new ideas for the NGO, and will be a practical example for the United Nations system and government offices of the potential value of collaboration.
- iv) Review and make available the policies, resolutions, statements and programmes relevant to cooperation with the United Nations of the national organization and the international body which it may be affiliated.

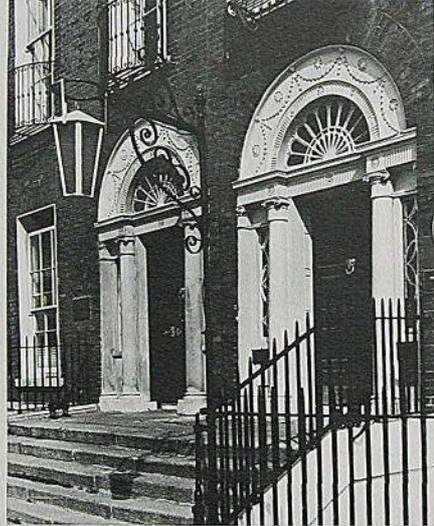
Initial approach to government and offices of the United Nations system

- a) Appointments should be arranged in advance and governments and United Nations system field offices should be sent brief descriptive material about the NGO. The purpose of the visit should be stated in specific terms. It is advisable to make concrete reference to collaboration in a defined development sector or to a specific project.

- b) NGOs should take pertinent United Nations resolutions when approaching government and United Nations system offices. These will be timely reminders that NGOs have been asked by the United Nations system to collaborate in the development effort.
- c) NGOs should be prepared to recognize that not all government offices or United Nations system field offices will be similar in the warmth or extent of their response. Many see NGOs as primarily conveyers of information about development efforts and not as participants. Providing examples of NGO outreach and success in both these areas of development support activity is necessary.

Continuing relationships

- a) Designate a person from the NGO office to be responsible for continuing liaison with the government and agencies of the United Nations system. UNDP Resident Representatives are being asked to correspondingly appoint one staff member to work with NGOs.
- b) Brief memos should be sent on a regular basis to government officials and United Nations contacts on new development projects, or their termination, noting successes or failures, problems, conditions, attitudes, etc.
- c) NGOs should send memos to relevant government offices and United Nations system field offices on visits of their own consultants, experts, new staff, etc., — indicating how long they will be in the country, the projects they will be
- d) NGOs should keep alert to opportunities to engage their members in governmental development programmes. For example grants for training are provided by UNDP and such agencies as UNITAR, UNESCO, FAO, etc., and disbursed by government selection. Workshops and training sessions are sponsored by the United Nations system in conjunction with the government projects they are supporting. NGOs should encourage their members to apply through the proper government office.
- e) The NGO Liaison Officer should make frequent reports to the Executive Board of the organization and to the international headquarters his organization may be affiliated with. It is the responsibility of international headquarters to resolve any field level problems with the appropriate United Nations Office.
- f) It is mutually beneficial for international and national NGOs to report all successful contacts, so each may learn from the other.



L'IRLANDE

« Il est une île où l'océan se fracasse contre d'énormes falaises et semble caresser des plages tranquilles. »

« Il est une île où des montagnes aux formes douces se perdent dans un ciel immense reflété par d'innombrables lacs. Une île où les habitants aimables et accueillants content des histoires de gaéls, de celtes et de normands. »



Pays de la mer, du cheval et du golf, de la chasse et de la pêche, des roulettes et du rugby, que peut donc offrir l'Irlande pour l'organisation de congrès et réunions diverses.

Depuis 1970, le phénomène congrès s'y est largement développé. D'après nos statistiques 15 congrès internationaux y furent organisés ou patronnés par des organisations internationales en 1971, 21 en 1972, 50 en 1973 et 61 en 1974. En cette même année 1974, Dublin a atteint la dixième place dans le classement international des principales villes de congrès.

Ce succès peut-être attribué en grande partie aux efforts déployés par le « Convention Bureau of Ireland » qui a été créé en 1972 par l'Office du Tourisme Irlandais.

Ce bureau a pour tâche principale :

— la coordination de la promotion et des services offerts aux congrès et réunions diverses, par les services publics et privés Irlandais;

— l'établissement d'une politique commune de promotion et de marketing de l'Irlande pays de congrès » visant principalement à :

- a) la promotion directe des congrès et réunions diverses;
- b) informer sur « le produit congrès » et sa présentation sur le marché;

c) informer sur les normes de base à respecter pour satisfaire le marché;

d) encourager et stimuler le développement des services et facilités requises par le marché.

e) informer et conseiller lors de l'établissement de prix afin de les rendre compétitifs et avantageux;

f) entreprendre et/ou stimuler les études de marché appropriées;

g) encourager au maximum la participation et la coopération des divers secteurs de l'industrie concernés par l'industrie des congrès.

A l'heure actuelle l'Irlande ne possède pas encore de « Palais des Congrès » à proprement parler — un projet est à l'étude actuellement — toutefois de nombreuses salles et facilités sont à la disposition des organisateurs, principalement à Dublin et Killarney.

Ce qui saisi le visiteur dès son arrivée en Irlande, c'est l'accueil chaleureux dont il est l'objet de la part de chacun, c'est cette ambiance amicale et décontractée qui lui donne le temps de vivre, de concentrer efficacement son attention sur les problèmes à résoudre, d'apprendre à connaître les autres et de s'émerveiller de la nature.

Dublin, ville de contrastes au long passé historique, tragique et glorieux à vu défilé les invasions Vikings et Anglo-Normandes; les noms de Cromwell et James II y sont l'ordres de souvenirs.

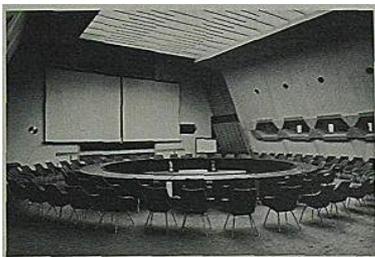
Des hôtels plus que centenaires tels le Shelbourne et le Gresham, d'autres plus modernes : Jurys et Burlington et diverses salles officielles, offrent de bonnes installations pour des congrès de 1000 à 1500 personnes, pouvant aller même jusque 3000.

Killarney, dans le Conté de Kerry est une petite ville du Sud-Ouest Irlandais, située entre trois lacs, non loin des merveilleuses plages de sables de l'Atlantique. La campagne y est incomparable et la végétation quasi sub-tropicale. Dans ce décor enchanteur quelques hôtels dans le Great Southern, l'Europe et le Dunloe Castle offrent de très bonne installations pour des congrès de taille moyenne.

En ce qui concerne les activités pré et post congrès; les participants ont un vaste choix de tout ce que l'Irlande peut offrir : ses multiples sites historiques, ses rivières pittoresques, ses lacs et landes romantiques, ses nombreux fantômes et ses châteaux médiévaux tel celui de Bunratty où l'on peut vivre, l'espace d'une soirée, une vie de Seigneur au cours d'un repas pantagruélique animé de mélodies anciennes chantées au son de la lyre par de jeunes irlandaises.

Oui l'Irlande à quelque chose à offrir aux organisateurs de congrès : son accueil et ses services ainsi que le coût relativement bas de la vie qui y est certe un avantage non négligeable. — GdC.

Sponsored by : Union of International Associations; International Association of Congress Centre-
Japan National Tourist Organization.



THE WORKING SESSIONS

The Theme of the congress is the « Aspects and problems relating to the organization of congresses in Asia and the Pacific Region and the adaptation of new technical equipment on every level of congress organization ».

During the six working sessions (two meeting simultaneously) the following points will be discussed in the light of the theme :

Congress and tourism — Chairperson : Mr. Marvin Plake, Executive Vice President of the Pacific Area Travel Association

Technical Equipment — Chairperson : Mr. H. SCHMIDT, Founding President of the International Association of Conference Technology (AITEC)

Congress Promotion by national public authorities — Chairperson : — Mr. IGARASHI, Executive Director, Japan National Tourist Organization (UNTO)

Professional Congress Organizers — Chairperson : Mr. J. DESTREE, President of the International Association of Professional Congress Organizers (IAPCO)

Building of Conference Centres — Chairperson : MM. LAGEIRSE, Secretary General, International Association of Congress Centres (AIPC)

Congress Documents — Chairperson : Mme. MONTI VAN PELT, Secretary General, European Society for Opinion and Marketing Research (ESOMAR).

People interested in presenting papers at any of the working sessions are invited to contact the UAI Congress Department, 1, rue aux Laines, 1000 Brussels, Belgium, giving a brief resume of their presentation.

This resume will be submitted to the relevant session President for approval.

The selected speakers will receive confirmation and all practical details concerning their participation later.

No working documents will be distributed prior to the congress. Summaries will be made available at each session.

The Presidents of the 6 working sessions will present the conclusion of their working session at the Closing session.

LES SEANCES DE COMMISSION

Le thème général du congrès est l'étude des aspects et problèmes particuliers de l'organisation des congrès en Asie et dans la région du Pacifique, et l'adaptation des nouveaux équipements techniques à tous les niveaux de l'organisation des congrès.

Lors des six séances de commission (deux d'entre elles siégeant simultanément) les six points suivants seront examinés et discutés en tenant compte du thème général :

Congrès et Tourisme — Président : Mr. Marvin PLAKE Executive Vice Président, Pacific Travel Association (PATA)

Equipements Techniques — Président : Mr. H. SCHMIDT, Président Fondateur de l'Association Internationale et Technologie des Conférences (AITEC)

Organismes Publics Stimulant les Congrès — Président : Mr IGARASHI, Executive Director, Japan National Travel Bureau (JNTO)

Organisateurs Professionnels de Congrès — Président : M. J. DESTREE, Président de l'Association Internationale des Organisateurs Professionnels de Congrès (IAPCO)

Constructions de Palais de Congrès — Président : M. M. LAGEIRSE, Secrétaire Général de l'Association Internationale des Palais de Congrès (AIPC)

Documents de Congrès — Présidente : Mme MONTI VAN PELT, Secrétaire Générale, Association Européenne pour les Etudes d'Opinion et de Marketing (ESOMAR)

Toutes les personnes désireuses de présenter une communication à l'une ou l'autre séance de commission, sont invitées de s'adresser au Département Congrès de l'UAI, 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles, Belgique, en envoyant un bref résumé de leur communication. Ces résumés seront soumis aux Présidents des différentes séances. Les orateurs ainsi sélectionnés recevront ultérieurement toutes les informations pratiques concernant leur participation, le temps de parole qui leur est réservé etc.

Aucun document de travail ne sera distribué avant le congrès, mais à l'issue des différentes séances.

Les conclusions de chaque séance de commission seront présentées par les différents Présidents lors de la séance de clôture.

YEARBOOK OF
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

1975

4th SUPPLEMENT
Changes of address and/or name

4e SUPPLEMENT
Changements d'adresse et/ou de nom

#1978
International Federation of Physical Medicine and
Rehabilitation
Fédération internationale de médecine physique et
réadaptation
c/o Zonhove, Nieuwstraat 70, NL- Son
(near Eindhoven)

#1981
International Federation of Popular Travel Organisations
Fédération internationale des organisations de tourisme
social
Rue Haute 42, B-1000 Bruxelles

#2034
International Federation of Tourist Centres
Fédération internationale de centres touristiques
Dr Aldo Debene, Kurdirektion, A-4820 Bad
Ischl.

#2043
International Federation of Women's Hockey Associations
Fédération internationale des associations de
hockey féminin
Hon. SG Miss K. Watkins, Downs Cottage,
St Mary's Road, Leatherhead, Surrey KT 22
8EY, GB.

#2050
International Fellowship of Reconciliation
Mouvement international de la réconciliation
Rue van Elewijck 35, B-1050 Bruxelles.
T. 02/648.65.24

#2076
International Genetics Federation
Fédération internationale de génétique
Prof. R. Riley, Plant Breeding Institute,
Maris Lane, Trumpington, Cambridge CB2
2LQ, GB.

#2083
Alliance graphique internationale
SG Walter Herdeg, Dufourstrasse 107,
CH-8008 Zurich

#2178
International Judo Federation
Fédération internationale de judo
SG A. Garcia de la Fuente, Hortaleza 108,
Madrid 4, Spain. T. 4192781.
Pres Charles S. Palmer, 70 Brompton Road,
London SW3 1DR, GB. T. 01-352 6238.
Treas gen R.P. Delforge, Drève des Thuyas
5, B-1970 Wezembeek-Oppem.
T. 02/731.56.92

#2188 (change of name and address)
International Textile Care and Rental Association
Lancaster Gate House, 319 Pinner Road,
Harrow, Middlesex HA1 4HX. T. 01-863 77 55

#2195
International League against Rheumatism
Ligue internationale contre le rhumatisme
P.O.B. 149, CH-4010 Basel

#2244
International Marketing Federation
Fédération internationale du marketing
Mr Erik Nielsen, Lille Strandstraede 20 C,
DK-1254 Copenhagen

#2323
International Organization of Experts
Organisation internationale des experts
163 rue Saint-Honoré, F-75001 Paris

#2347
International Permanent Bureau of Motor Manufac-
turers
Bureau permanent international des constructeurs
d'automobiles
Rue de Berri 4, F-75008 Paris

#2371
International Poplar Commission
Commission internationale du peuplier
c/o Forest Resources Division of FAO, Via
delle Terme di Caracalla, I-00153 Rome.

- #2443
International Secretariat of Entertainment Trade Unions
Secrétariat international des syndicats du spectacle
2nd Floor, King's Court, 2 Goadge Street,
London W1P 2AE, GB.
- #2456
International Ship Electric Service Association
Association internationale des services d'installations électriques
68a Claremont Road, Surbiton, Surrey KT6 4RH, GB.
- #2501
Rehabilitation International
Société internationale pour la réadaptation des handicapés
122 East 23rd Street, New York, N.Y. 10010, USA. T. (212)674-4340
- #2586
Int Squash Rackets Federation
Fédération internationale du squash rackets
4M Artillery Mansions, Victoria Street,
London SW1M 0H2, CB.
- #2597
International Youth and Student Movement for the UN
Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies
Rue de Zurich 41, CH-1201 Genève.
- #2647
Association typographique internationale
SG Karl Schneider, Kattowitz Strasse 57, D-6230 Frankfurt/Main 80, T. 0611/394951
- #2659
International Union for Health Education
Union internationale d'éducation pour la santé
Rue des Mathurins 47, F-75008 Paris.
T. 2663798. C. UNIONINTER Paris
- #2677
International Union for Vacuum Science, Technique and Applications
Union internationale pour la science, la technique et les applications du vide
Secrétariat Erstes Physikalisches Institut, Universität Köln, Universitätsstrasse 14 D-5 Köln 41.
- #2719
International Union of Food and Allied Workers' Associations
Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes
Rampe du Pont-Rouge 8, CH-1213 Petit Lancy.
- #2748d
International Union of Peace Societies
Union internationale des sociétés de la paix intégrée au Bureau international de la paix (n° 2340) le 1er septembre 1974
- #2768
International Union of Pure and Applied Physics
Union internationale de physique pure et appliquée
SG Prof Jan S. Nilsson, Institute of Theoretical Physics, Fack, S-40220 Göteborg 5.
- #2799
International University Sports Federation
Fédération internationale du sport universitaire
SG Claude Pineau, ASSU, Rue St Lazare 13 F-75009 Paris.
- #2801
International Veterinary Association for Animal Production
Association internationale vétérinaire de production animale
Departamento de Genética, Facultad de Veterinaria, Ciudad Universitaria, E-Madrid 3.
- #2807
International Water Supply Association
Association internationale des distributions d'eau
Queen Anne's Gate, 1, London SW1H 9BT, GB.
- #2836d
Inter-University Association of University Staff to Promote Inter-University Cooperation in Europe
Association des enseignants et chercheurs pour la coopération en ter-universitaire en Europe
N'existe plus.
- #2869
Latin American Confederation of Religious Orders
Confédération latino-américaine des religieux
Apartado Aéreo 90710, Calle 78, n° 12-16, Bogota, Colombia. T. 550504 C. SECLAR Bogota
- #2909 (changement de nom)
Confédération européenne de la chaussure
- #2914
Liaison Committee for Architects of the Common Market
Comité de liaison des architectes du Marché Commun
c/o M. Craet, Conseil national des architectes belges, 160 rue de Livourne, B-1050 Bruxelles
- #2955
Middle East Neurosurgical Society
Société de neurochirurgie du Moyen-Orient
Dr Fuad S. Haddad, Neurosurgical Dept, American University Medical Center, Beirut, Liban
- #2996
Nordic Ships' Officers Congress
Congrès des officiers de marine nordiques
Norsk Strymandsforening, Prinsensgt 1, N-Oslo 1.
- #3007
North East Atlantic Fisheries Commission
Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est
Room 224, Great Westminster House, Horseferry Road, London SW 1P 2AE, GB.
- #3052
Pan American Cancer Cytology Society
Société panaméricaine de cytologie du cancer
170 W. Spanish River Blvd. Box 744. Boca Raton, Florida 33432. USA.

- #3074
Pan American Sports Organization
Organisation sportive panaméricaine
Rua Germaine Burchard 451. Caixa Postal
7110, 05002 Sao Paulo, Brazil
- #3194
Scandinavian Orthopaedic Association
Association Scandinave d'orthopédie
Overläkare Par Slätis, Centralsjurtuset
Vasa, 65130 Vasa 13, Finland
- #3241 (new secretary)
Society of Indexera
Société des indexateurs
Hon Sec W.A. Menzies (same address)
- #3361 (changement de nom en français, allemand et italien)
Union européenne des commerces de gros en papiers, cartons et emballages
Europäische Vereinigung des Grosshandels für Papier, Pappe und Verpackung
Unione Europea dei grossisti in carte, cartoni e imballaggi
- #3418
Vienna Institute for Development
Institut de Vienne pour le développement et la coopération
Kärntner Strasse 25, A-1010 Wien.
T. 0222/62.16.81, C. DEVELINST Wien
- #3421
War Resisters International
Internationale des résistants à la guerre
Rue van Elewijck 35, B-1050 Bruxelles
- #3427
West African Science Association
Association scientifique de l'ouest africain
Sec W.Z. Coker, Dept Zoology, University of Ghana, POB 7, Legon, Ghana.
- #3482
World Chess Federation
Fédération internationale des échecs
Passeerdersgracht 32, NL-Amsterdam C
- #3531
World Federation of Occupational Therapists
Fédération mondiale des ergothérapeutes
Hon Sec-Treas Judith Farreil, P.O.B. 26645, Arcadia 0007, Pretoria, Republic of South Africa
- #3554
World Medical Association
Association médicale mondiale
SG Sir William Refshauge, 13 Chemin du Levant, F-01210 Ferney-Voltaire
- #3644
Association for Pédiatrie Education in Europe
Association pour l'enseignement de la pédiatrie en Europe
Dr A. Th. Schweizer, Pédiatrie Department, University Hospital, NL-Leyden
- #3890
European Society for Paediatric Research
Société européenne de recherche en pédiatrie
Sec Prof Dr W Teller, Kinderklinik, D-79 Ulm/Donau
- #3902 (new name and address)
International Council on the Future of the University
745 Fifth Ave, New York, N.Y. 10022 Room 709, USA.
- #3909
International Federation of Inventors Associations
Fédération internationale des associations d'inventeurs
Whiteley Building, 165 Queensway, London W2 4SB, GB.
- #3928 (new director)
Pro Electron
Dir R. Bertaux
- #3983
Agence de coopération culturelle et technique
21 rue de Constantine, F-75007 Paris
- #4001 (new name)
Association for World Education
- #4071
World Ship Society
35 Wickam Way, Haywards Heath RH 161 UJ, GB.
- #4075
World Federation for Ultrasound in Medicine and Biology
Fédération mondiale pour l'ultrason en médecine et en biologie
Dr Ross E. Brown, Department of Radiological Sciences, University of Oklahoma, Medical Centre, 800 NE 13th Street, Oklahoma City, OK 73104, USA.
- #4153
West Indies Sugar Association
Association sucrière des Indes occidentales
80 Abercromby Street, Port of Spain, Trinidad C. SUGARMAN PORT OF SPAIN.
T. 62-63106
- #4159
World Organisation of Former Students of Catholic Teaching
Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique.
M. M. Sineux, 19 Bd de Picpus, F-75012 Paris. T. 345 75-57
- #4161
United Nations Environment Programme
Programme des Nations Unies pour l'environnement
M. Strong, PO Box 30552, Nairobi, Kenya
- #4186
Western Pacific Orthopaedic Association
Association orthopédique du Pacifique de l'Ouest
Dr D.J. Tablan, 6 Illinois Street Cubao, Quezon City, Philippines
- #4233
International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamentals
Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales de reproduction asexuée
c/o M. René Royon, Bois de Fontmerle, F-06250 Mougins.

Books**reports***and proceedings received***Ouvrages****rapports***et comptes rendus reçus***Meeting reports / comptes rendus**

Internationale du Personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones. *21e congrès mondial, procès-verbal*. Paris, 3-7 juillet, 1972. 73 pages.

« *Intercultural Encounters with Japan — Communication-contact and Conflict* » edited by John C. Condon and Mitsuko Saito. International Conference on Communication Across Cultures. Tokyo, July, 1972. The Simul Press (Tokyo, Japan), 259 pages.

International Society for Horticultural Science. *Third symposium on horticultural economics*. Wageningen, 25-29 September, 1972. Technical communications no. 40, November 1974, Vols. I and II, Vol. 1 : 265 pages; Vol. II : 289 pages.

International Society for Horticultural Science. *Symposium ; Cultivation of flowers under protection in the Mediterranean regions/Cultures florales sous protection dans les régions méditerranéennes*. Barcelona, Spain, 24-29 April, 1973. Technical communications no. 43, September, 1974, Vols. 1 and 2: Vol. 1 : 207 pages; Vol. 2 : 223 pages.

Yugoslav Science and Society Association. *Fifth International Science and Society Conference, Proceedings*. Dubrovnik, 7-14 July, 1973. 2 vols., price US \$ 20 (or US \$ 10 to associate members of the Yugoslav Science and Society Association). International Civil Aviation Organization, *Assembly - twentieth session (extraordinary), resolutions and minutes*. Rome, 28 August - 21 September, 1973, Doc 9087, A20 - Res., P-Min., 177 pages.

International Civil Aviation Organization. *Assembly - twentieth session (extraordinary), Report and minutes of the Executive Committee*. Rome, 28 August - 21 September, 1973. Doc 9088, A20-EX, 153 pages.

International Affiliation of Planning Societies. *Third International Conference* (organized by European Society of Corporate and Strategic Planners). Brussels, 17-19 September, 1973. Bilingual English and French. 918 pages + index.

Union Internationale contre la Tuberculose/Japan Anti-Tuberculosis Association. *XXIIE Conférence Internationale de la Tuberculose, actes*. Tokyo, 24-28 septembre, 1973. Dans le « Bulletin de l'Union Internationale contre la Tuberculose », vol. XLIX no. 1, 1974, 458 pages.

International Council of Societies of Industrial Design. *VIIIth General Assembly*. Tokyo, Japan, 8-9 October, 1973. 92 pages + appendices.

ESOMAR. *Seminar on « Fieldwork, sampling and questionnaire design »*. Amsterdam, 24-27 October, 1973. Parts I and II, price SF 60.

International Institute for Peace / Institute for International Relations of the CSSR. « *Global Problems of Modern Civilization* » : scientific symposium. Prague, 13-15 December 1973. In the « Peace and the Sciences » series, nos. 1 and 2, 1974, German and English.

Comité International des Mouvements d'Enfants et d'Adolescents. « *Pour les droits des enfants, pour leur avenir meilleur* » : conférence internationale dans le cadre du programme d'enfants du Xe Festival Mondial de la Jeunesse et des Etudiants. Berlin, RDA, 1973. 62 pages.

International Institute for Peace. *Scientific symposium*. Vienna, 29-30 March, 1974. In the « Peace and the Sciences » series, no. 3, September 1974, German and English.

UNESCO / OMPI. *Conférence internationale d'Etats sur la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite, rapport*. Bruxelles, 6-21 mai, 1974. UNESCO/OMPI/CONFSAT/42, 46 pages.

International Society for Horticultural Science. *Second discussion meeting on bitter pit in apples*. Bonn, 15-17 May, 1974. Technical communications no. 45, November 1974, 75 pages.

ESOMAR. *Seminar on « Managing market research as a business »*. Luxembourg, 22-25 May, 1974. SF 50, 147 pages.

International Road Transport Union. *XIV Congress*. Innsbruck, 26-30 May, 1974. Bilingual French and English, 229 pages.

International Institute for Peace. *Scientific symposium : « Education for Peace »*. Vienna, 7-8 June, 1974. In the « Peace and the Sciences » series, no. 4, December 1974, German and English.

Internationaler Eisenbahn-Alkoholgegner-Verband. *32. Kongress, bericht*. Wien, 16-22 Juni, 1974. Deutsch, Schwedisch, Französisch, Englisch, 32 seite.

European Federation for the Protection of Waters. *Symposium: « Danger of Water Pollution through Air »*. Lappeenranta, Finland, 10-12 September, 1973. In the Information Bulletin Nr. 21, September 1974, trilingual German, French and English, 116 pages.

Fédération Dentaire Internationale. *62ème Congrès dentaire mondial annuel, documents + comptes rendus*. Londres, 13 septembre, 1974, Stencil, 233 pages.

AIDA, *International symposium : « A time of great changes : How is distribution responding ? »* Munich, 20-21 September, 1974. Trilingual French, English and German, 213 pages + annex.

International Civil Aviation Organization. Assembly - 21st session :

Report of the Administrative Commission. Doc 9117, A21-AD, 54 pages.

Report of the Economic Commission. Doc 9115, A21-EC, 26 pages.

Report of the Executive Committee. Doc 9113, A21-EX, 58 pages.

Report of the Technical Commission. Doc 9114, A21-TE, 44 pages.

Montreal, 24 September - 15 October, 1974.

International Civil Aviation Organization. *Special North Atlantic/Pacific (Loran-A) regional air navigation meeting, report*. Montreal, 4-9 November, 1974. Doc 9125, SP NAT/PAG (1974).

Stockholm International Peace Research Institute. *The Problem of Chemical and Biological Warfare*. 6 volumes, 1971-1974, cloth-bound :

Volume I. *The Rise of CB Weapons*. 1971, Sw.kr. 75.00.

Volume II. *CB Weapons Today*. 1973, Sw.kr. 75.00.

Volume III. *CBW and the Law of War*. 1973, Sw.kr. 40.00.

Volume IV. *CB Disarmament Negotiations, 1920-1970*. 1971 Sw.kr. 75.00.

Volume V. *The Prevention of CBW*. 1971, Sw.kr. 40.00.

Volume VI. *Technical Aspects of Early Warning and Verification*. 1973. Sw.kr. 75.00.

International Labour Office. *Safely and Health in Shipbuilding and Ship Repairing - ILO Codes of Practice*. Price SF 22.50, 260 pages.

Centre du Commerce International/CNUCED/GATT. *Création et Gestion des Groupements de Marketing à l'Exportation*. Genève, 1973. Prix US\$20.-, 318 pages.

Annual reports/rapports annuels

Customs Co-operation Council. *The activities of the Council*. July 1973 - June 1974. Bulletin No. 19, English and French, 1975 pages.

Council on Foreign Relations, Inc. *Annual Report*, September 1, 1973 - August 31, 1974, 115 pages.

Organisation Mondiale de la Santé/Bureau régional de l'Europe. *Rapport du Directeur régional*. Juillet 1973 - juin 1974. EUR/RC24/2, 136 pages.

International Monetary Fund. *Annual report*. 1974. 155 pages.

Association Européenne de Libre-échange. *14e Rapport annuel*. 1974. Anglais, Français et Allemand.

Comité Economique et Social des Communautés Européennes. *Rapport annuel*. 1974. 59 pages avec annexes.

European Coal and Steel Community/European Economic Community/European Atomic Energy Community. *Eighth General Report on the activities of the European Communities*. 1974. 316 pages (Danish, Dutch, English, French, German and Italian).

UNE CHARTE DU LIVRE

Dès avril 1971, les organisations professionnelles internationales des auteurs, traducteurs, éditeurs, bibliothécaires et documentalistes constituaient un comité de soutien de l'AIL, très largement représentatif qui avait pour tâche de stimuler et coordonner les initiatives des divers secteurs du monde du livre. Leurs efforts conjoints devaient très vite se traduire notamment par l'élaboration d'une Charte du livre, dont le texte fut approuvé à Bruxelles, lors de la première réunion du comité de soutien, le 22 octobre 1971.

La charte définit, en dix articles, les principes sur lesquels devrait être fondé le traitement à accorder aux livres, tant à l'échelon national que sur le plan international. Ces principes sont les suivants :

1. Chacun a le droit de lire;
2. Les livres sont indispensables à l'éducation;
3. La société a le devoir de créer les conditions propres à favoriser l'activité créatrice des auteurs;
4. Une saine industrie nationale de l'édition est indispensable au développement national;
5. Des conditions favorables à la fabrication des livres sont indispensables au développement de l'édition;
6. Les libraires constituent un lien fondamental entre les éditeurs et les lecteurs;
7. Foyers de la connaissance artistique et scientifique, centres de rayonnement de l'information, les bibliothèques font partie des ressources nationales;
8. Moyen de conservation et de diffusion de l'information, la documentation sert la cause du livre;
9. La libre circulation des livres entre pays constitue un complément indispensable aux productions nationales et favorise la compréhension internationale;
10. Les livres servent la cause de la compréhension internationale et de la coopération pacifique.

La Charte du livre a été officiellement adoptée en 1972, aux conférences de nombreuses organisations internationales non gouvernementales et d'organisations professionnelles nationales.

Reference manuals/manuels de référence

World Intellectual Property Organization. *Industrial Property: Statistics for 1972, Final version*. IP/STAT/1972/3, English/Français, December 1, 1974, Geneva, 60 pages.

World Intellectual Property Organization. *Industrial Property: Statistics for 1973*. IP/STAT/1973/1, English/Français, December 1, 1974, Geneva, 62 pages.

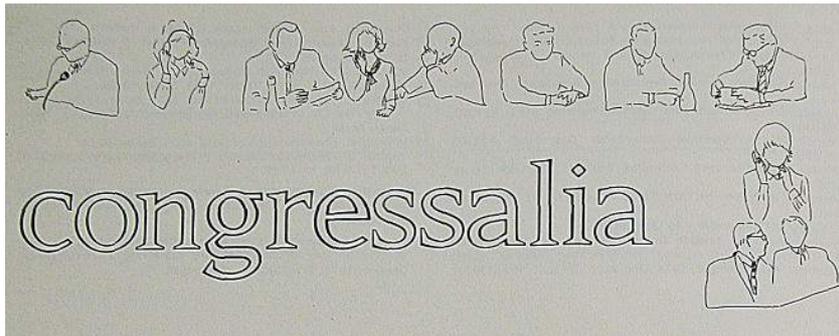
International Organization to Consumers Unions. *Survey Work: Guidelines for Consumer Organizations*. IOCU Hesting Committee, the Hague, 1974, 41 pages.

Organisation Mondiale de la Santé / Bureau Régional de l'Europe. *Les Services de Santé en Europe, deuxième édition*. Copenhague, 319 pages.

Stockholm International Peace Research Institute. *World Armaments and Disarmament, SIPRI Yearbook 1974*. 520 pages, 83 tables and charts, cloth-bound, Sw. Kr. 75.00.

Stockholm International Peace Research Institute. *OU and Security*. Monograph. 1974. 190 pages. 11 tables. 1 chart, cloth-bound, Sw. kr. 42.00.

Stockholm International Peace Research Institute. *Arms Trade Registers: The Arms Trade with the Third World*. 1975. 176 pages, 21 tables, 8 charts, 2 figures. Cloth-bound, Sw. kr. 49.50.



• Une enquête a été menée auprès de ses membres par l'Association européenne pour les études d'opinion et de marketing (ESOMAR) au sujet des périodes préférées par les congressistes

Période	Préférée par	Inacceptable par
Mars-avril	16%	25%
Mai-juin	18%	28%
Août, dernière semaine	16%	31%
Septembre, première semaine	19%	17%
Septembre, deuxième semaine	45%	11%
Septembre, troisième et quatrième semaines	15%	17%
Octobre-novembre	11%	34%

(6 % n'ont pas répondu). En ce qui concerne le lieu du congrès, au mois d'août on évitera la France et à un moindre degré l'Allemagne; dans la

• Deux mille huit cent quatre vingt trois réunions ont eu lieu au siège de l'ONU à New York. Il y a dix ans il y en avait eu 1800.

• A Bucarest, 1100 délégués ont célébré le 70e anniversaire de la Commission Electrotechnique Internationale (fondée à St-Louis, USA, par le congrès international d'électricité). Cette manifestation s'est déroulée en septembre 1974 dans le cadre de la 39e Réunion générale de la Commission. Cette réunion a comporté pas moins de 210

pour la tenue des congrès annuels. Cette enquête donne les résultats suivants (publiés dans European Research, Nov. 1974) :

seconde moitié de septembre, on ne voudra pas de l'Espagne, du Portugal ni de la Scandinavie.

séances de travail des 18 Comités d'études, 15 sous-comités et 28 groupes de travail réunis à cette occasion.

• Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, la Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques organise un congrès à Varna (Bulgarie) dont le thème est : « La femme de 1975 face à son égalité des droits - bilan et perspectives en vue de l'an 2000 ». Cette assemblée se tiendra du 12 au 17 mai prochain.

• A recent survey made by the London Convention Bureau found that the average delegate attending an international convention in London spends £ 26 a day and stays for just over four days. The average delegate attending a national convention in London spends £ 11 a day and stays a little over three days. The Bureau estimates that conventions held in London bring in receipts of £ 30 million annually.

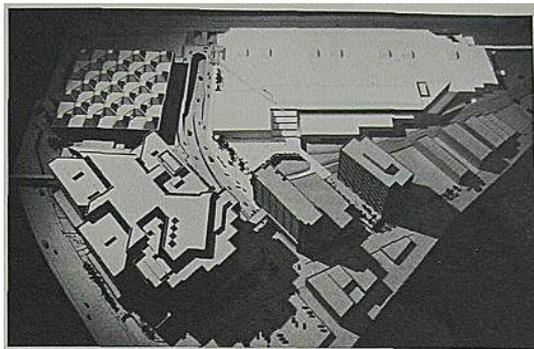
• Bien que l'écologie ne soit pas science toute récente, c'est en septembre dernier seulement que s'est réuni le premier congrès international d'écologie. Il a eu lieu à la Haye et y a rassemblé 800 personnes.

• 118.1 million Common Market inhabitants (46 %) are tourists : 62 per cent in Great Britain, 50.08 per cent in Denmark, 46.33 per cent in France and 30.98 per cent in Italy; these figures were submitted in a report to the 1st International Conference on Tourism in the European Economic Community (Rome, September 1974).

• L'assemblée générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources se réunit tous les trois ans en session ordinaire. La dernière de ces assemblées à Banff a accepté l'invitation du Président du Zaïre à tenir la 12e assemblée générale à Kinshasa en septembre prochain. Les réunions auront lieu au Centre de congrès de N'Sele situé à 60 km de la capitale. En même temps que ses fonctions statutaires — détermination du programme de travail pour les 3 années à venir, élections etc. —

• on 30 October 1974, the State of Georgia (USA) broke ground in Allanta (or a new world congress center. Scheduled to open in mid-1976, the center will be a combination exhibition hall, international conference center, and permanent display of Georgia products and industrial activities. A complex of meeting rooms will be centered around a 2,000 seat auditorium providing permanently installed simultaneous translation facilities for six languages.

Georgia World Congress Center



l'Assemblée générale encadre une Réunion technique. Le thème de base en sera - la conservation de la nature et les responsables des prises de décisions ».

• Le 5e congrès de la Fédération Universelle des Associations d'Agences de Voyages tenu à Istanbul en 1974 a battu trois records : celui des participants : plus de 900 personnes assistent aux séances à l'Université technique Maçka ou dans les salons de l'Hôtel Hilton, celui du nombre de pays représentés : 63, soit six de plus qu'au précédent congrès d'Abidjan (Thaïlande, Cuba, Brésil, Koweït, Guatemala, San Salvador); enfin celui du nombre des délégations officielles : 47 pays, sept de plus que l'an dernier.

• Le 35e congrès international des Skat Clubs à Helsinki a décidé une refonte des statuts de l'Association internationale ainsi qu'une définition plus stricte des critères d'admission. Paris sera le siège du congrès de 1983, cette année coïncidant avec le 50e anniversaire de la création du club de Paris. Le premier congrès AISC s'est tenu en 1934 à Bruxelles.

• « L'économie de marché - plus que la concurrence et le profit » tel est le thème central du 25e congrès de la Chambre de Commerce Internationale qui tiendra ses assises à Madrid en juin prochain. Quatre sous-thèmes concentreront les débats : les ressources globales dans un monde interdépendant, les responsabilités sociales croissantes du monde des affaires, la responsabilité d'informer le public, les effets des interventions dans le fonctionnement des économies de marché. La Chambre de Commerce Internationale est l'organisation mondiale des

hommes d'affaires; elle est présente dans plus de 80 pays.

• En septembre 1974 se tenait à Munich le 7e Symposium international de l'Association Internationale de la Distribution des Produits Alimentaires sur le thème : « A l'ère des grandes révisions : que va faire la distribution? ». Le rapport final vient de paraître et contient tous les exposés en langue originale (français, anglais ou allemand), les conclusions dans les trois langues ainsi que le compte rendu d'une table ronde sur « la distribution et le client motorisé » (AIDA, Luisenstrasse 38, CH-3000 Berne 6).

• C'est le 12 mai prochain que s'ouvrira à Madrid la 1ère assemblée générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Rappelons que l'OMT, organisation inter-gouvernementale, succède à l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, organisation internationale non gouvernementale née en 1925 sous le nom de Congrès international des associations de propagande officielles. Bénéficiant des ratifications nécessaires c'est le 1er novembre 1974 que l'OMT est entrée officiellement en fonction.

• Le rapport sur l'activité du Palais des Congrès de Liège par son Directeur M. A. Schreurs signale que 802 manifestations s'y sont déroulées au cours de l'année 1974 dont 94 congrès. Parmi ceux-ci on distingue 35 congrès internationaux, 27 congrès nationaux et 32 congrès régionaux. La répartition selon les thèmes donne les chiffres suivants :
scientifique : 18
éducatif : 20
culturel : 11
politique : 7

professionnel : 18
social : 5
économique : 9
commercial : 6

• 468 congresses and conferences, 224 cultural and social events : this is the sum of the events which took place at the Hamburg Congress Centre in 1974. 152,727 delegates attended the congresses and conferences. A further 119,400 visitors attended 60 cultural events e.g. concerts and 136,370 guests attended 164 social functions such as balls and banquets.

• Statistics provided early this year by the International Conventions Division of the Israel Ministry of Tourism shows that 99 meetings and congresses with international or foreign participation were held in Israel during the year 1974.

• L'Association Internationale des Ponts et Charpentes (AIPC), la Fédération Internationale de la Précontrainte (FIP), le Comité Européen du Béton (CEB), la Réunion Internationale des Laboratoires des Essais des Matériaux (RILEM) et l'Internationale des Laboratoires des Essais des Matériaux (RILEM) et l'International Association for Shell Structures (IASS) organisent en commun au Palais des Congrès de Liège, du 4 au 6 juin 1975, un Colloque intitulé « Comportement en Service des Ouvrages en Béton ». Des thèmes de synthèse feront le point des travaux réalisés par les diverses associations, tandis que des thèmes spécifiques traiteront d'autres sujets en se basant sur des contributions originales. L'organisation à Liège est confiée au Professeur R. Baus, Institut du Génie Civil, 6, Quai Banning.



LE PREMIER SEMINAIRE SUR L'ORGANISATION DES CONGRES

par J. Destrée

Président de l'IAPCO

Le premier séminaire sur l'Organisation des Congrès organisé par l'IAPCO a eu lieu à AARHUS Danemark où se trouve le Centre de Congrès, peut-être le plus moderne et le mieux équipé du monde: le SCANTICON.

Situé à une demi-heure de vol de Copenhague, le Scanticon intègre une architecture en terrasses couvertes de gazon, à la pente naturelle d'un valonnement entouré de bois et de prairies.

L'effet obtenu est très heureux et les différents niveaux abritent les chambres, deux cents environ toutes reliées entre elles par de longs couloirs aboutissant à de larges escaliers en schiste. Cette structure rappelle l'arête d'un énorme poisson. Au niveau supérieur sont situées les salles de réunions, restaurants et bureaux. Dans le flanc de la colline s'étagent donc les chambres, les services techniques, la piscine et bien entendu le sauna. L'équipement technique forme un ensemble unique; un circuit de télévision intérieur permet de filmer et de projeter immédiatement certains exercices de groupe.

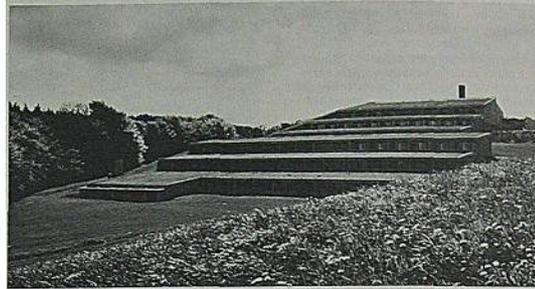
L'équipement audio-visuel classique, projecteurs diapos et ciné, overhead projectors etc... permet, au conférencier ou professeur de renouveler et d'animer au maximum les techniques didactiques.

L'aménagement des salles; leur éclairage par de grandes fenêtres ouvertes sur la campagne danoise; les multiples possibilités de disposition des sièges et des tables, le confort et l'élégance du décor, procurent aux assistants des conditions idéales de travail. Le Scanticon, merveilleux outil, conçu, réalisé et exploité par des professionnels a évidemment été choisi par

l'IAPCO malgré sa situation géographique, jugée par certains, trop excentrique.

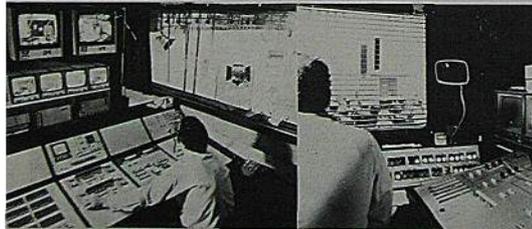
L'organisation du séminaire fut annoncée officiellement à Bruxelles lors d'un petit déjeuner d'information en octobre 1974. Les invitations furent distribuées par chaque membre de l'IAPCO dans son pays. Prévu pour 20 à 40 participants, il en a réuni effectivement 37 venus de 19 pays différents, confirmant donc l'intérêt que le monde des congrès porte à l'amélioration du niveau technique d'organisation.

Les participants venus de : Allemagne, Arabie Séoudite, Argentine, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Indonésie, Irlande, Italie, Kenya, Pays-Bas, Suède, Suisse, Taiwan et URSS, formèrent rapidement un groupe de travail cohérent, productif et amical. Dès le premier soir le « Get together » cocktail classique, réunit tout le monde et dès le lendemain matin le travail commença.



Notre propos n'est pas de relater ici le détail de tous les exposés présentés, ainsi que des discussions que ces exposés engendrèrent. L'entièreté de cette revue n'y suffirait pas. Bornons-nous à mentionner les sujets traités ainsi que leurs auteurs :

- Defining your objective, what are we talking about by A. Cronheim.
- The professional Congress Organizer (PCO) as a consultant, some basic rules of every meeting scheme by A. Cronheim, Holland Organizing Centre.
- Minimum facilities in various types of meeting spaces required by the PCO by W. Neijmann, Holland Organizing Centre, The Hague.
- Highlights of the Videotapes by Palle Mogensen, Manager Audio Visual Department of Scanticon.
- The Scientific Programme : Organizational aspects of the implementation of the programme by A. Cronheim, HOC, The Hague.
- Language problems, their financial and psychological implications re : interpretation, printed matter, staff



by E. Friis, DIS Congress Services Copenhagen.

- How to get the message across : Use and abuse of modern trends in communication; the proper use of audio visual tools by P. Mogensen.
- The internal organization of the PCO's office by E. Friis.
- Administrative techniques and procedures : book-keeping, allocation of hotel rooms, registration, administrative data re: chairmen, rapporteurs, speakers etc...; computerization by D. Hellstedt, Stockholm Convention Bureau.

- Promotion : Identifying the market; How to get more congresses; How to get more participants by F. Pannell, Conference Services Ltd. London.
- Documentation : Practical data for the organization; Technical, financial and scientific aspects of abstracts, pre-prints and proceedings by A. Cronheim.
- Protocol and social events : the law of leisure (receptions, excursions, programme for accompanying persons etc...) by J. Désirée, ICB Brussels.
- Finances : budgeting and budget control; pre-financing; grants, loans and guarantees by D. Hellstedt.

Deux invités d'honneur M. Ole Bernt Henriksen, Chief Editor et M. Jurgen Roed, Managing Director of Scanticon firent respectivement un exposé sur « Future trends in communication » et « New trends in Management ».

Deux soirées furent consacrées à l'organisation de séances d'exercices pratiques suivis par les participants divisés en trois groupes.

Placé devant un cas vécu par un organisateur professionnel, le groupe devait

se substituer à lui, concevoir un plan et le réaliser dans un minimum de temps donné. Le niveau élevé auquel se plaça la compétition entre les groupes démontra non seulement l'intérêt soulevé par de tels exercices pratiques mais également la compétence des participants.

Les discussions qui suivirent les exposés furent extrêmement constructives, chacun y apportant son expérience et son désir de l'enrichir. Il apparut cependant assez souvent que les conditions de travail propres à chaque pays varient largement, étant souvent dépendantes de facteurs politiques et économiques.

L'organisation des congrès internationaux doit, à partir d'une base commune de techniques, s'adapter à ces conditions spécifiques.

Jour après jour cette « somme » de connaissances communes se précisait, peu à peu, les participants, soit se recyclaient, soit enrichissaient leur acquis. Le but primordial du séminaire était donc atteint.

N'oublions pas de mentionner au crédit de ces journées le remarquable bénéfice que chacun retira des contacts

humains. Prisonniers volontaires du Scanticon, les participants ont vécu ensemble, travaillé ensemble et corollaire très important: ils ont sympathisés.

Un soir tous furent invités par la municipalité de Aarhus, charmante ville danoise toute proche. Les membres de l'IAPCO présents et les participants au séminaire y furent chaleureusement accueillis.

Le programme terminé, une dernière soirée, à l'atmosphère très détendue réunit tout le groupe, discours et chansons s'y succédèrent. La Direction et le Staff du Scanticon associé à une semaine de travail se devaient d'en être; ce fut l'occasion de les remercier pour leur compétence et leur efficacité.

En guise de conclusion, l'IAPCO, pensons nous a réussi ce qui dans le passé n'avait été qu'approché. Ce fut à notre avis un apport considérable au développement des techniques d'organisation des congrès. C'était la le vœu poursuivi par les professionnels, groupés au sein de l'IAPCO. Une nouvelle édition du séminaire a été décidée, elle se déroulera au Scanticon au Début de l'année 1976.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'IAPCO

par Jean Destrée
Président

L'association internationale des organisateurs professionnels de congrès a tenu son Assemblée générale à Copenhague le 12 février 1975, en présence de tous ses membres. Elle avait été précédée de deux jours de réunion au cours desquels les sujets suivants furent présentés et discutés confraternellement:

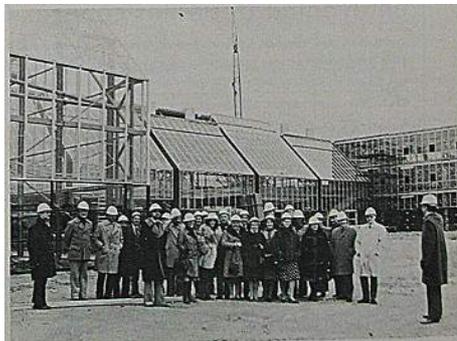
- Promotion des congrès; introduction par J. Abreu (Madrid)
- L'ordinateur au service des Congrès; introduction par Mme Fay Pannell (Londres), D. Hellstedt (Stockholm), G. Rivlin (Tel Aviv), P. van Kats, (La Haye)
- Les expositions organisées conjointement aux congrès; introduction par J. Castex (Buenos Aires)
- Obligations et responsabilités des organisateurs professionnels de congrès; introduction par J. Destrée (Bruxelles), C. Carlson (Stockholm).

L'échange total entre les membres de leurs connaissances et expériences confère à ces réunions de travail un valeur très apprécié.

Comme tous les deux ans les élections des membres du Comité de Direction eurent lieu :

les nouveaux administrateurs de l'IAPCO élus sont : Mrs. Castex et Ruff, Vice Présidents; M. Carlson; Mr. Destrée a été élu Président.

Bien entendu les membres de l'IAPCO et leur famille ont été admirablement reçus à Copenhague et nous publions la photographie du groupe visitant le chantier du Bella Centret, nouveau complexe de bâtiments destinés à accueillir, foires, expositions et congrès. Son inauguration aura lieu vers la fin de l'année 1975.



INTERNATIONAL ASSOCIATIONS, 1975 243

NEW INTERNATIONAL MEETINGS ANNOUNCED

Les informations faisant l'objet de cette rubrique constituent les suppléments au « Annual international congress calendar » 15e édition, 1975.
Le signe • indique un changement ou complément aux informations publiées précédemment.

This calendar is a monthly supplement to information listed in the « Annual International Congress Calendar » 15th edition 1975.
The sign • indicates supplementary information of modification to previous announcements.

- 1975 Apr 3-4 Copenhagen (Denmark)
shop on research in marketing.
Soren Heede or Hanne H Larsen, The Marketing Institute, Copenhagen, School of Economics and Business Administration, Howitzvej 60, Copenhagen.
- 1975 Apr 4-6 Louvain (Belgium)
Maison des Sciences de l'Homme, Paris/University of Louvain, European Group for Organisational Studies/ IIM, Meeting: Organisation as agents of MM. Griegstrasse 5-7, D-1000 Berlin 33, W Germany.
- 1975 Apr 5-9 Bogota (Colombia)
Mireay Velasco Zea, Director, Division de Promoción, Corporación Nacional de Turismo-Colombia, Calle 19 N° 6-68- 15e Pso. Bogota, Colombia.
- 1975 Apr 6-11 Birmingham (UK)
Seminar : Advanced industrial marketing research.
9 Aston Road, Nuneaton, Wks, UK.
- 1975 Apr 6-11 Buenos Aires (Argentina)
special steels. P : 120. C : 10. Ex. (YB n° 2884)
ILAFA, Technical Meetings Secretariat, Casilla 16065, Santiago 09, Chile.
- 1975 Apr 7-11 Rome (Italy)
FAO, Commission on Fertilizers, 2nd session. (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla, 1-00100 Rome.
- 1975 Apr 7-18 Prague (Czechoslovakia)
Int Bureau for Rock Mechanics, Working Group for Calculation Methods in Rocks Mechanics, Consultation. (YB n° 2307)
Mining Institute of the CSAV, Dr J Koustek CSc, V Holesovickach, Prague 8.
- 1975 Apr 8-9 London (UK)
Pharmaceutical Society of Great Britain, Int symposium on pyrogens.
R E Marshall, The Pharmaceutical Society of Great Britain, 17 Bloomsbury Square, London WC1A 2HN, UK.
- 1975 Apr 8-9 Reading (UK)
National College of Food Technology, Int symposium on food from waste, National College of Food Technology, St George's Avenue, Weybridge, Surrey, UK.
- 1975 Apr 9-11 Nottingham (UK)
1st Int conference on automation in warehousing.
Mr T E Brock, Int Fluidics Services Ltd, Carlton, Bedford, UK.
- 1975 Apr 10-11 Strasbourg (France)
2nd int conference on ternary semiconducting compounds.
C Schwab, Laboratoire de Spectroscopie et d'Optique du Corps Solide, F-67084 Strasbourg.
- 1975 Apr 10-12 Baltimore (USA)
Beatrice Parker, Prog Coord., Continuing Educ., JHMI, Turner Auditorium, Room 19, 720 Rutland Avenue, Baltimore, MD 21205, USA.
- 1975 Apr 15-18 Grenoble (France)
9e Congrès sur le contrôle des rayonnements ionisants. M Le Lan, 6 échemin St Jean, F-35700 La Tronche, France.
- 1975 Apr 15-May 1-5 Nairobi (Kenya)
FAO/NORAD, Seminar on agricultural planning. (YB n° 971)
Chief, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla, 1-00100 Rome.
- 1975 Apr 20-26 Acapulco (Mexico)
Pacific Dental Conference, 16e réunion tri-annuelle.
Dr C Cornish, Association Dental Mexicana 4, DF, Mexico.
- 1975 Apr 21-25 Paris (France)
Ecole Spéciale de Mécanique et d'Electricité-Sudria, Congrès technique européen : Politiques et techniques de l'énergie européenne, la crise et ses conséquences, l'avenir énergétique, thèmes universitaires etc...
ESME-SUDRIA, 4 rue Baise-Destoffe, F-75283 Paris.
- 1975 Apr 21-May 3 (Ivory Coast)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla, 1-00100 Rome.
- 1975 Apr 22-23 Oslo (Norway)
Public Services Int. Energy and Water Section. Meeting. (YB n° 3146)
PSI, 26-30 Holborn Viaduct, London EC1, UK.
- 1975 Apr 23-25 Tunis (Tunisia)
FAO, Commission for Controlling the Desert Locust in North West Africa, Executive Committee, 3rd session. (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla 1-00100 Rome.
- 1975 Apr 23-28 Budapest (Hungary)
Int Federation of Translators, Council meetings.
Heivelstraat 269, 9110 Sint Amandsberg, Belgium.
- 1975 Apr 24-25 (Norway)
Oslo
Public Services Int, Health and Social Services Section. Meeting. (YB n° 3146)
PSI, 26-30 Holborn Viaduct, London EC1, UK.
- 1975 Apr 25-May 1 Melbourne (Australia)
Int Council of Jewish Women / National Council of Jewish Women in Australia, 10th triennial convention. The Jewish Women in tomorrow's world. (YB n° 1746)
National Council of Jewish Women of Australia, 466 Punt Road, South Yarra, 3141 Victoria, Australia.
- 1975 Apr 26-May 11 Brussels (Belgium)
« POLOGNE 75, sur terre, sur mer et dans l'espace ». Exposition et conférences.
Foire int de Bruxelles, Palais du Centenaire, B-1020 Brussels, Belgium.
- 1975 Apr 27-30 Tunis (Tunisia)
4e séminaire de téléthermographie dynamique.
Pr Marques, 22 rue du Périgors, F-31000 Toulouse, France.
- 1975 Apr 25-29 The Hague (Netherlands)
Netherlands Congress Centre, P O Box 9000, The Hague, Netherlands.
- 1975 Apr 28-30 Tunis (Tunisia)
FAO, Commission for Controlling the Desert Locust in Norm West Africa, 4th session. (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla, 1-00100 Rome.
- 1975 May 1-3 Antwerp (Belgium)
Jonge Economiste Kamer van Antwerpen, Markgravesstr, 9, B-2000 Antwerp, Belgium.
- 1975 May 1-4 Madrid (Spain)
Int Co-ordinating Committee for the Presentation of Science and the Development of Out-of-School Scientific Activities, 3e conférence « les jeunes et l'espace » (YB n° 1714)
CIC, Francis L Watter, rue de Veeweyde 125, B-1070 Brussels, Belgium.
- 1975 May 2-6 Williamsburg (Virg. USA)
American Society for Photobiology, Int symposium : Protein and other adducts to DNA : their signification to aging, carcinogenesis and radiation biology.
Dr K C Smith, Department of Radiology, Stanford University, School of Medicine, Stanford, Cal 94305, USA.
- 1975 May 4-9 Alegre (Brazil)
Porto Alegre
Instituto Latinoamericano del Fierro y el Acero / Organization of American States, 2nd Latin American seminar on direct reduction. P : 200. C : 15. EX (YB n° 2884 / 3030)
ILAFA, Technical Meetings Secretariat, Casilla 16065, Santiago 09, Chile.
- 1975 May 5-7 Baule (France)
La Société Française des Thermiciens. Rencontre annuelle : La mesure des
Secrétariat Exécutif local - Rencontre SFT 1975. A l'attention de Mme F Moquet, Institut de Physique, 36 Boulevard Michelet, BP 1044, F-4-1037 Nantes Cedex.

- 1975 May 5-14 Bangkok (Thailand)
the Far East (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla,
1-00100 Rome, Italy.
- 1975 May 5-Jul 25 Geneva (Switzerland)
UN, Int Law Commission, 27th session. (YB n° 3375)
Palais des Nations, 1211 Geneva 10.
- 1975 May 11-16 Menton (France)
Fédération Int pour l'Education des Parents, 10e anniversaire, conférence
Int : Etre parent aujourd'hui.
c/o Institut Supérieur de Formation Sociale, rue de la Poste 111,
B-1030 Brussels.
- 1975 May 12-14 Vierhouten (Netherlands)
IFIP Administrative Data Processing Group. Working seminar : Analysis
and design of information systems. (YB n° 3848)
40 Paulus Potterstraat, Amsterdam - 1007 Netherlands.
- 1975 May 12-15 Bruges (Belgium)
Int Council of Monuments and Sites. Colloque Int : La rénovation des villes
historiques. (YB n° 1748)
Ville de Bruges - Stadhuis, 8000 Bruges, Belgium.
- 1975 May 12-15 Paris (France)
Institut Français des Combustibles et de l'Energie, 10es journées Int
d'Etudes: Le tirage et la dispersion des fumées (installations industrielles
et domestiques).
IFCE, 3 rue Henri Heine, F - 75016 Paris.
- 1975 May 12-15 Stockholm (Sweden)
Int Reclamation Bureau, General assembly and technical meetings : Récla-
mation materials. P : 5/600, C : 30. (YB n° 2403)
Scandinavian Raw Materials Association, Vagardsgvej 42, 2860 Soborg,
Denmark.
- 1975 May 12-16 Paris (France)
Institut Français des Combustibles et de l'Energie. Session : Utilisation
3 rue de H Heine, F-75016 Paris.
- 1975 May 12-16 Washington (USA)
FAO. Codex Committee on Processed Fruits and Vegetables, 12th session.
P : 70. (YB n° 971)
Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla, 00100
Rome, Italy.
- 1975 May 13-16 Geneva (Switzerland)
UN Economic Commission for Europe, Committee on the Development of
Trade. Seminar on East-West trade promotion, marketing and business
contacts. (YB n° 4176)
ECE, Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10, Switzerland.
- 1975 May 15-16 Prague (Czechoslovakia)**
Czechoslovak Academy of Sciences, Institute of the State and Law. Con-
ference : Role of the socialist state in the further development of the social-
ist community and in the implementation of the comprehensive programme
Dr A Wagner CSC, Institute of the State and Law, Narodni 18, Prague 1.
- 1975 May 15-31 Rome (Italy)
FAO, Finance Committee, 34th session. (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla,
I.00100 Rome.
- 1975 May 15-28 Rome (Italy)**
FAO, Programme Committee, 28th session. (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla,
1-00100 Rome.
- 1975 May 16-17 Mexico (Mexico)**
Int Union of Biochemistry, Council meeting. (YB n° 2697)
Prof H G Wood, Case Western Reserve University, 2109 Adelbert Road,
Cleveland, Ohio 44106, USA.
- 1975 May 19-23 Liblice (Czechoslovakia)**
Czechoslovak Academy of Sciences, Institute of Physical Chemistry and
Electrochemistry, 9th Heyrovsky's discussion.
K Hodackova, Vlascka 9, Prague 1, Czechoslovakia.
- 1975 May 19-23 Washington (USA)
FAO, Codex Committee on Food Hygiene, 12th session. P : 70. (YB n° 971)
Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy.
- 1975 May 20-22 Prague (Czechoslovakia)
Int Council for Building Research, Studies and Documentation, Symposium :
Tall buildings. (YB n° 1723)
Weena 700, BP 299, Rotterdam, Netherlands.
- 1975 May 20-29 Apia (Western Samoa)
FAO. Regional seminar for South West Pacific on agricultural credit for
small farmers. (YB n° 971)
Conference Programming Section viale delle Terme di Caracalla,
I.00100 Rome.
- 1975 May 21 IFIP Administrative Data Processing Group. Seminar : Information processing
under financial stress. London (UK)
40 Paulus Potterstraat, Amsterdam - 1007, Netherlands. (YB n° 3848)
- 1975 May 21-23 Joux-en-Josas (France)
Int Management Development/Contre d'Enseignement Supérieur des Af-
faires. Conférence sur les choix multi-critères.
Profs H Thiriez & S Zions, European Institute for Advanced Studies in
Management, Place Stephanie 20, B-1050 Brussels, Belgium.
- 1975 May 21-23 Oslo (Norway)
Int Council for Building Research, Studies and Documentation. Meeting of
Weena 700, BP 299, Rotterdam, Netherlands.
- 1975 May 21-23 Rome (Italy)**
FAO. Int Board for Plant Genetic Resources, 2nd session. (YB n° 971)
FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla
1-00100 Rome.
- 1975 May 21-24 Brussels (Belgium)
Promintec asbl, rue du Progrès 34, B-1000 Brussels, Belgium.
- 1975 May 23-28 Brussels (Belgium)
Simplex European Sales convention 1974.
M R André, Simplex International, Time Equipment SA, avenue Chazal 141
B-1030 Brussels, Belgium.
- 1975 May 25-27 Salzburg (Austria)
Syndicato Nacional da Industria da Tratores, Caminhonhoes e Automoveis
e Vehiculos Similares. 1st seminar of foreign investments in Brazil. P:800
Syndicato Nacional da Industria da Tratores, Caminhonhoes e Automoveis e
Vehiculos Similares. c/o Conjunto Nacional, 15 Avenida Paulista, Sao
Paulo, Brazil.
- 1975 May 26-30 Ottawa (Canada)
FAO, Codex Committee on Food Labelling, 10th session. P : 70. (YB n° 971)
Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy.
- 1975 May 26-30 Salzburg (Austria)
Mathematical Institute of the University of Salzburg. Mathematical collo-
quium on « Discrete geometry ».
Prof A Florian, Mathematical Institute of the University of Salzburg,
Porschestrasse 1, A-5020 Salzburg, Austria.
- 1975 May 26-31 Moscow (USSR)**
UN - Economic Commission for Europe, Working Party on Automation.
UN-ECE, CH-1211 Geneva 10, Switzerland. (YB n° 4176)
- 1975 May 26-Jul 6 Geneva (Switzerland)
United Nations, Int Narcotics Control Board, 16th session of the Board.
Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10. (YB n° 3375)
- 1975 May 26-Jun 13 Geneva (Switzerland)
United Nations. Int law seminar, 11th session. (YB n° 3375)
Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10.
- 1975 May 27-28 London or Manchester (UK)
Int Council for Building Research, Studies and Documentation. Meeting of
WGB. Organization and management of construction. (YB n° 1723)
Weena 700, BP 299, Rotterdam, Netherlands.
- 1975 May 28-30 Amsterdam (Netherlands)**
New York/American Society of Civil Engineers, Urban Planning and De-
velopment Division / Int Federation of Pedestrians/British Cycling Bureau/
University of California, Institute of Transportation and Traffic Engineers,
Int Bicycle-Pedestrian planning and design seminar. (YB n°
1973)
Int Federation of Pedestrians, Buitenhof 5, The Hague, Netherlands.
- 1975 May 23-30 Bruges (Belgium)
15th Int congress of the hosiery industry.
Dienst voor Toerisme, Markt 1, B-8000 Brugge, Belgium.
- 1975 May 28-Jun 8 Paris (France)
Int Telecommunication Union. 4e colloque « Espace et radiocommuni-
cations » et 31e salon. (YB n° 2622)
UIT, Place des Nations, CH-1211 Geneva 20, Switzerland.
- 1975 May 30-31 Lille (France)**
Société de Broncho-Oesophagologie et de Gastroscopie de Langue Fran-
çaise, Congrès : l'Anesthésie en endoscopie laryngotrachéo-bronchique et
oesophagienne.
Pragr : P Haguenauer, Service ORL, Hôpital de la Croix-Rouge, F-69317
Lyon Cedex 1, France.
- 1975 May Brussels (Belgium)
IFIP Administrative Data Processing Group. Seminar : Data base adminis-
tration I. (YB n° 3848)
40 Paulus Potterstraat, Amsterdam - 1007, Netherlands.

1975 May Cambridge (USA)
 Int Union of Nutritional Sciences, 2nd conference on nutrition and cell-mediated immunity. (YB n° 2743)
 Institut für Ernährungsforschung, CH-8803 Zurich, Switzerland.

1975 May Copenhagen (Denmark)
 Int Council for Building Research Studios and Documentation. Meeting W54, Selection and management of research projects. (YB n° 1723)
 CIB, Weena 704, Post box 20704, Rotterdam, Netherlands.

1975 Jun 1-6 Minneapolis (USA)
 American Industrial Health and Hygiene Conference.
 William E McCormick, Exec. Dir., American Industrial Hygiene Association
 66 S Miller Road, Akron, Oh 44313, USA.

1975 Jun 2-4 Vienna (Austria)
 IFIP Administrative Data Processing Group. Seminar: Policies and functions for national institutes of computing studies. (YB n° 3848)
 40 Paulus Potterstraat, Amsterdam - 1007, Netherlands.

1975 Jun 2-6 Prague (Czechoslovakia)
 Czechoslovak Cybernetic Society, 3rd conference on cybernetic pedagogy.
 Ass Prof K Winkelbauer, Pod vodarenskou vezi 4, Prague 8.

1975 Jun 2-6 Roscoff (France)
 Centre National de la Recherche Scientifique, Paris. Colloque: Participation énergétique de l'eau solvant aux interactions spécifiques dans les
 Mme A Afsen et M AJ Bertraud, Maitres de Recherches au CNRS, 15 quai Anatole France, F-75700 Paris.

• 1975 Jun 2-7 The Hague (Netherlands)
 FAO, Codex Committee on Food Additives, 10th session, P: 70. (YB n° 971)
 Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy.

1975 Jun 3-5 Liblice (Czechoslovakia)
 Czechoslovak Academy of Sciences, Institute of Czechoslovak and World
 Mr Vasak, Hradcany Strahovske nadvori 1, Prague 1, Czechoslovakia.

• 1975 Jun 3-10 Rome (Italy) or Brazilia (Brazil)
 FAO, Committee on Fisheries, 10th session, P: 150. (YB n° 971)
 Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy.

1975 Jun 5-7 Bergen (Norway)
 Scandinavian Society for the Study of Diabetes, Meeting.
 Dr J Ostman, Huddinge Sjukhus, Stockholm, Sweden.

1975 Jun 5-7 Bruges (Belgium)
 8th Int colloquium of industrial experts services.
 Dienst voor Toerisme, Markt 1, B-8000 Bruges, Belgium.

1975 Jun 5-8 Ottawa (Canada)
 Int Society for the History of Behavioral and Social Sciences, 7th annual meeting.
 Dr E Marshall, Dept of Psychology, Carleton University, Ottawa, Ontario, Canada K1S.

• 1975 Jun 8-12 Helsinki (Finland)
 Int Cremation Federation, Congress, P: 120, C: 18. (YB n° 1773)
 Or Otzmeç, Ungargasse 41, A-1030 Vienna.

1975 Jun 9-13 Santa Fe (USA)
 Int Union of Pure and Applied Physics, 6th int congress on high energy physics and nuclear structure. (YB n° 2763)
 Prof J L Fowler, Physics Division, Oak Ridge National Lab., PO Box X, Oak Ridge, Tenn 37830, USA.

• 1975 Jun 9-13 Tokyo (Japan)
 Asian Productivity Organization, Symposium on export inspection. (YB n° 90)
 Aoyama Daiichi Mansions, 4-14, Akasaka 8-chome, Minato-ku, Tokyo 107, Japan.

1975 Jun 9-13 Washington (USA)
 6th Int conference on magnetohydrodynamic electrical power generation.
 Dr W D Jackson, Office of Coal Research, Dept of the Interior, 2100 M, Street NW, Washington DC 20037.

• 1975 Jun 9-27 Geneva (Switzerland)
 UN Development Programme, Governing Council, 20th session. (YB n° 3382)
 Palais des Nations, 1211 Geneva 10, Switzerland.

1975 Jun 10-12 Brussels (Belgium)
 Institut de l'Environnement/Foire Int de Bruxelles, Colloque int sur l'environnement urbain: Le traitement des immondices urbaines; la revitalisation des centres urbains ou comment habiter et vivre dans les centres urbains d'aujourd'hui?. Ex.
 Foire int de Bruxelles, Palais du Centenaire, B-1020 Brussels, Belgium.

1975 Jun 10-16 Leningrad (USSR)
 Int conference on amorphous and liquid semiconductors.
 A R Regel, A F Ioffe Physico-Technical Institute, 194021 Leningrad.

1975 Jun 10-18 Stockholm (Sweden)
 Joint Committee on Forest Working Techniques and Training of Forest
 Workers of the FAO/UNO/ECE, Symposium: The future role of multi-pur-
 pose logging machines in European forestry. Ex (week before). (YB n° 971/2183/4176)
 UN Economic Commission for Europe, CH-1211 Geneva 10.

* 1975 Jun 11-14 Gothenburg (Sweden)
 Scandinavian Neurosurgical Society, Annual meeting, Ex. (YB n° 3192)
 Prof S Lindgren and Or H Andersson. Sahlgrenska Sjukhuset, S-413 45
 Gothenburg, Sweden.

1975 Jun 13-15 Belgrade (Yugoslavia)
 League of Red Cross Societies, World red cross conference on peace. (YB n° 2907)
 17 Chemin des Crêts, Petit Saconnex, CP 276, CH-1211 Geneva 19, Switzer-
 land.

1975 Jun 15-19 Cincinnati (Ohio, USA)
 Mr Wm J McCrea, General Chairman, Project ISEED, 8 East Long Street,
 Columbus, Ohio 43215, USA.

1975 Jun 15-22 Strasbourg (France)
 Lutheran World Federation, Int ecumenical seminar : The transdenomi-
 national movements and their relevance for the unity of the church. (YB n° 2937)
 Route de Ferney 150, CH-1211 Geneva 20.

1975 Jun 16-20 Liblice (Czechoslovakia)
 Collisions of hadrons at high temperatures.
 Or J Fischer, Physical Institute, Liben Na Slovance 2, Prague 8, Czechoslo-
 vakia.

1975 Jun 16-20 Paris (France)
 Institut Français des Combustibles et de l'Energie, Session : Utilisation
 3 rue H Heine, F-75016 Paris.

1975 Jun 16-20 St Etienne (France)
 Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, Colloque : Les joints
 intergranulaires dans les métaux, (invitation).
 M C Goux, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, F-St Etienne.

1975 Jun 16-27 Rome (Italy)
 FAO, Council, 86th session. (YB n° 971)
 Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla,
 1-00100 Rome.

FAO, Seminar on milk plant management. (YB n° 971)
 Conference Programming Section, viale delle Terme di Caracalla,
 1-00100 Rome.

1975 Jun 17-19 Bethlehem (Penn, USA)
 Int Association for Analogue Computation, Symposium : Computer methods
 for partial differential equations. (YB n° 1174)
 Prof W E Schiesser, Computing Center, Lehigh University, Bethlehem,
 Pennsylvania 18015, USA.

1975 Jun 20-22 Beirut (Lebanon)
 Arab Tourism Union, Executive Committee meeting. (YB n° 3619)
 P O Box 2354, Amman, Jordan.

* 1975 Jun 22-25 Salvador de Bahia (Brail)
 Latin American Iron and Steel Institute / Associacao Brasileira dos Pro-
 technical standardization, P : 120. (YB n° 2884)
 Javier Duhart, Head Raw Material Unit, P O Box 16065, Santiago 9, Chile.

1975 Jun 22-27 Brussels (Belgium)
 Int Council of Scientific Unions, Board meeting. (YB n° 1752)
 FWG Baker, 51 Bd de Montmorency, F-75016 Paris, France.

1975 Jun 23-27 Marseille (France)
 Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, Colloque: Problèmes
 M R Stora, Directeur de Recherches au CNRS, 15 Quai Anatole France,
 F-75700 Paris.

1975 Jun 23-27 Paris (France)
 Institut Français des Combustibles et de l'Energie, Ecole de Thermique.
 Session annuelle : Isolation thermique industrielle.
 IFCE, 3 rue Henri Heine, F-75016 Paris.

1975 Jun 24 Bangkok (Thailand)
 FAO, Industry Cooperative Programme, Executive Committee, 37th session. (YB n° 971)
 Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla,
 1-00100 Rome.

1975 Jun 24-27 Bratislava (Czechoslovakia)
 Int Union of Pure and Applied Chemistry, Conference on polymers, modi-
 fied polymers : their preparation and properties. (YB n° 2767)
 Bank Court Chambers, 2-3 Pound Way, Cowley Centre, Oxford OX4 3YF, UK.

1975 Jun 25-26 Brussels (Belgium)
Int Council of Scientific Unions/UNISIT. Meeting. Scientific information
in developing countries. (YB n° 1752)
FWG Baker, 51 Boulevard de Montmorency, F-75016 Paris, France.

1975 Jun 27-28
Geneva (Switzerland)
Lutheran World Federation. Commission on Studies. Seminar: Ecclesiology
study. (YB n° 2937)
Route de Ferney 150, CH-1211 Geneva 20.

1975 Jun 27-29 (Mexico)
Acapulco
Association of Int Universities. 1st int congress.
The Int University, 501 East Armour, Kansas City, Miss 64109 USA.

1975 Jun 29-Jul 5 San Francisco (USA)
American Library Association. Meeting. Ex. (YB n° 4189)
David H Cliff, 50 East Huron Street. Chicago, Ill 60611, USA.

1975 Jun 30-Jul 4 Fillerval (France)
Séminaire Européen: Politique de gestion do personnel et politique de
Institut Européen pour la formation professionnelle, Tour Horizon, 52 Quai
National, F-92806 Puteaux, France.

1975 Jun 30-Jul 4
Pizen (Czechoslovakia)
Czechoslovak Geographical Society. 13th congress.
Czechoslovak Geographical Society, Ass Prof Dr L. Mistera, Pedagog Fac.,
Velešlavinova 22, Pizen.

• 1975 Jun 30-Aug 8 (Ecuador)
Quito
PAO/SIDA. Seminar on forestry development planning. (YB n° 971)
Conférence Programming Section, viale delle Terme di Caracalla,
1-00100 Rome.

1975 Jun Bratislava (Czechoslovakia)
Czechoslovak Chemical Society. 4th int conference on housing chemistry
Of the CMEA countries.
Czechoslovak Chemical Society, Hradcanske nam 12, Prague 1, Czechoslovakia.

1975 Jun
Liblice (Czechoslovakia)
Czechoslovak Biological Society. Conference on evolutionary biology.
Czechoslovak Biological Society at the CSAV, Section of Evolutionary Biology,
Member-Corr V Novak, Prague, Czechoslovakia.

1975 Jul 1-3
Brno (Czechoslovakia)
Czechoslovak Biological Society, Cytogetic Section. 8th annual assembly.
Dr M Vrbas, Obrancu miru 10, Brno.

1975 Jul 7-9 (Colombia)
Medellin
7 Simposio - int de fisiopatologia y prevencion de las enfermedades producidas por la placa dental.
c/o Mirya Velasco Zea, Directors, Division de Promotoin, Corporation Nacional de Turismo-Colombia, Calle 19 N° 6-68, 15e Piso, Bogota, Colombia.

1975 Jul 8-12
Laon (France)
Centre National de la Recherche Scientifique, Paris. Colloque. Jean Scot Ergène dans l'histoire de la philosophie. (invitation).
M R Roques, Directeur d'Etudes a l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (5e section-Sciences religieuses), c/o CNRS, 15 Quai Anatole France, F-75700 Paris.

• 1975 Jul 14-18 (UK)
Greenwich
Int Union of the History and Philosophy of Science/Int Astronomical Union.
Symposium on the history of astronomy. The origins, achievements and influence of the royal Greenwich observatory, 1675-1975.
(YB n° 2786/1382)
IUHPS, Science Museum, South Kensington, London SW7, UK.

• 1975 Jul 14-18 Rome (Italy)
FAO. Intergovernmental Group on Meat. 5th session. P: 100. (YB n° 971)
Conférence Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla,
1-00100 Rome.

1975 Jul 14-28 (USSR)
Leningrad
FAO, IBPGR. Symposium on wheat genetic resources. (YB n° 971)
Conférence Programming Section, Viale delle Terme di caracalla,
1-00100 Rome.

1975 Jul 15-31 (Brazil)
Curitiba
Int Union of Geological Sciences/Int Union for Quaternary Research, int symposium on the quaternary.
(YB n° 2723/2663)
INQUA, Edward A Francis, Dept of Geology, The University, Keele ST5 5BG, UK.

1975 Jul 16-25 Clermont-Ferrand (France)
Centre National de la Recherche Scientifique, Paris. Colloque int de logique.
M M Guillaume, Professeur à l'Université, F-Clermont Ferrand.

1975 Jul 19-26 Jonkoping (Sweden)
Christian Esperanto Int Association, Congress. P: 150 (YB n° 268)
KELI, Weerdestein 43, Ede 6100, Netherlands.

1975 Jul 21-26
Munich (Germany, Fed Rep)
Int Federation of Secondary To action, Congress. (YB n° 1999)
120 rue du Président Roosevelt, F-78100 St Germain en Laye, France.

• 1975 Jul 27-31
Lome (Togo)
United Towns Organisation. 1st World-wide Intermunicipal conference on the participation of women in municipal activities and int action for development and peace. P : 300.
(vs n° 3391)
13 rue Racine, F-75006 Paris.

1975 Jul 27-Aug 1
Berlin (West)
Int Council on Education for Teaching. 22nd world assembly : Teacher education and lifelong education. (vs n° 3906)
Dr Frank Klassen. ICET, One Dupont Circle, 610, Washington, DC 20036 USA

1975 Aug 2-6
Norra Loharod (Sweden)
Esperantist Omithologists Association. Meeting. (YB n° 534)
Mme Britta Lindsberg, Klubbegatan 75, S-21229 Malmo, Sweden.

1975 Aug 11-15
Leicester (UK)
K A Pounds, Department of physics, University Road, Leicester LE1 7RH, UK.

1975 Aug 11-22
Vienna (Austria)
Int Peace Academy. Seminar : Principles and Implementation of Int peace-keeping. (YB n° 2339)
IPA, 777 United Nations Plaza (6C), New York, NY 10017, USA.

1975 Aug 13-26
Vienna (Austria)
Int Peace Academy. Seminar: Principles and Implementation, of Int peace-keeping. (YB n° 2339)
IPA, 777 United Nations Plaza (6C), New York, NY 10017, USA.

1975 Aug 24-28
Bogota (Colombia)
c/o Mireya Velasco Zea, Directora, Division de Promocion, Corporacion Nacional de Turismo-Colombia, Calle 19 N° 6-68, 15e Piso, Bogota, Colombia.

1975 Aug 25-28
Halifax (Canada)
Bedford Institute of Oceanography, Box 1006, Dartmouth, N.S, Canada.

1975 Aug 25-29
Hamburg (Germany, Fed Rep)
Int Federation of Women Lawyers. Scientific legal congress : Legal position of women within the family, their work and society; legal aspects of family planning. P : 500. (YB n° 2042)
c/o Holland Organizing Centre, 16 Lange Voorhout, The Hague, Netherlands.

1975 Aug 26-26
Toronto (Canada)
Int Union of Pure and Applied Chemistry. Symposium on techniques at high temperatures. (YB n° 2767)
IUPAC, Bank Court Chambers, 2-3 Pound Way, Cowley Centre, Oxford OX4 3YF, UK.

1975 Aug 27-29
Glasgow (UK)
Institute of Physics, Computational Physics Group. 3rd computational physics conference : Partial differential equations in physics.
Meeting Officer, The Institute of Physics, 47 Belgrave Square, London SW1X 8QX, UK.

1975 Aug 30-Sept 3
Kuwait (Kuwait)
FAQ, Commission for Controlling the Desert Locust in the Near East. 5th session. (YB n° 971).
Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla, I-00100 Rome.

1975 Aug
Medellin (Colombia)
c/o Mireya Velasco Zea Directora, Division de Promocion, Corporacion Nacional de Turismo-Colombia, Calle 19 n° 6-68, 15e Piso, Bogota, Colombia.

• 1975 Sep 1-4
Bogota (Colombia)
Int Savings Banks Institute. 11th congress. (YB n° 2428)
13 rue Albert Gos, 1205 Geneva, Switzerland.

1975 Sep 1-5
Mar. Lazne (Czechoslovakia)
Czechoslovak Academy of Sciences. Mathematical Institute. Symposium on Ass Prof J Becvar CSc. Mathematical Institute, Zitna 25, Prague 1, Czechoslovakia.

1975 Sep 1-5
Nice (France)
Centre National de la Recherche Scientifique. Paris. Colloque : Physique
M R Cayrel, Astunome titulaire à l'Observatoire de Paris, F-Paris.

1975 Sep 2-5
Canterbury (UK)
Institution of Electrical Engineers. Electronics Division/Convention of National Societies of Electrical Engineers of Western Europe. 1st European 1EE Conference Department, Savoy Place, London WC2R 0BL, UK.

1975 Sep 2-6
Marselles (France)
Int Union of Theoretical and Applied Mechanics/Int Mathematical Union. Symposium on applications of methods of functional analysis to problems of mechanics. (YB n° 2788/2247)
UITAM, Technical University of Denmark, Dept of Solid Mechanics, Building 404, 2800 Lyngby, Denmark.

1975 Sep 3-5 San Francisco (Cal, USA)
 Modeling 75, Civil Engineering Department, Clemson University, Clemson
 South Carolina 29631, USA.

1975 Sep 3-25 Montreal (Canada)
 Int Civil Aviation Organization. Diplomatic conference. (YB n° 1505)
 Int Aviation Building, 1080 University Street, Montreal (101), Canada.

1975 Sep 4-7 Bratislava (Czechoslovakia)
 Int Union of Geological Sciences, Regional Committee on Mediterranean
 Neogene Stratigraphy, 6th congress. (YB n° 2723)
 IUGS, Rijks Geologische Dienst, PO Box 379, Haarlem, Netherlands.

1975 Sep 6-14 Dresden (Germany, Dem Rep)
 Int Coöperative Alliance. 43rd int cooperative seminar : Assistance for
 cooperatives in developing countries - Need and response. (YB n° 1710)
 11 Upper Grosvenor Street, London W1X 9PA, UK.

1975 Sep 7-13 Chalon sur Saône (France)
 Council of the Professional Photographers of Europe. Int congress.
 (YB n° 456)
 EUROPHOT, 28 Quai des Messageries, 71100 Chalon sur Saône, France.

1975 Sep 8-10 London (UK)
 Int Association for Analogue Computation. Symposium : System simulation
 languages. (YB n° 1174)
 B Girling (Program Chairman), Room E314, The City University, St John
 Street, London EC1V 4PB, UK.

1975 Sep 8-11 Smolenice (Czechoslovakia)
 Czechoslovak Academy of Sciences, Institute of Philosophy and Sociology.
 Conference : 30 years of socialist solution to national question in the CSSR.
 Dr K Pomaizi, Institute of Philosophy and Sociology, Jiliska 1, Prague 1,
 Czechoslovakia.

1975 Sep 3-12 Paris (France)
 Centre National de la Recherche Scientifique, Paris. Colloque : Les langues
 M I Tubiana, Professeur à l'Université de Paris III, Institut National des

1975 Sep 8-12 Stockholm (Sweden)
 Int Union of Biological Sciences. Congrès int sur l'amélioration de l'en-
 seignement de la biologie. (YB n° 2690)
 Prof J E Kihlstrom, Institute of Zoophysiology, Box 560, S-751 22 Uppsala,
 Sweden.

* 1975 Sep 8-13 Gottingen (Germany, Fed Rep)
 Int Union of Theoretical and Applied Mechanics. 2nd transcurium sym-
 posium. (YB n° 2788)
 Prof K Oswattisch, Inst für Strömungslehre, Technische Hochschule
 Wien, A-1040 Vienna, Karlsplatz 13, Austria.

1975 Sep 9-11 Kosice (Czechoslovakia)
 Czechoslovak Microbiological Society. 12th annual congress.
 Dr M Rye CSc. Srobarova 48, IHE, Prague 10, Czechoslovakia.

1975 Sep 9-12 Villeneuve d'Ascq (France)
 Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, Colloque : Biosynthèse,
 vitation)
 MM M Durchon, Professeur à l'Université des Sciences Techniques de Lille I,
 F-Lille 1.

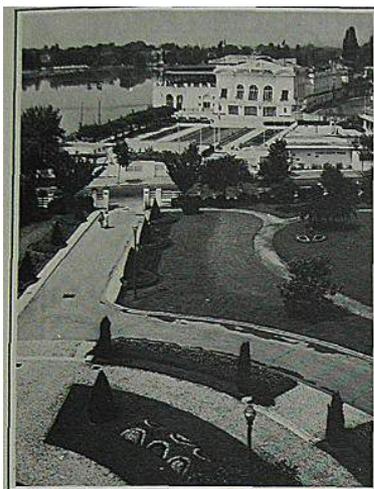
1975 Sep 10-14 Liblice (Czechoslovakia)
 Czechoslovak Academy of Sciences, Institute of Thermomechanics. Collo-
 quium : Euromech 75.
 Or P Jonas, Institute of Thermomechanics, Puskinovo nam 9, Prague 6,
 Czechoslovakia.

1975 Sep 11-12 London (UK)
 Institute of Physics. Conference on On-Line computers in laboratory use:
 General principles and techniques, surveys of on-line computing applica-
 tions in various branches of experimental physics: specific examples of
 applications.
 Meetings Officer, The Institute of Physics, 47 Belgrave Square, London
 SW1X 8QX, UK.

1975 Sep 13-19 Aachen (Germany, Fed Rep)
 2nd int conference on applications of statistics and probability engineering.
 Deutsche Gesellsch. für ERD- und Grundbau e.V., Kronprinzestr. 35A,
 43 Essen, Germany.

1975 Sep 14-21 Ile Maurice)
 Association Int des Parlementaires de Langue Française. Commission
 Culturelle. Assemblée générale.
 54 avenue de Saxe, F-75015 Paris.

1975 Sep 15-19 Vienna (Austria)
 1er Congrès int sur l'écologie humaine.
 Helmut Fuchs, Executive Committee, Karlsplatz 13, A-1040 Vienna.



à 11 km de Paris

engHien

Séminaire - Séjour

(40 pers. maxima)

Hôtel - Restaurant - Parc

Piscine de plein air

Salle de conférence - Garage

Réception journalière

(400 pers. maxima)

Déjeuner- Dîner - Cocktail

Théâtre pour conférence - Parking

Du 28 Mars au 31 Décembre

Tél. : 964.08.60

1975 Sep 15-20 **New Orleans (USA)**
Int Public workers congress ; Creation of an Int Association of national public works associations.
c/o National Association of Housing and Redevelopment Officials, 2600 Virginia Avenue, NW, Washington, DC 20037, USA.

1975 Sep 16-18 **Liblice (Czechoslovakia)**
Czechoslovak Academy of Sciences, Institute of Organic Chemistry and Biochemistry, Symposium on neurophysiology hormones.
M Zaoral DrSc, Institute of Organic Chemistry and Biochemistry, Flemingovo nam 2, Prague 6, Czechoslovakia.

1975 Sep 16-23 **Rome (Italy)**
FAO, World conference on agricultural credit, (YB n° 971)
Conference Programming Section, Via le délie Terme di Caracalla, I-00100 Rome.

1975 Sep 17-23 **Ostend (Belgium)**
European symposium on marine biology.
Instituut voor Zeewetenschappelijk Onderzoek, Prinses Elisabethlaan 69, 8401 Bredenes, Belgium.

1975 Sep 18-19 **Geneva (Switzerland) or Brussels (Belgium)**
Public Services Int. European regional conference.
PSI, 28-30 Holborn Viaduct, London EC1, UK.

1975 Sep 19-20 **Vienna (Austria)**
Int Council of Scientific Unions, General Committee meeting. (YB n° 1752)
51 Bd de Montmorency, F-75016 Paris, France.

1975 Sep 21-24 **San Francisco (Cal, USA)**
Int Union of Biological Sciences, 14th congress of Int Association of Biological Standardization. (YB n° 2698)
51 Bd de Montmorency, F-75016 Paris, France.

1975 Sep 22-26 **Southampton (UK)**
Int Union of Theoretical and Applied Mechanics, Symposium on stochastic problems in dynamics. (YB n° 2788)
IUTAM, Technical University of Denmark, dept of Solid Mechanics, Building 404, 2800 Lyngby, Denmark.

1975 Sep 22-27 **Lima (Peru)**
FAO/SIDA, Seminar on promoting nutritious foods to low-income consumers in Andean countries.
Conference Programming Section, viale délie Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy.

1975 Sep 24-26 **Shrivenham (UK)**
Polymer Physics Group, Biennial meeting.
Meetings Officer, The Institute of Physics, 47 Belgrave Square, London SW1X BOX UK.

1975 Sep 24-28 **Munich (Germany, Fed Rep)**
Int Union of Pure and Applied Physics, General assembly. (YB n° 2768)
Prof. Iain S Nilsson, Institute of Theoretical Physics, Fack, S-40220 Göteborg 5, Sweden.

1975 Sep 29-Oct 3 **Tokyo (Japan)**
Int Cooperative Alliance, Fisheries Sub-Committee, Open world conference : on cooperative fisheries : 1) Protection of resources 2) modernisation of the fishing industry 3) technical assistance to cooperative fisheries in developing countries. (YB n° 1710)
11 Upper Grosvenor Street, London W1X 9PA, UK.

1975 Oct 1-3 **Budapest (Hungary)**
IFIP Administrative Data Processing Group, Seminar: Systems for
40 Paulus Potterstraat, Amsterdam-1007, Netherlands.

1975 Oct 8-9 **Louvain (Belgium)**
Centre d'Etudes Européennes de l'Université de Louvain, Colloque Int : Les efforts d'intégration dans les deux Europes : CEE-CAEM : Comparaison et problématique.
Centre d'Etudes Européennes, Université Catholique de Louvain, Kiekenstraat 1, B-3000 Leuven, Belgium.

1975 Oct 10-15 **Bratislava (Czechoslovakia)**
Int Music Council, Int Rostrum of Young Interpreters, 3rd session and seminar : The training of the young interpreter in relation to his career. (YB n° 2277)
CIM, Maison de l'Unesco, 1 rue Miollis, F-75015 Paris, France.

1975 Oct 13-16 **Mexico (Mexico)**
Int Astronomical Union, Colloquium n° 33 : Spatial and physical parameters of multiple star systems. P : 30. (YB n° 1362)
Scientific Committee : Dr S L Lippincott, Sproul Observatory, Swarthmore College, Swarthmore, Penn 19081, USA, or Local Committee : Or A Povoda, Institute de Astronomia, UNAM, Apartado Postal 70-264, Mexico, DF, Mexico.

1975 Oct 13-17 **Rio de Janeiro (Brazil)**
Int Commission on Glass, Symposium on aseismic continental margins. (YB n° 1560)
British Glass Industry Research Association, Northumberland Road, Sheffield S10 2UA, Yorks, UK.

1975 Oct 20-23 **Dubrovnik (Yugoslavia)**
4th Int Donau symposium.
Dr A Beringer, c/o Wiener Medizinische Akademie, Alser Strasse 4, A-1090 Vienna, Austria.

1975 Oct 20-25 **Curitiba (Brazil)**
Rosicrucian Order, World convention.
Convention Secretary, AMORC, San Jose, Calif 95191, USA.

• ECOLE D'HOTESSES INTERNATIONALES LEJEUNE •

FONDEE en 1925

Présidente Directrice Générale ; **Madame C. LEJEUNE**

PREMIERES ECOLES D'HOTESSES CREEES en SUISSE,
Belgique et Grand-Duché de Luxembourg

COURS TECHNIQUES PROFESSIONNELS SUPERIEURS

SESSIONS : Septembre - Janvier-Avril
COURS du JOUR 3 MOIS — COURS du SOIR de 6 à 9 MOIS

FORMATION d'HOTESSES et d'HOTES, d'AGENTS de TOURISME

et autres pour: Le Tourisme, Air, Aéroports, Croisières, Hotels, Cars, Congrès, Cocktails,
Commerces, Industries, Agences de Voyages, etc.

INSCRIPTIONS de 16 à 45 ans — Pas d'Examens d'entrée
Stages en cours de session — Réussite assurée — Aide au placement

**SUISSE : Direction Madame C. LEJEUNE — 19, rue du XXXI décembre
1207 — GENEVE — Tél. 022/35.75.22**

**BELGIQUE • Direction Monsieur M. JANSSEN — 129 A, avenue Louise 1050 BRUXELLES
Tél. 02/537.99.60**

MESDAMES, MESDEMOISELLES, AGENTS de TOURISME et autres,
Sortez de la masse, personnalisez-vous, suivez ces cours qui tendent à développer votre féminité et votre caractère, à vous faire perdre votre timidité, ainsi qu'à vous spécialiser dans une carrière attrayante et rémunératrice.

AUX ORGANISATEURS DE CONGRES

N'hésitez pas à demander la collaboration de nos HOTESSES ou HOTES spécialises pour les CONGRES, la réussite de ceux-ci sera assurée, et vous relèverez votre standing.

AUX ORGANISATEURS DE CONGRES

Créatrice des premières Ecoles d'HOTESSES en Suisse, Belgique, Grand-Duché de Luxembourg ainsi que dans le Sud de la France, notre premier souci a été de concevoir des cours axés sur la pratique, aussi la qualification de nos HôtesSES est-elle concrétisée par l'étude des connaissances que vous exigez de vos collaborateurs.

Suite à une enquête approfondie auprès d'organismes de Congrès de Directeurs d'entreprises, d'agences de voyages, de banques, de centre touristique, d'hôtels, de compagnies aériennes, etc..., en ce qui concerne les qualités, les connaissances et ce qu'ils attendaient d'une Hôtesse, les cours furent conçus en fonction de ces critères, et appropriés de façon à spécialiser professionnellement les élèves dans les fonctions d'HôtesSES de congrès, de réception hôtelière, de commerce, ainsi que dans la préparation aux tests des compagnies aériennes.

Les futures HôtesSES connaissant déjà une ou plusieurs langues étrangères lors de leur entrée dans notre établissement, l'accent fut mis sur les cours de Géographie touristique, d'Histoire de l'Art, de Psychologie, de Relations Publiques et bien entendu sur le Protocole et le Savoir-Vivre International.

Ces cours généraux indispensables à la culture générale, devaient être complétés par des cours d'Elégance, de Secourisme, par l'étude de l'emploi du micro, des changes et surtout, par toutes

les techniques d'Accueil, c.a.d. que nos HôtesSES sont non seulement capables de coopérer à l'organisation d'un Congrès, d'un Cocktail ou de toutes autres réceptions, mais également d'accueillir avec maîtrise, distinction et une souriante fermeté.

Deux particularités importantes sont à l'origine du succès de notre enseignement. Le nombre limité d'élèves acceptés à chaque session afin que les professeurs puissent s'en occuper activement et donner une formation parfaite, ainsi que les stages surveillés effectués durant l'écologie, afin que les élèves puissent avoir une certaine pratique de leur métier lors de l'obtention du diplôme.

Les plus hautes références que nous pouvons présenter, sont gages de la qualité et de l'efficacité de notre enseignement.

Si vous désirez obtenir la collaboration d'HôtesSES spécialisées qui vous dégageront de tous soucis, adressez-vous à

**L'ECOLE D'HOTESSES INTERNATIONALES
LEJEUNE**

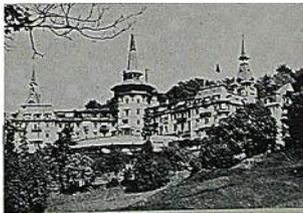
GENEVE - 1207 - rue du XXXI décembre, 19 -
Téléphone 022-35.75.22.

BRUXELLES -1050 - avenue Louise, 129 A - Tél. : 02-537.99.60.

- 1375 Oct 22 London (UK)
Institute of Physics. The Thin Films and Surfaces Group. Meeting on molecular beam-surface interactions.
Meetings Officer, The Institute of Physics, 47 Belgrave Square, London SW1X 8QX, UK.
- 1975 Oct 27-29 Vienna (Austria)
Int Reclamation Bureau. Congress : Reclamation materials. P : 3400. C ; 30. FEDEREC, 14 Rue de Courcelles, 75008 Paris, France. (YB n° 2403)
- 1975 Oct Mexico (Mexico)
Panamerican Federation of Architect. 15th congress : The role of the architect in developing countries. (YB n° 3057)
25 de Mayo 444, 55 Piso, Montevideo, Uruguay.
- 1975 Nov Copenhagen (Denmark)
IFIP Administrative Data Processing Group. Working seminar : Data communications. (YB n° 3848)
40 Paulus Potterstraat, Amsterdam-1007, Netherlands.
- 1975 Dec 10 Paris (France)
Int Union of Railways. General assembly. (YB n° 2772)
14-16 rue Jean Rey, F-75015 Paris.
- 1975 Dec 15-19 Roquenourc (France)
Colloque int sur les techniques de l'ingénieur.
IRI, Service des Relations Extérieures, BP 5, F-78150 Roquenourc, France.
- 1975 Dec 15-20 Khartoum (Sudan)
Int Union of Geological Sciences. 3rd conference on African geology. (YB n° 2723)
IUGS, Rijks Geologische Dienst, PO Box 379, Haarlem, Netherlands.
- 1975 Feb 16-21 Alexandria (Egypt)
Scientific Committee on Water Research. Symposium : Arid lands irrigation in developing countries : environmental problems and effects. (YB n° 3211)
Dr Hussein Said, 16 Mohamed Saleh Street, Sokky, Giza, Arab Republic of Egypt.
- 1976 Mar 23-27 Basel (Switzerland)
European Educational Materials Association. 14th Didacta Eurodidac : Congress and exhibition.
Swiss Industries Fair, Clarastrasse 61, CH-4021 Basel, Switzerland.
- 1976 Mar Stockholm (Sweden)
European Federation of National Associations of Engineers. Séminaire sur (YB n° 741)
4 rue de la Mission Marchand, F-75016 Paris, France.
- 1976 Apr 20-23 Vienna (Austria)
3rd European meeting on cybernetics and systems research : General systems methodology, cybernetics of cognition and learning, structure and dynamics of socio-economic systems, computer linguistics, neur and bio-cybernetics, cybernetics in organization and management, engineering systems methodology.
Austrian Society for Cybernetic Studies, 3 Schottengasse, A-1010 Vienna, Austria.
- 1976 Apr 26-30 Lyons (France)
Int Federation of Air Traffic Controllers Associations. Conference. (YB n° 1852)
T H Harrison, Executive Secretary, 45 Otoline Drive, Troon KA10 7AN, Ayrshire, UK.
- 1976 Apr 27-May 1 Bologna (Italy)
Int Medical Association for the Study of Living Conditions and Health. 7th Int congress : Social responsibility of medicine : 1) Medical ethics and human dignity, 2) changes of nosological frames in connection with economical and sociological systems and improvement of health services. P : 300. C : 30. (YB n° 2251)
Prof Renato Venturi, Istituto Ortopedico Rizzoli, Centre traumatologico ortopedico, Via Cesare Boldrini 2, Bologna, Italy.
- 1976 May 12-15 Lausanne (Switzerland)
European Nuclear Medicine Society. 1st Meeting. P : 1200. Ex.
- Secretariat of EHMS Lausanne Meeting, Case Postale n° 304 CH-1001 Lausanne, Switzerland.
1976 Jun 8-11 Brighton (UK)
Institution of Electrical Engineers. Conference « Communications '76 » and exposition.
Anne Marie Cunningham-Swendell, Press and Public Relations Officer IEE Savoy Place, London WC2R 0BL, UK.
- 1976 Jun Copenhagen (Denmark)
European Federation of Productivity Services/IMD. Conference : Industrial engineering in transition. P : 400-500. (vs n° 906)
EFPS, c/o SRF, Mr Olle Hasselqvist, Executive Secretary Tjårhovsgatan 8 B, 116 - 21 Stockholm, Sweden.
- 1976 Jul 6-9 Lowell (Mass, USA)
Int Union of Pure and Applied Physics. Int conference on the interactions of neutrons with nuclei. (YB n° 2768)
Conference Chairman, Prof Eric Sheldon, Department of Physics and Applied Physics, The University of Lowell (L.T.I.), Lowell, Massachusetts 01854, USA.
- 1976 Aug 15-25 Exeter (NH, USA)
Int Schools Association. Annual conference : Education : conformity or liberation. (YB n° 2430)
Case Postale 20, Palais Wilson, CH-1211 Geneva 14, Switzerland.
- 1976 Aug 23-28 Delft (Netherlands)
Int Association for Analogue Computation. 8th congress : Hybrid computation. P : 400. C : 25. (YB n° 1174)
Secretariat of the 8th AICA Congress, Computing Centre, Delft University of Technology, Michel de Ruyterweg 10-12, Delft, Netherlands.
- 1976 Sep 10-16 Washington (USA)
Int Council of Scientific Unions. General assembly. P : 250. (YB n° 1752)
51 Boulevard de Montmorency, F-75016 Paris, France.
- 1976 Sep 21-23 York (UK)
Meetings Officer, The Institute of Physics, 47 Belgrave Square, London SW1X 8QX, UK.
- 1976 Oct 17-23 Washington (USA)
Int Academy of Pathology. 2nd world congress of academic and environmental pathology. (YB n° 1132)
Dr K M Earle, Armed Forces Institute of Pathology, Washington, DC 20306, USA.
- 1976 Oct 27-30 Barcelona (Spain)
tions of Pediatricians. 14th congress. P : 3000 Ex. (YB n° 690)
Dr Isidro Claret and Or J A Molina, Secretaries of the Congress, Chair of Pediatry, College of Medicine, Hospital Clinico, Casanova 143, Barcelona 11, Spain.
- 1977 Sep 6-14 Leningrad (USSR)
Permanent Int Association of Navigation Congresses. Congress : Technical subjects on Inland and Ocean navigation. P : 1000. (YB n° 3111)
Résidence Palace-Quartier Jordans (R.D. Chaussée) rue de la Loi 155, B-1040 Brussels, Belgium.
- IFLA renseigné par erreur, n'assure pas le secrétariat de ce congrès. Dès que IFLA, given in error, is not the Secretariat for this congress. As soon as we have more information, we will publish it.
- 1975 Moscow (USSR)
Cette conférence est supprimée.
This conference is cancelled.
- 1975 Aug 20-26 Rehovot (Israel)
Rehovot Conference on Science in the Advancement of New States. Behovot conference. (YB n° 3155)

DOLDER GRAND HOTEL ZURICH

*Vue magnifique
sur la ville, le lac
et les Alpes
650 m.s.m.*



Situé dans le quartier le plus résidentiel de Zurich : 200 chambres, toutes avec bain, assurent intimité et confort - Salles de banquet et de conférence dotées de traduction simultanée - Golf - Tennis - Minigolf - Piscine de plein air à vagues artificielles - Palinoire - 6 des magasins - Liaison directe a/vec Kloten Airport.

Représentant pour la France et le Bénélux : M Claude L C DUTEIL, 11. rue de Rome, 75-Paris-8e — Tel. LAB 81-99

ANNUAIRE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Cette publication réalisée en collaboration avec les Nations Unies est le seul Annuaire de références s'étendant au réseau mondial des organisations internationales.

Le « Yearbook of International Organizations » en est à sa 15^e édition; pour la première fois depuis 14 ans, cette 15^e édition paraît en langue française, simultanément avec une version anglaise. Il est le résultat d'enquêtes et de questionnaires mis au point par une équipe de rédacteurs, dont les données ont été confiées à un ordinateur et traitées par bande magnétique.

4.310 organisations internationales y sont décrites:
— Nations Unies et Institutions Spécialisées.
— Communauté européenne et ses organes.
— Organisations officielles (créées par accords intergouvernementaux).
— Organisations non gouvernementales internationales (associations, conseils, fédérations, groupes, commissions, conférences permanentes, ligues etc.) dans les domaines scientifique, social, humanitaire, religieux, éducatif, sportif, etc.

Prix : 1.800 FB - 220 FF - 140 FS

Commandes à adresser :

**Union des Associations Internationales
rue aux Laines 1 - B -1000 Bruxelles.**

The comprehensive reference work for International Organizations (4,310 entries). No other directory of current information on the Full range of International Organizations (non governmental as well as governmental) exists. Published with the sanction and assistance of the United Nations, the 15th edition of the Yearbook gives the following information : organization name in English, French and other languages where applicable; principal and secondary addresses; name of secretary general; history; goals; structure; technical and regional commissions; personnel; finances; consultative relations; members and their nationality; main activities and programmes; meetings; public-tiens.

**Send your order to
Union of International Associations**

YEARBOOK OF INTERNATIONAL ORGANIZATIONS 15th edition

Union des Associations Internationales — Union of International Associations

**rue aux Laines 1, B-1000 Bruxelles
Price : US \$ 43, - BF 1,800**

